



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Aurélien Julien et par son Directeur, Monsieur Robert Ligier, dûment autorisés à signer la présente convention,

ci-après dénommée « la caf »,

et

- La commune de Saint-Maur-des-Fossés représentée par son maire, Monsieur Sylvain Berrios, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale,

ci-après dénommé « la commune ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (cog) arrêtée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales (cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la caf du Val-de-Marne en date du 21 novembre 2023 concernant la stratégie de déploiement des ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Maur-des-Fossés en date du 8 février 2024

PREAMBULE

Les caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la convention territoriale globale (ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : (... Situer le territoire concerné par la ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département) ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la ctg locale) ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (...Situer la commune ou le territoire concerné par la ctg locale dans le classement d'ensemble) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (...Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la ctg locale) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (...Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la caf du Val-de-Marne et la commune souhaitent conclure une convention territoriale globale (ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent tous les champs de compétence de la commune.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont : (Lister les principaux enjeux en fonction des négociations locales qui seront développés dans le plan d'actions ...)

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val-de-Marne et la commune de Saint-Maur-des-Fossés s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La ctg matérialise également l'engagement conjoint de la caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du contrat enfance et jeunesse passé avec la commune signataire, la caf du Val-de-Marne s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la commune s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc ...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Le comité de pilotage sera copiloté par la caf et la commune

Le secrétariat permanent est assuré par la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui défient les données personnelles demandées. Le délégué à la protection des données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le règlement général sur la protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification peut faire l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de six mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Créteil, le

En deux exemplaires originaux

La caf du Val-de-Marne		La commune de <i>Saint-Maur-des-Fossés</i>
Le Directeur	Le Président	
Robert Ligier	Aurélien Julien	Sylvain Berrios

I) PREDIAGNOSTIC CTRAD



DIAGNOSTIC RELATIF LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel renouvelé, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10 ¹ _Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2018	75 298	508 171	1 396 913
Evolution de la population entre 2014 et 2018	0,0%	0,6%	2,3%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	20,2%	21,9%	23,2%
De 18 à 24 ans	8,2%	8,2%	9,1%
De 25 à 39 ans	17,8%	21,1%	21,6%
De 40 à 64 ans	33,6%	32,4%	31,4%
65 ans et plus	20,1%	16,4%	14,7%
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	12,3%	15,0%	16,7%
Part de couples avec enfant(s) à charge	42,6%	42,8%	42,9%
Part de couples sans enfant	42,0%	38,6%	36,1%
Part de personnes seules	3,1%	3,6%	4,2%
② Socio-économique	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données fiscales			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	45 647 €	37 931 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	3 766 €	3 029 €	2 167 €
Revenu médian des allocataires	1 785 €	1 475 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-52,6%	-51,3%	-42,2%
Part d'allocataires à bas revenus	26,1%	30,1%	34,3%
Part d'allocataires au Rsa	13,5%	15,1%	16,8%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	22,2%	24,6%	26,9%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	81,9%	77,2%	70,6%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	83,2%	81,7%	79,2%
③ Public allocataire de la caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2020	12 249	94 512	295 607
Evolution du nombre d'allocataires entre 2016 et 2020	14,6%	15,0%	18,1%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	32 135	242 397	735 707
Taux de couverture allocataires	42,7%	47,7%	52,7%
Part des allocataires avec enfant à charge	58,0%	55,6%	52,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018 ; DGRIP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Saint-Maur-des-Fossés est une commune du Val-de-Marne, située dans la banlieue sud-est de Paris et limitrophe de sept communes val-de-marnaises : Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Maisons-Alfort. Elle a intégré

¹ Territoire 10 de la métropole du Grand Paris



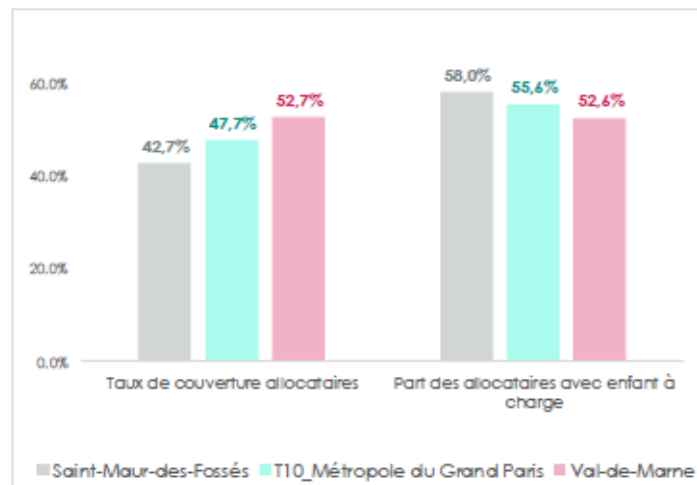
l'établissement public territorial (Ept)² – Paris Est Marne et Bois (ou territoire 10) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et compte près de 75 300 habitants (recensement Insee 2018), couvrant ainsi 5,4 % de la population du Val-de-Marne et près de 15 % de celle de l'Ept 10. Cette population connaît une stagnation entre les recensements de 2014 et 2018 alors que l'ensemble du département voit sa population augmenter de + 2,3 %.

La structure par âge de la population communale se différencie sensiblement de celle du département et se caractérise par un certain vieillissement de sa population. En effet, les 40-64 ans mais surtout les séniors de 65 ans et plus sont surreprésentés de + 2,2 points et + 5,4 points par rapport à la population du département. A contrario, les moins de 40 ans sont assez nettement sous-représentés avec notamment – 3,0 points pour les moins de 18 ans et – 3,7 points pour les de 25-39 ans.

De même, les catégories constitutives de la structure familiale apparaissent différentes sur les deux échelons territoriaux. Seuls les couples sans enfant sont nettement surreprésentés sur la commune de près de + 6 points. À l'inverse, les familles monoparentales et dans une moindre mesure les personnes seules et les couples avec enfant(s) sont sous-représentés, respectivement de – 4,5 points, - 1,2 point et – 0,3 point.

En termes d'évolution, le nombre d'allocataires augmente de manière moins dynamique sur le territoire étudié (+ 14,6 %) qu'au niveau départemental (+ 18,1 %) entre 2016 et 2020. Si ce taux de couverture de la population allocataire est inférieur de – 10,0 points à celui de l'ensemble du Val-de-Marne - (cf. figure 1), la part des familles allocataires (58,0 %) est quant à elle surreprésentée de plus de 5 points sur ce territoire communal.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Saint-Maur-des-Fossés, sur le T10 et dans l'ensemble du département



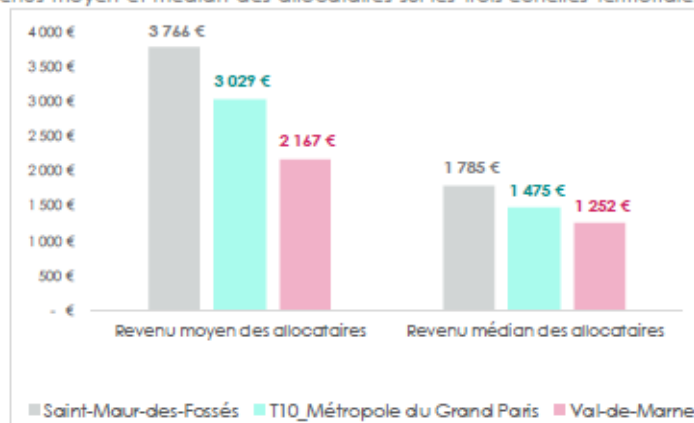
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, BCE2020, recensement de la population au 01/01/2018. L'étude la situation des habitants de la commune au regard de leurs revenus,

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes, membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 10 : Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes.



souligne un revenu fiscal de référence des saint-mauriens bien supérieur à celui des val-de-marnais, soit + 15 200 € par foyer fiscal. Ces données sont clairement confortées par les données de la caf à n+2. En effet, le revenu moyen par allocataire saint-maurien (3 800 €) est supérieur de près de + 1 600 € à celui du niveau départemental et le revenu médian³ (1 800 €), après atténuation de l'impact des revenus extrêmes, l'est également de plus de 500 € - (cf. figure 2). Par ailleurs, l'écart important entre le revenu moyen et le revenu médian des allocataires saint-maurien caractérise ce territoire communal. S'élevant à près de - 53 %, il souligne une très grande hétérogénéité de la population allocataire du territoire communal, nettement plus importante que celle observée au niveau du département.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

L'activité des allocataires saint-mauriens conforte ce dernier constat. En effet, le taux d'activité⁴ féminine parmi les couples allocataires (avec ou sans enfant) du territoire en question (81,9 %) est supérieur de + 11,4 points à celui du département (70,6 %). Le taux d'activité des foyers monoparentaux est également, dans une moindre mesure, plus important à Saint-Maur-des-Fossés (+ 4,0 points).

Dans une approche similaire, la part des allocataires saint-mauriens à bas revenus⁵ (26,1 %) ainsi que celle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (13,5 %) et de la prime d'activité (22,2 %) sont inférieures à celles de l'échelon départemental, respectivement de - 8,1 points, - 3,3 points et - 4,6 points - (cf. figure 3).

Ces données placent la commune de Saint-Maur-des-Fossés dans une position nettement favorable comparativement au territoire du Val-de-Marne. De même, les indicateurs relatifs aux allocataires saint-mauriens ne reflètent pas de fragilité socio-économique.

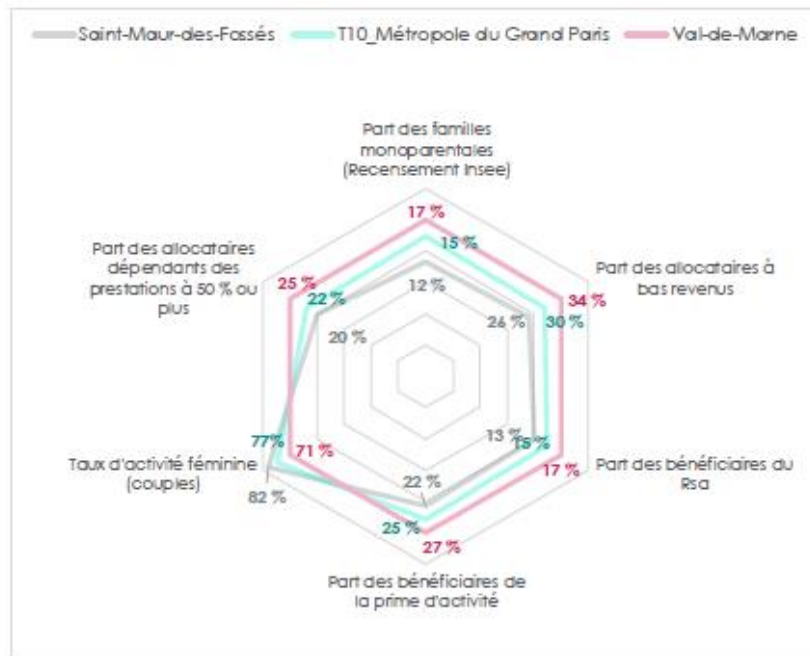
³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

⁵ Le taux de pauvreté selon les données des Cafs s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1105 € par unité de consommation au 31 décembre 2020.



Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, BCE2020, recensement de la population au 01/01/2018.



FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

1 – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Etat civil et Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2020	724	6 561	19 553
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2016 et 2020	-11,4%	-5,6%	-5,3%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2018	2 246	18 966	56 304
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2014 et 2018	-3,2%	-3,7%	-1,1%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	3,0	3,0	3,5
② Socio-économique - Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	76,3%	73,4%	66,1%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	55,6%	50,2%	40,2%
③ Public allocataire de la Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	25,8%	28,7%	29,5%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	13,5%	14,9%	18,7%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	19,1%	22,3%	26,7%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2020	2 001	16 605	50 708
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2016 et 2020	-0,2%	-4,2%	-3,5%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2020)	188	1 327	3 655
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2016 et 2020	-15,7%	-18,7%	-18,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; BCE2016 et BCE2020, état civil décembre 2016 et décembre 2020 et recensement Insee de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.

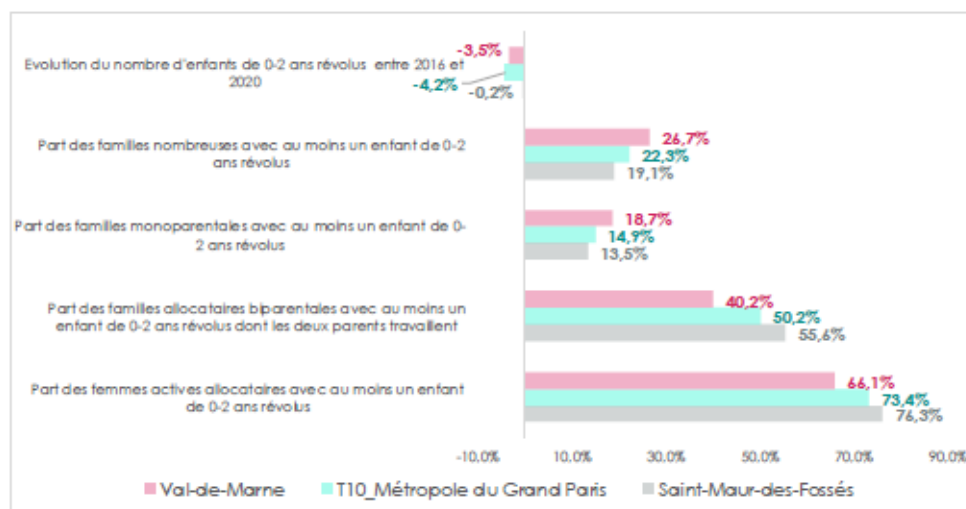


II - ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

En 2020, plus de 700 naissances domiciliées⁶ ont été enregistrées à Saint-Maur-des-Fossés, reflétant une forte baisse de - 11,4 % depuis 2016. Cette diminution est deux fois supérieure à celles des deux échelons supra (- 5,6 % sur le T10 et - 5,3 % sur le département). Si le nombre d'enfants saint-mauriens de 0-2 ans révolus (plus de 2 200 en 2018) a diminué de - 3,2 % depuis 2014, cette tendance ne se vérifie pas concernant l'évolution du nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires. En effet, entre 2016 et 2020, ce nombre d'enfants de moins de 3 ans est quasi-stable, ne montrant qu'une très faible inflexion de - 0,2 %. À l'échelon départemental, ce constat s'avère différent avec une inflexion plus marquée : - 1,1 % pour l'ensemble des enfants en bas âge (entre 2014 et 2018) et - 3,5 % pour ceux des familles allocataires (entre 2016 et 2020).

Par ailleurs, parmi les familles allocataires résidant sur le territoire communal, 25,8 % ont à charge au moins un enfant, de 0 à 2 ans révolus en 2020, soit près de 4 points de moins que sur l'ensemble du Val-de-Marne (29,5 %). De même, les taux de familles monoparentales (13,5 %) et/ou nombreuses (19,1 %), parmi les familles allocataires ayant au moins un enfant en bas âge à charge, s'avèrent nettement inférieurs, respectivement de - 5,2 points et - 7,6 points rapportés à ceux de l'échelon départemental - (cf. figure 4).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Saint-Maur-des-Fossés et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2020

Une approche complémentaire relative à l'observation du taux d'activité féminine montre que les femmes actives⁷ parmi les familles allocataires saint-mauriennes, avec un ou plusieurs jeunes enfants à charge de 0 à 2 ans révolus (76,3 %) sont sensiblement surreprésentées (+ 10,3 points) par rapport à celles de l'ensemble du Val-de-Marne (66,1 %). Ce constat s'accroît concernant les familles biparentales dont les deux parents travaillent (55,6 % contre 40,2 %).

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

⁷ C'est-à-dire en emploi ou en recherche active d'un emploi.

En 2019, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, est de 62,2 % à Saint-Maur-des-Fossés soit assez nettement supérieur au taux départemental (49,3 %). De plus, avec 7 crèches collectives proposant 321 places, une halte-garderie de 22 places et 12 multi-accueils pour 394 places, l'accueil collectif du jeune enfant apparaît également plus favorable sur le territoire communal, avec une place pour 3,0 enfants contre une pour 3,5 enfants au niveau du département - (annexe 1).

En parallèle, le taux d'évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées, entre 2016 et 2020, régresse moins fortement (- 15,7 %) qu'aux niveaux de l'Ept 10 (- 18,7 %) et du Val-de-Marne (- 18,2 %).

Ainsi, malgré un taux d'activité important des familles ayant au moins un enfant en bas âge, le taux de couverture au titre de l'accueil du jeune enfant semble répondre aux attentes des familles saint-mauriennes.

En conclusion, concernant la question de la petite enfance, la commune se place une nouvelle fois dans une position favorable comparativement au territoire départemental.



FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

1 – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	2 295	19 466	56 844
Evolution des 3-5 ans sur 2014-2018	0,6%	3,5%	2,6%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	10 644	72 711	211 106
Evolution des 6-17 ans sur 2014-2018	-2,7%	-0,2%	2,8%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	6 212	41 738	126 983
Evolution des 18-24 ans sur 2014-2018	-0,2%	-0,7%	1,9%
② Public allocataire de la Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	11 034	80 910	241 700
Nombre des 3-5 ans révolus	2 042	16 638	50 710
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	14,4%	16,6%	20,7%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	18,9%	21,7%	30,6%
Nombre des 6-11 ans révolus	4 742	34 664	102 553
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,0%	21,6%	25,3%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	12,9%	19,2%	27,1%
Nombre des 12-15 ans révolus	2 966	20 838	61 950
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	24,8%	27,5%	30,6%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,9%	21,7%	29,6%
Nombre des 16-17 ans révolus	1 284	8 770	26 487
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	30,3%	33,5%	35,6%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	17,4%	25,4%	34,0%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	339	2 795	8 789

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.



II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Selon les données Insee, entre 2014 et 2018, Saint-Maur-des-Fossés présente un dynamisme démographique moindre que celui du département et ce quelles que soient les tranches d'âges des enfants : + 0,6% contre + 2,6 % pour les 3-5 ans, - 2,7 % contre + 2,8 % pour les 6-17 ans et - 0,2 % contre + 1,9 % pour les 18-24 ans.

Par ailleurs, en 2020, les familles allocataires saint-mauriennes ont à charge plus de 11 000 enfants. L'étude de ces familles montre que la part des enfants vivant dans une famille monoparentale est nettement moins importante sur cet échelon comparativement à celui du Val-de-Marne (entre - 5 et - 6 points).

En outre, cette sous-représentation apparaît encore plus marquée concernant les enfants vivant dans des foyers à bas revenus : - 11,7 points pour les 3-5 ans par rapport au département, - 14,1 points pour les 6-11 ans, - 15,7 points pour les 12-15 ans et - 16,5 points pour les 16-17 ans - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

Ces données confortent assez nettement le constat d'une non-fragilité socio-économique des familles allocataires saint-mauriennes rapportées à celles du département.



FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	9 448	66 814	185 624
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2014 et 2018	0,3%	0,4%	1,6%
② Public allocataire de la Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2020	7 107	52 537	155 557
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2016 et 2020	2,0%	1,6%	3,1%
Part des familles allocataires à bas revenus	18,9%	25,1%	34,5%
Nombre de familles allocataires monoparentales	1 808	14 767	49 585
Part des familles allocataires monoparentales	25,4%	28,1%	31,9%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	37,9%	44,0%	48,8%
Nombre de familles nombreuses allocataires	1 370	11 741	39 961
Part des familles nombreuses allocataires	19,3%	22,3%	25,7%
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	17,9%	26,5%	35,4%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	105	788	2 677
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,7%	1,7%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	34	363	1 374
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	1,9%	2,5%	2,8%
Nombre de décès en 2020	8	100	414
Enfants	-	21	99
Parents	-	79	315
Ratio de décès parmi les familles allocataires	-	0,2%	0,3%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016, décembre 2019 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.

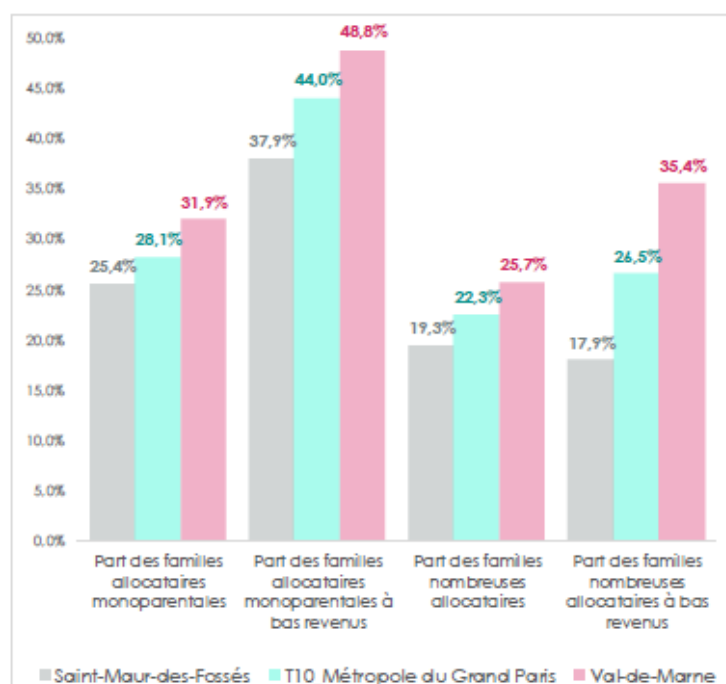
II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

En 2018, l'Insee dénombre plus de 9 400 familles avec des enfant(s) mineurs, résidant à Saint-Maur-des-Fossés, soit une relative stagnation depuis 2014 avec + 0,3 %, alors que cette évolution s'élève à + 1,6 % au niveau départemental. Concernant les familles allocataires, l'écart est à peu près similaire, entre 2016 et 2020, avec + 2,0 % à l'échelon communal et + 3,1 % au niveau départemental.

Comme constaté *supra*, les familles allocataires à bas revenus sont nettement sous-représentées à Saint-Maur-des-Fossés (- 15,6 points) comparativement au département (respectivement 18,9 % et 34,5 %). De même, les familles allocataires monoparentales et/ou nombreuses sont sous-représentées de - 6,4 points au niveau communal. Cette sous-représentation s'accroît lorsque ces familles disposent de bas-revenus (- 10,9 points et - 17,6 points) - (cf. figure 6).

Ces derniers résultats corroborent une nouvelle fois les observations précédentes et confortent donc un constat de non-précarité sur ce territoire communal rapporté à celui de l'ensemble du département.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

Enfin, un contrat local d'accompagnement scolaire (Clas) et un lieu d'accueil enfants parents (Laep) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants saint-mauriens.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre total de logements	37 395	247 007	640 016
Part de logements vacants	7,6%	6,3%	5,6%
Nombre de résidences principales	34 047	225 395	592 118
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	62,9%	50,8%	45,0%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	25,7%	24,2%	21,4%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	6,3%	18,7%	26,6%
② Socio-économique - Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	33,1%	24,6%	20,8%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	127	1 836	7 437
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	3,1%	5,0%	5,4%
③ Public allocataire de la Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	4 042	37 041	137 300
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁸	33,0%	39,2%	46,4%
dont bénéficiant d'Apl	31,9%	48,4%	54,7%
dont bénéficiant d'Alf	19,6%	15,7%	15,1%
dont bénéficiant d'Als	48,4%	35,9%	30,3%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, 2017 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2018.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Parmi les plus de 34 000 résidences principales, situées à Saint-Maur-des-Fossés, la part des propriétaires représente 62,9 %, soit une nette surreprésentation de près de 18 points par rapport au département (45,0 %) - (cf. figure 7). Les locataires saint-mauriens, résidant dans le parc privé, sont également plus importants mais dans une moindre mesure (+ 4,2 points).

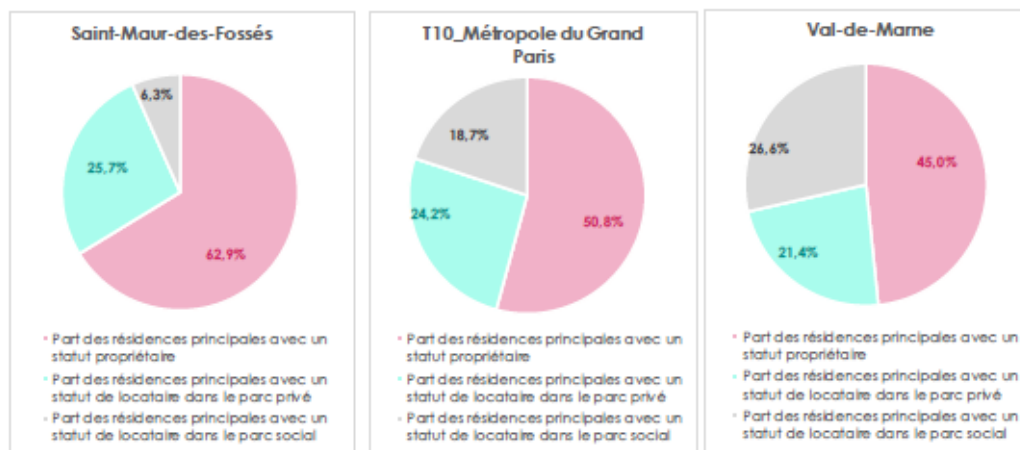
⁸ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

A contrario, les locataires, résidant dans le parc social, sont sous-représentés de plus de – 20 points rapporté à l'ensemble du Val-de-Marne.

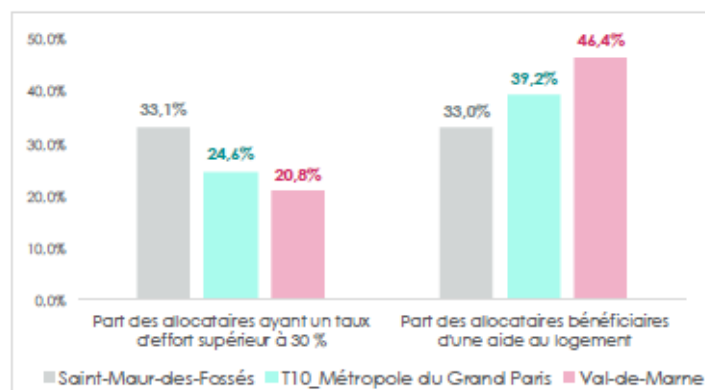
Figure 7. Occupation des résidences principales à Saint-Maur-des-Fossés, sur le T10 et dans le Val-de-Marne



Source : BCE2020, recensement de la population 01/01/2018

Par ailleurs, parmi les allocataires saint-mauriens, un tiers (33,0 %) bénéficie d'une aide au logement - (cf. figure 8), soit un taux nettement inférieur à celui de l'ensemble du département (- 13,4 points). Parmi ces bénéficiaires, près de de la moitié (48,4 %) perçoit l'allocation de logement sociale, soit une part supérieure de + 18,2 points à celle du département. A fortiori, les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement sont sous-représentés de près de – 23 points. De même, 33,1 % des allocataires, bénéficiaires d'une aide au logement, fournissent un taux d'effort⁹ supérieur à 30 % à Saint-Maur-des-Fossés, soit + 12,3 points rapportés au taux départemental.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

1 – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	27,9%	33,5%	36,2%
Dont actifs ayant un emploi	79,5%	76,6%	74,7%
Taux de chômage des 15-24 ans	20,5%	23,4%	25,3%
Taux d'activité des 25-64 ans	88,5%	87,8%	85,5%
Dont actifs ayant un emploi	92,3%	90,5%	88,5%
Taux de chômage des 25-64 ans	7,7%	9,5%	11,5%
Part des cadres	28,7%	26,3%	18,9%
Part des professions intermédiaires	20,5%	20,7%	19,8%
Part des employés	16,1%	18,4%	21,6%
Part des ouvriers	5,8%	7,5%	10,6%
Part des artisans et commerçants	4,9%	4,0%	3,7%
Part des retraités	4,4%	4,0%	4,0%
Autres personnes sans activité professionnelle	18,8%	18,0%	20,0%
② Public allocataire de la Caf	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Bénéficiaires du Rsa	1 651	14 238	49 742
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	2 817	24 545	92 802
Bénéficiaires du Rsa majoré	121	1 116	4 529
Part des familles bénéficiaires du Rsa	9,0%	11,0%	14,8%
Bénéficiaires de la prime d'activité	2 725	23 223	79 460
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	4 719	44 827	166 678
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	109	1 067	4 115
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	12,6%	17,2%	22,5%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	20,0%	21,9%	24,9%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	29,4%	39,2%	50,9%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	35	344	1 242
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	2,7%	3,9%	4,7%
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	-	13 502	7 390

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, 2017.



II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

À Saint-Maur-des-Fossés, les taux de chômage des 15-24 ans (20,5 %) et des 25-64 ans (7,7 %) sont tous les deux sous-représentés rapportés à ceux de l'ensemble du Val-de-Marne (respectivement - 4,8 points et - 3,8 points). L'étude des catégories socioprofessionnelles¹⁰ apporte un éclairage complémentaire. Si la commune concentre nettement plus de cadres (près de + 10 points), ce constat s'inverse concernant les employés (- 5,5 points), les ouvriers (- 4,8 points) et dans une moindre mesure les personnes sans activité professionnelle (- 1,2 point).

En parallèle, comme constaté *supra*, les familles saint-mauriennes bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa), de la prime d'activité mais également celles dépendantes à 50 % ou plus des prestations sont sensiblement sous-représentées, respectivement de - 5,8 points, - 9,9 points et - 21,5 points rapportées aux taux départementaux.

Enfin, si aucun centre social n'est implanté sur la commune, un quartier prioritaire de la politique de la ville est présent sur le territoire, il s'agit de « Rives de la Marne » - (annexe 3). Ces quartiers concentrent un taux plus important de bénéficiaires de compléments de revenus, notamment le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés.

En conclusion, même avec la présence d'un quartier prioritaire, l'étude des données Caf place les allocataires de Saint-Maur-des-Fossés dans une position favorable d'un point de vue socio-économique, notamment en les rapportant à celles de l'ensemble du Val-de-Marne. La majorité des indicateurs pouvant se rapporter à des facteurs de vulnérabilité apparaît moins significative sur la commune, alors qu'*a contrario*, les variables relatives aux revenus des allocataires saint-mauriens et à leur activité valorisent un statut socio-économique plus favorable.

Les Caf en Île-de-France
Ctrad Cellule technique de réflexion
et d'aide à la décision 

Rédacteur : Delphine Guérin

¹⁰ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

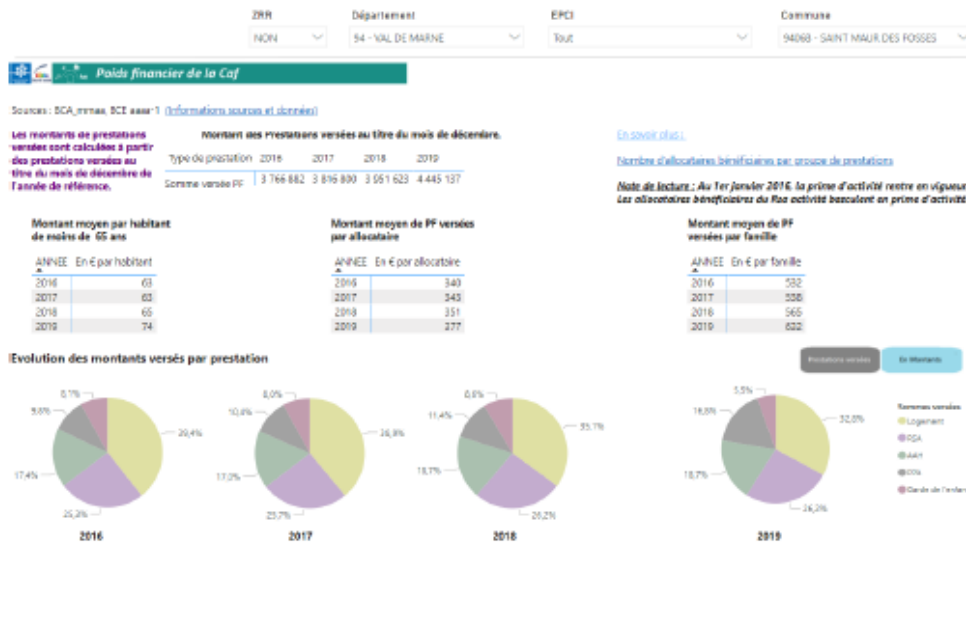
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	7	81	199
Places en crèches collectives familiales et parentales	321	3 727	9 494
Assistantes maternelles en crèches familiales	9	117	284
Haltes garderies	1	9	20
Places en haltes garderies	22	188	352
Micro-crèches	-	2	4
Places en micro-crèches	-	20	40
Multi-accueils	12	69	175
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	-
Places en multi-accueils	394	2 328	6 090
Jardin d'enfants	-	2	3
Places en Jardin d'enfants	-	95	155
Relais assistantes maternelles	1	13	43
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	112	564
Enfance-Jeunesse	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires 2020	-	13	51
Foyers jeunes travailleurs 2020	-	-	4
Activités périscolaires 2020	-	13	50
Accueils adolescents 2020	1	6	33
Parentalité	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	-	5	34
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	1	10	56
Lieux d'accueil enfants parents	1	10	23
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	Saint-Maur-des-Fossés	T10_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	-	7	20
Centres sociaux	-	7	40

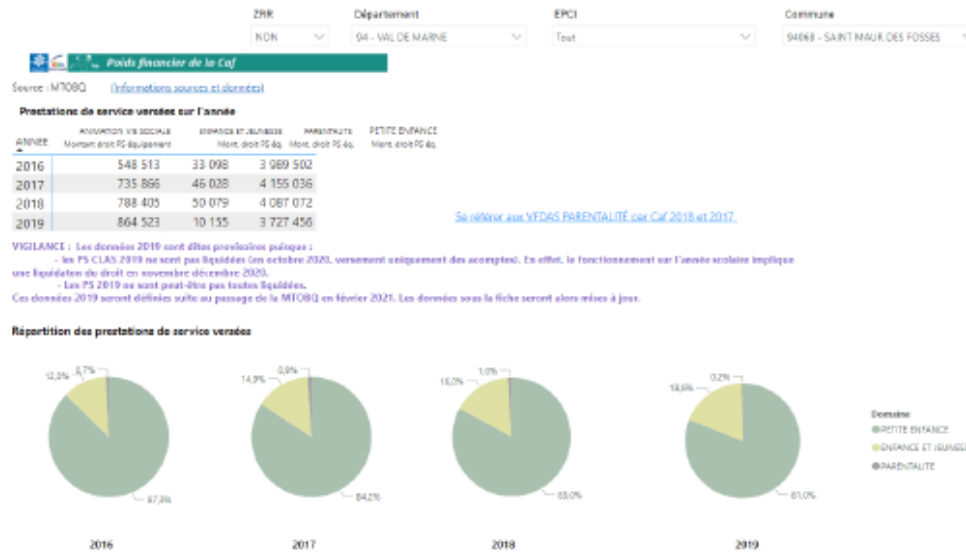
Sources : Caf- exercice 2020, Sias 2020.

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



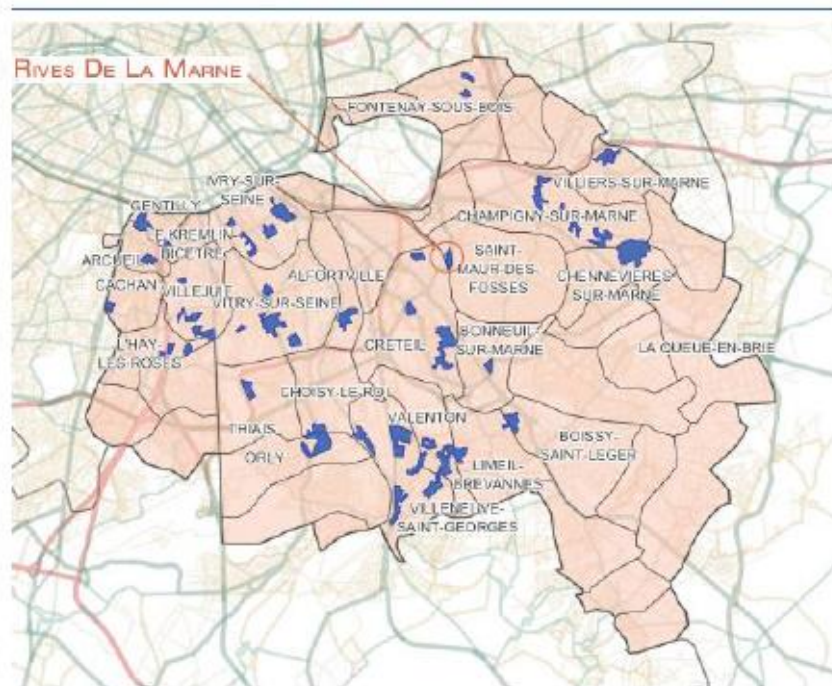
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

LE CRASSE D'ORÉCATIONS DÉTERRÉS DU VIEUX-MARNE ET LE DOCTEUR DE LA VIE - ÉVALUÉ 2016 - 2020

QP094033

RIVES DE LA MARNE

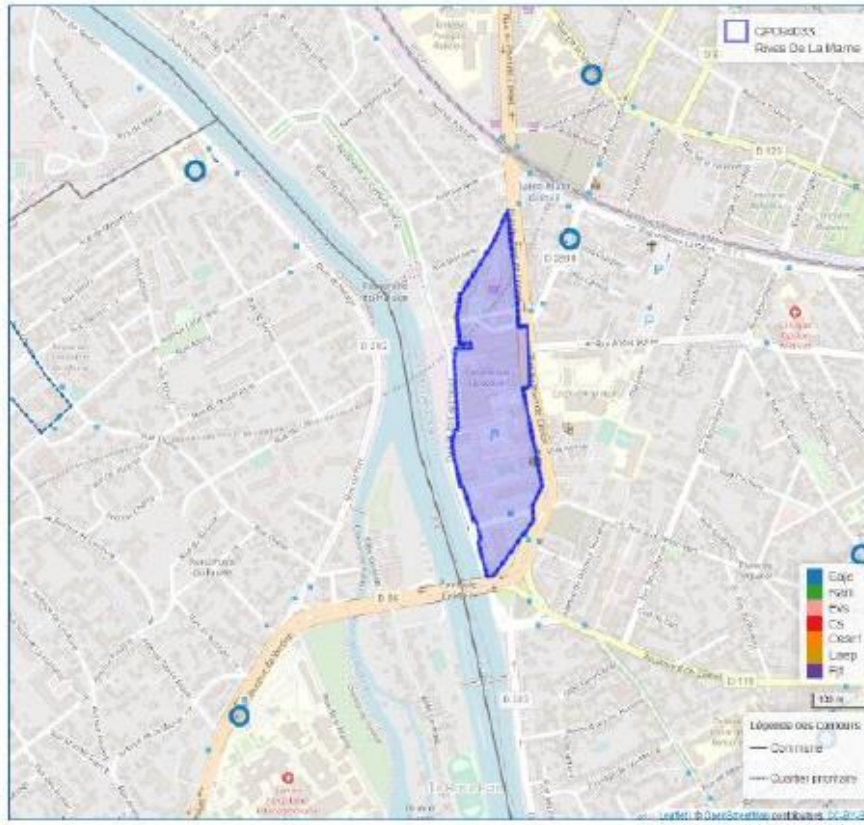
COMMUNE : SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



© Azurcom Franche - Francilienne 2016

1. LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX FINANCÉS PAR LA CAF

- Les structures «petite enfance» : équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et relais assistants maternels (Ram)
- Les structures «animation de la vie sociale» : centres sociaux (Cs) et espaces de vie sociale (Evs)
- Les structures «parentalité» : centres sociaux proposant une animation collective famille (Csacf) et lieux d'accompagnement enfants-parents (Laep)
- Les structures «jeunesse» : foyers de jeunes travailleurs (Fjt)



2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP004033	Gautier		évolution des effectifs (en %)	Dumeneix		évolution des effectifs (en %)	Oberfohren		évolution des effectifs (en %)
	2016	2020		2016	2020		2016	2020	
Données de contexte sociodémographique									
Population totale estimative 2012 et 2018	1 477	1 726	16,0	76 286	76 286	0,0	1 386 808	1 386 810	2,8
Allocataires	494	611	23,6	19 000	18 181	-4,4	546 401	555 014	17,4
Répartition par âge des allocataires (en %)									
moins de 25 ans	3,7	4,9	14,7	9,4	10,7	14,7	5,3	11,4	44,6
de 25 à 44 ans	35,9	38,7	32,9	55,1	53,9	-10,1	55,2	52,7	-12,1
de 45 à 59 ans	30,4	29,6	-19,3	30,3	29,6	-11,4	26,1	26,9	14,7
de 60 ans ou plus	21,0	22,9	37,6	6,3	6,8	24,0	5,4	9,9	23,5
Situation familiale des allocataires (en %)									
allocataires seuls	51,2	55,3	44,0	51,8	56,9	55,9	35,8	43,2	41,5
couples sans enfant	5,4	6,7	14,6	3,0	3,0	16,7	3,9	4,0	21,6
familles monoparentales	19,8	18,2	-5,1	14,9	14,8	-13,1	16,1	16,8	8,9
couples avec enfant(s)	23,0	16,0	-	23,2	42,4	-4,5	-42,2	26,0	9,2
Ménages allocataires :									
avec 1 enfant (en %)	41,7	26,1	-4,1	33,2	22,4	-2,7	20,8	20,6	1,0
avec 2 enfants (en %)	33,9	33,5	11,3	36,8	57,2	2,8	48,5	45,8	-1,2
avec 3 enfants ou plus (en %)	27,4	27,4	2,1	30,0	19,3	-4,2	34,7	33,6	-7,2
Enfants à charge									
de moins de 3 ans (en %)	10,6	12,1	18,0	14,2	14,9	-0,5	17,9	15,7	-4,0
de 3 à 5 ans (en %)	11,2	11,2	5,1	14,8	14,3	-0,9	16,9	15,7	-2,1
de 6 à 15 ans (en %)	51,0	47,4	-2,6	53,7	54,3	2,8	50,6	51,2	0,2
de 16 à 17 ans (en %)	13,9	12,1	-2,2	9,1	9,1	1,4	8,9	8,2	-7,4
de 18 à 25 ans (en %)	14,3	17,3	25,0	9,0	8,3	-2,2	8,4	9,2	13,2
Population active	877	1 011	14,9	39 198	31 889	-6,8	629 267	739 862	8,8
Données de contexte socioéconomique									
Départementaux d'un an ou plus au logement	298	328	27,8	3 486	4 022	16,4	117 808	128 078	10,2
logement sans social (en %)	73,3	70,1	-39,6	26,7	24,5	-19,0	21,2	49,3	11,8
logement privé (en %)	5,9	3,4	-19,0	84,0	85,5	18,1	39,9	41,3	28,2
Départementaux de complément de revenu	148	188	27,0	1 790	2 503	31,5	65 888	67 002	21,9
part des allocataires percevant le revenu de solidarité active (en %)	28,7	28,7	18,7	11,2	13,5	37,8	19,4	18,9	-25,4
part des allocataires percevant l'allocation adulte handicapée (en %)	4,4	12,1	44,0	6,6	6,9	19,8	6,4	6,1	-1,4
part des allocataires percevant la prime d'activité (en %)	21,0	21,9	91,0	13,2	22,1	32,4	16,3	20,0	32,5
Allocataires par population de référence du RUCP*	388	429	10,6	9 718	11 079	14,0	326 988	368 362	14,9
dont allocataires dépendants des prestations à 68% ou plus	100	100	18,1	2 000	2 488	21,6	69 887	79 259	14,6
- dont allocataires dépendants de 70 à 74%	23,0	17,8	-2,2	21,3	21,8	25,8	22,7	22,5	-14,4
- dont allocataires dépendants de 75 à 100%	30,0	32,2	19,4	79,0	78,2	-20,4	77,3	77,6	14,9
Situation fiscale des allocataires imposables à 80% ou plus									
allocataires seuls	01,2	07,8	28,4	02,6	06,1	22,6	02,1	03,6	22,1
couples sans enfant	1,5	6,1	266,7	2,7	3,2	43,6	3,1	2,8	-4,0
familles monoparentales	23,2	16,4	-2,6	29,0	18,9	-11,4	24,8	20,3	-8,6
couples avec enfants	13,5	6,7	-42,9	11,1	11,7	28,3	16,6	15,2	-6,1

* Hors étudiants et allocataires de congédiés âgés de 18 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocation familiale du Val-de-Marne, recensement 2016, 2019 & Insee, recensement 2013, 2018

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER, ÉVOLUTION 2016 - 2020

	Population allocataire	Taux d'évolution 2016/2020
	511	26,5 %
	Données 2020	Evolution 2016/2020
Taux d'allocataires isolés :	58,3 %	↗
Nombre de bénéficiaires de compléments de revenus :	188	↗
Nombre d'allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus :	190	↗

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Rives De La Marne », situé dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés, compte 511 allocataires, soit une évolution de +26,5 % entre 2016 et 2020. Dans une moindre mesure, sa population, couverte par au moins une prestation versée par la caf (1 011 personnes), a progressé de +15,3 % sur cette période.

Concernant la structure par âge de la population allocataire de ce quartier, seule la part des allocataires de 45 à 59 ans a baissé de -6,9 points entre 2016 et 2020, alors que celles des autres tranches ont toutes progressé de plus d'un point sur cette période. Cependant, le quartier se différencie toujours très nettement de la population allocataire de la commune quant à la part des seniors de 60 ans ou plus, plus de trois fois supérieure à celle de l'échelon communal (22,9 % contre 8,8 % au niveau de la commune). S'agissant de la structure familiale, les allocataires isolés sont fortement représentés (58,3 % contre 36,9 % au niveau communal) avec une progression de +7,1 points sur la période observée.

Ce quartier compte 320 bénéficiaires d'une aide au logement représentant 62,8 % des allocataires de ce territoire, soit une évolution de +27,3 % depuis 2016. La grande majorité de ces allocataires réside dans le parc social (79,1 %).

La part des allocataires de ce quartier, percevant le revenu de solidarité active, reste nettement supérieure à celle du niveau communal (24,7 % contre 13,5 %), même si elle a baissé de -2,0 points, entre 2016 et 2020. En revanche, la part des bénéficiaires de d'allocation aux adultes handicapés (12,1 %) a augmenté de +2,2 points sur la période observée. Au total, 188 allocataires percevaient un complément de revenus, soit 36,8 % des allocataires de ce territoire. Enfin, le quartier « Rives De La Marne » connaît une hausse de +24,5 % du nombre d'allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus depuis 2016, ce taux d'allocataire dans le champ des revenus reste ainsi nettement supérieur à celui de la commune (42,7 % contre 22,0 %). ■

TABLE DES MATIERES

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.....	33
Un nouveau cadre contractuel entre Saint-Maur et la Caisse d'allocations familiales	33
Du diagnostic partagé au plan d'actions.....	33
UN DIAGNOSTIC PARTAGE	35
Plan.....	35
Structure de chaque partie.....	36
Présentation générale de Saint-Maur des Fossés.....	37
La petite enfance, les 0-3 ans	46
L'enfance, les 3-11 ans.....	61
La jeunesse, les 12-25 ans	74
Le soutien à la parentalité.....	86
Le handicap	96
L'accès aux droits et l'accompagnement des publics les plus vulnérables.....	102
L'inclusion numérique.....	113
La politique de la ville.....	121
ANALYSE DU DIAGNOSTIC.....	128
Analyse du diagnostic : La petite enfance (0-3 ans)	129
Analyse du diagnostic : L'enfance (3-11 ans).....	132
Analyse du diagnostic : La jeunesse (12-25 ans)	135
Analyse du diagnostic : Le soutien à la parentalité.....	137
Analyse du diagnostic : Le handicap	139
Analyse du diagnostic : L'accès aux droits.....	140
Analyse du diagnostic : L'inclusion numérique.....	141
Analyse du diagnostic : La politique de la ville	142
LES FICHES ACTION.....	147
Axe 1 : la petite enfance.....	149
Axe 2 : L'enfance	161
Axe 3 : La jeunesse.....	175
Axe 4 : Le soutien à la parentalité.....	189
Axe 5 : Le handicap.....	199
Axe 6 : L'accès aux droits	205
Axe 7 : L'inclusion numérique.....	211
Axe 8 : Politique de la ville.....	219
Axe 9 : Pilotage de la Ctg.....	227

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL ENTRE SAINT-MAUR ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche lancée par la Caisse nationale d'allocation familiales (Cnaf), qui vise à mettre, dans chaque département, les ressources des caisses d'allocations familiales (Caf) au service d'un projet de territoire pour chaque commune.

Depuis 2006, les contrats enfance-jeunesse (Cej) ont été la démarche contractuelle principale portée par les Caf pour encourager le développement de services aux familles. Après 14 ans de mise en œuvre, la Cnaf a décidé de mettre fin à cette démarche et de la remplacer par les CTG à partir de 2020, au fur et à mesure que les Cej des différents territoires arrivaient à terme.

Les CTG ont un champ plus large que les anciens Cej et portent sur tous les domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement et handicap. Elles visent à encourager le développement de services aux familles dans tous ces champs, en fonction d'un projet de territoire large et cohérent.

La CTG sera donc le nouveau cadre contractuel des relations entre la Ville de Saint-Maur des Fossés et la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne. Elle doit permettre de :

- Formaliser un engagement politique d'ensemble, basé sur un diagnostic partagé entre la Ville de Saint-Maur et la Caf, afin de maintenir, gérer et développer une offre de services adaptée aux besoins des familles ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser les financements, tout en allégeant les charges de gestion par la simplification de leurs modalités de calcul. Les financements qui seront issus de la CTG remplaceront ceux qui existaient dans le cadre du Cej, que leur complexité avait à la longue rendus peu lisibles. Ces financements, désormais appelés bonus de territoire, continueront à s'appliquer en complément des prestations de service ordinaires que la Caf verse à la Ville dans les domaines de la petite enfance et des accueils de loisirs enfance (3 à 13 ans) et jeunesse (12 à 17 ans).

La CTG est conclue pour cinq ans et prend effet le 1^e janvier 2023.

DU DIAGNOSTIC PARTAGE AU PLAN D' ACTIONS

La CTG est organisée en plusieurs parties :

1. Un diagnostic partagé, qui a pour objet d'identifier l'ensemble des caractéristiques du territoire de Saint-Maur, ainsi que les besoins restant à couvrir dans tous les domaines sur lesquels porte la CTG ;
2. Une analyse du diagnostic, qui en fait la synthèse et qui identifie les principaux axes selon lesquels des actions de renforcement et de développement des services seront à conduire ;
3. Un plan d'actions, qui découle du diagnostic et de son analyse.

La mise en œuvre de la CTG s'appuiera sur une coordination renforcée entre la Ville et la Caf, là encore, dans un souci de simplification et de rationalisation. Un interlocuteur attitré de la Caf sera désigné par la Ville et sera chargé de piloter et d'animer la mise en œuvre de la CTG.

UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Cette première partie de la convention territoriale globale a pour objet d'établir un diagnostic partagé de l'ensemble des caractéristiques et des besoins du territoire de Saint-Maur et de ses habitants. Il prend en compte les dispositifs de politiques publiques et les instances partenariales dans le champ des missions partagées entre la commune de Saint-Maur et la Caisse d'allocations familiales. Il met en évidence les atouts du territoire, avec notamment le maillage de services publics de proximité qui le caractérise, les attentes des habitants en termes de services, et il identifie les zones de progrès et d'améliorations à venir.

Ce diagnostic a été élaboré de manière participative et collégiale par l'ensemble des services municipaux concourant à un titre ou à un autre à la mise en œuvre des services à la population qu'il présente.

PLAN

Le diagnostic est organisé en neuf parties thématiques, chacune correspondant à une caractéristique du territoire de Saint-Maur, des besoins de sa population et des réponses qui y sont apportées par les services municipaux :

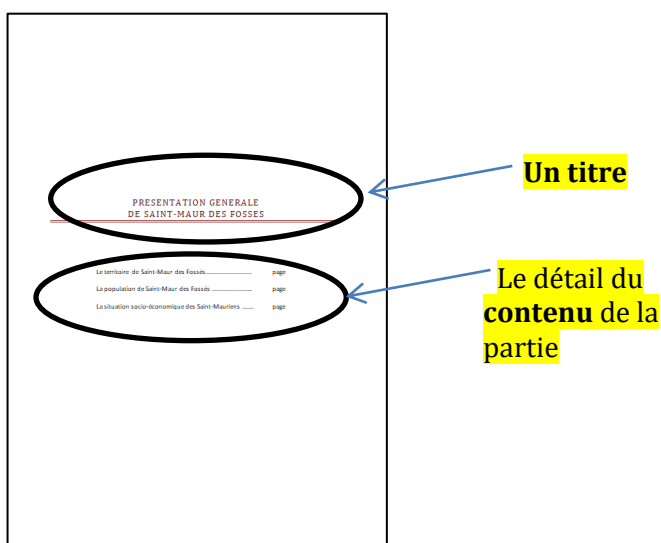
1. Présentation de la commune, de son territoire et de ses habitants
2. La petite enfance à Saint-Maur
3. Les enfants (3-11 ans)
4. Les jeunes (12-25 ans)
5. La parentalité et les familles
6. Le handicap
7. L'action sociale et l'accès aux droits
8. L'inclusion numérique
9. La politique de la ville

Chaque partie présente un état des lieux problématisé, en montrant notamment les besoins ou les attentes des habitants sur le sujet sur lequel elle porte, et en présentant les moyens mis en œuvre pour y apporter des réponses. Elles insistent notamment sur plusieurs notions essentielles, à savoir celles d'offre de service public, de valeur-ajoutée pédagogique, de prévention et d'accompagnement vers l'autonomie de ceux qui en ont besoin.

STRUCTURE DE CHAQUE PARTIE

Toutes les parties sont organisées de la même manière :

Elles s'ouvrent par une page de titre annonçant la partie



Puis, à l'intérieur de chaque partie, le contenu est organisé par **doubles-pages**, correspondant chacune à un thème, à un aspect, à une problématique de la partie thématique. Toutes les doubles-pages fonctionnent de manière identique :

En haut, **le titre** de la double page. Chaque double-page a le sien.

Sur la page de gauche, des **documents**

Sur la page de droite, du **texte**, expliquant, analysant et prolongeant les documents

Les documents présentés sur les pages de gauche ont été créés spécialement pour le diagnostic. Il peut s'agir de cartes, de graphiques, de tableaux de chiffres ou de schémas de réseaux ou d'organisations.

Le texte des pages de droite est en lien avec les documents, qu'il éclaire et complète, en présentant et analysant de manière problématique les situations et les enjeux.

Cette organisation en double-pages répond à une triple volonté de :

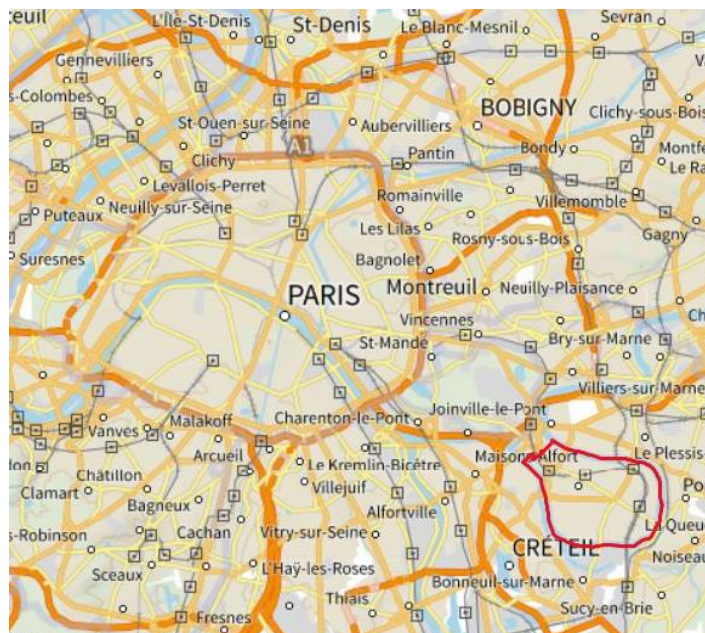
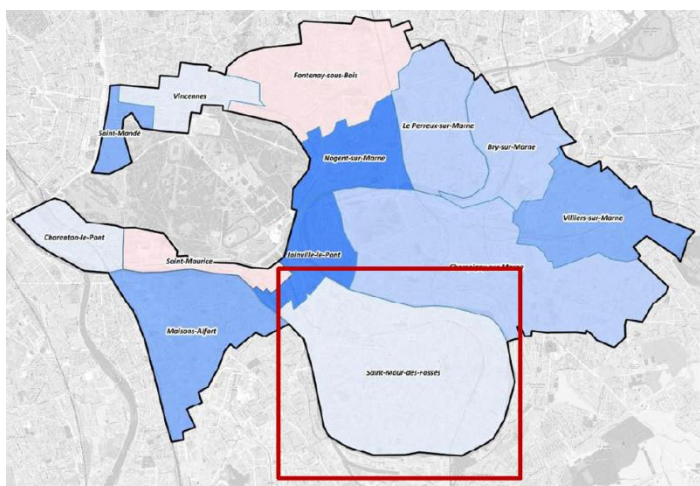
- **Clarté** : la lecture est ainsi facilitée, avec un titre qui annonce le thème, et les documents présentant les données essentielles pour chaque thème sont faciles à lire ;
- **Concision** : chaque thème est traité dans un espace limité, ce qui oblige à aller à l'essentiel, mais sans que rien d'important soit pour autant sacrifié ;
- **Cohérence** : les informations concernant un sujet sont regroupées, et chaque double-page porte sur un seul thème.

PRESENTATION GENERALE DE SAINT-MAUR DES FOSSES

Le territoire de Saint-Maur des Fossés	10-11
La population de Saint-Maur des Fossés	12-13
La situation socio-économique des Saint-Mauriens	14-15

LE TERRITOIRE DE SAINT-MAUR DES FOSSES

UNE COMMUNE DU SUD-EST DE PARIS, DANS L'EPT PARIS EST MARNE&BOIS



UN TERRITOIRE DIVISE EN HUIT QUARTIERS



LE TERRITOIRE DE SAINT-MAUR DES FOSSES

UNE COMMUNE DU SUD-EST DE PARIS

Saint-Maur se trouve dans le département du Val de Marne, à environ sept kilomètres au sud-est de Paris. C'est donc une commune de la proche banlieue parisienne, mais située dans le deuxième cercle, en cela qu'elle n'est pas limitrophe de Paris.

Saint-Maur est desservie par le RER A et compte quatre gares sur son territoire. Elle se trouve ainsi à une vingtaine de minutes de la Gare de Lyon et à une demi-heure de la Défense. Onze lignes de bus traversent la ville, qui desservent toutes au moins une gare. Ainsi, tous les quartiers sont-ils bien reliés au RER et à l'ensemble de l'Île de France.

Cette très bonne desserte sera encore améliorée à partir de 2026, puisque Saint-Maur se trouvera sur la ligne 15 du métro du Grand Paris express. La gare de Saint-Maur-Créteil sera alors à 25 minutes de l'aéroport d'Orly et à 30 minutes du Stade de France par exemple.

MEMBRE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Saint-Maur fait partie de l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne&Bois (PEM&B), qui regroupe 13 communes du Val de Marne : Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur des Fossés, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes. PEM&B a été créé le 1^e janvier 2016, en application des dispositions de la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. C'est l'un des 12 EPT qui forment la Métropole du Grand Paris (MGP).

La loi NOTRe a notamment confié aux EPT une compétence obligatoire et exclusive en matière de politique de la ville et une compétence partagée avec les communes en matière d'action sociale d'intérêt territorial. Le contenu de cette dernière compétence a été défini en 2017, et il comprend essentiellement la réalisation d'une analyse des besoins sociaux territoriaux.

UN TERRITOIRE DIVISE EN HUIT QUARTIERS

Le territoire de Saint-Maur a une superficie de 1 125 hectares, ce qui en fait la quatrième commune la plus étendue du département. Sa principale caractéristique est qu'il est presque entièrement entouré par la Marne, ce qui fait de Saint-Maur une quasi-île, reliée aux communes voisines par huit ponts et un isthme terrestre au nord-ouest.

Saint-Maur compte huit quartiers officiels, avec des tailles et un nombre d'habitants très différentes. Chacun de ces quartiers a une identité propre assez marquée et leurs habitants aiment souvent exprimer un sentiment d'appartenance à leur quartier.

Les six quartiers du nord et du centre sont très bien desservis par les transports en commun et ont un maillage en services assez denses. Les deux quartiers du sud, La Pie et Les Mûriers, auxquels on peut ajouter le sud de La Varenne et le sud d'Adamville, sont souvent considérés comme un peu excentrés et moins faciles d'accès que le reste de la ville.

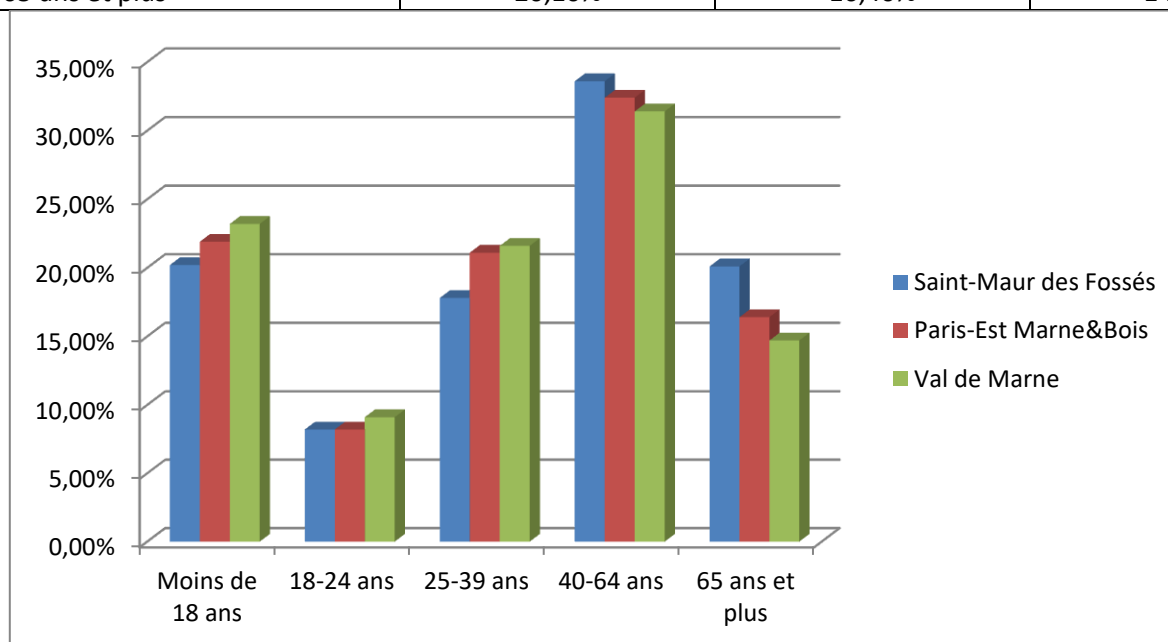
LA POPULATION DE SAINT-MAUR DES FOSSES

POPULATION DE SAINT-MAUR, DE PEM&B ET DU VAL DE MARNE

	Saint-Maur des Fossés	Paris Est Marne&Bois	Val de Marne
Population en 2019 (RGP, source Insee)	74 976	510 395	1 407 124
Evolution de 2013 à 2019	+ 1,14%	+ 1,53%	+ 3,92%

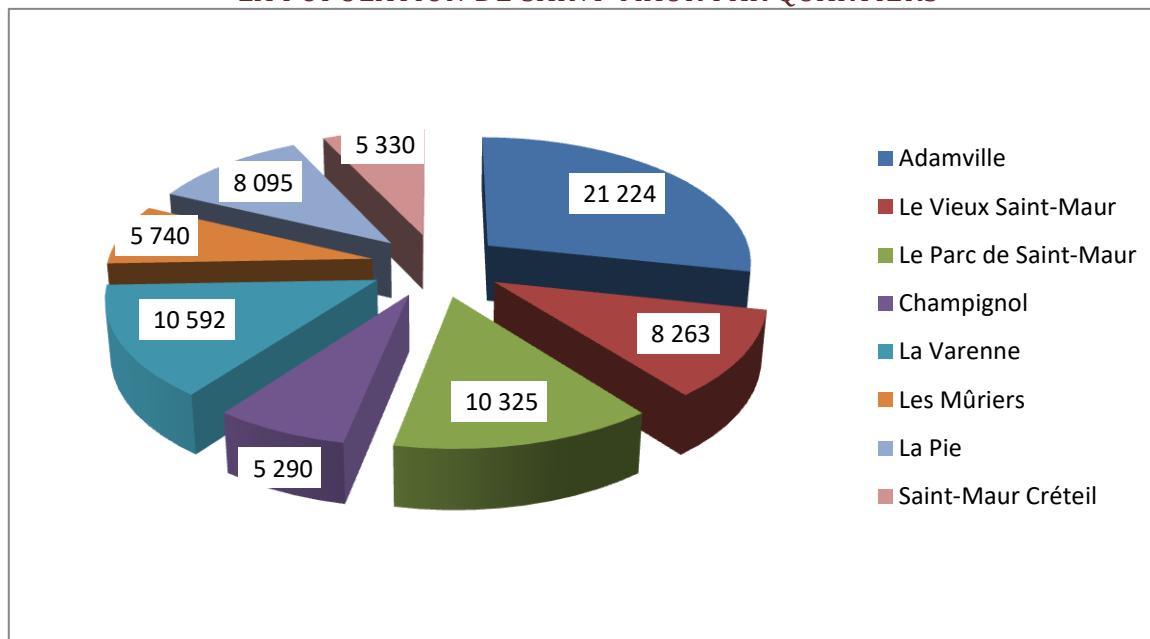
ET STRUCTURE PAR AGE

Structure par âge	Saint-Maur des Fossés	Paris Est Marne&Bois	Val de Marne
Moins de 18 ans	20,20%	21,90%	23,20%
18-24 ans	8,20%	8,20%	9,10%
25-39 ans	17,80%	21,10%	21,60%
40-64 ans	33,60%	32,40%	31,40%
65 ans et plus	20,10%	16,40%	14,70%



LA POPULATION DE SAINT-MAUR DES FOSSES

LA POPULATION DE SAINT-MAUR PAR QUARTIERS



UNE POPULATION NOMBREUSE ET STABLE

Saint-Maur des Fossés compte près de 75 000 habitants, ce qui en fait la 66^e ville la plus peuplée de France, la 17^e d'Ile de France, la quatrième du Val de Marne et la deuxième de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois auquel elle appartient.

Cette population importante est stable depuis plusieurs années, et sur la dernière période de référence, entre 2013 et 2019, elle a connu une croissance très légère. Saint-Maur se distingue sur ce plan du Val de Marne, dont la population a augmenté de 3,92% au cours de la même période. Cette situation de stabilité ne signifie pas que la population de Saint-Maur soit immobile, mais que les différents types de mouvements, solde naturel, avec les naissances et les décès, et solde migratoire, avec l'installation de nouveaux habitants et le départ d'autres, se sont compensés.

D'un point de vue infracommunal, la répartition de la population varie beaucoup d'un quartier à l'autre, de plus de 21 000 habitants dans le quartier d'Adamville à un peu plus de 5 000 seulement dans ceux de Champignol, de Saint-Maur Créteil et des Mûriers. Ces différences proviennent à la fois de la dimension inégale des quartiers et du type d'habitat que l'on y trouve, qui permet des densités plus ou moins fortes.

UNE POPULATION PLUS AGEE QUE CELLE DES COMMUNES VOISINES

Une caractéristique importante de la population saint-maurienne, qui la distingue des ensembles auxquels elle appartient et de leurs communes, est sa structure par âge.

D'un côté, les moins de 20 ans représentent tout juste 20,20% de la population de Saint-Maur, soit près de deux points de moins que dans celle de Paris Est Marne&Bois et trois de moins que dans le Val de Marne en général. De l'autre, les plus de 65 ans sont 20,10%, c'est-à-dire aussi nombreux que les jeunes de moins de 20 ans. Cette proportion est supérieure de près de trois points et demi à celle de Paris Est Marne&Bois et de plus de cinq points à celle du Val de Marne.

LA POPULATION DE SAINT-MAUR DES FOSSES

L'étude des tranches intermédiaires confirme ce premier constat, puisque la part des 40-64 ans est plus importante à Saint-Maur que dans les deux ensembles de référence. Compte tenu de cette structure par âge, le vieillissement marqué de la population saint-maurienne devrait s'accroître au cours des prochaines années.

DES ENJEUX DE SERVICES PUBLICS POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

La structure par âge particulière de Saint-Maur a évidemment des conséquences en termes de besoins de la population.

Même si la part des moins de 20 ans est sensiblement moins importante à Saint-Maur que dans les communes voisines, elle représente tout de même une population importante de tout petits, d'enfants et de jeunes, qui ont besoin de services publics adaptés. Cela signifie que, si Saint-Maur doit accorder une attention particulière à ses seniors, la Ville doit également répondre à la demande importante de ses habitants les plus jeunes, et les enjeux intergénérationnels n'en prennent de ce fait que plus d'importance. C'est tout l'enjeu du maillage de services publics de proximité, de son équilibre, de sa richesse et de sa densité, qui la Ville tisse et adapte au plus près des besoins.

LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES SAINT-MAURIENS

EMPLOI ET NIVEAU DE VIE A SAINT-MAUR

	Saint-Maur	Val de Marne
Niveau d'études		
Population active de plus de 15 ans sans diplôme	13%	21,6%
Population (idem) ayant un diplôme bac +2 et plus	53,3%	39,9%
L'emploi		
Taux d'activité des 15-64 ans	77,2%	76%
Taux d'activité des femmes	75,8%	64,5%
Part d'actifs travaillant hors de la commune	78,5%	
Taux de chômage	8,6%	12,8%
Part de cadres et CSP+ parmi les actifs	22,5%	15,8%
Revenus et pauvreté		
Revenu médian disponible par unité de consommation	30 780€	23 060€
Taux de pauvreté (ensemble de la population)	8%	16,6%
Taux de pauvreté des moins de 30 ans	17%	22,1%

Source Insee, données 2017 pour l'essentiel

PRESTATIONS SOCIALES ET ALLOCATAIRES CAF

	Saint-Maur	Val de Marne
Taux de dépendance aux prestations sociales	12,4%	16,3%
Allocataires de la CAF		
Nombre	12 249	
Evolution des allocataires 2016-2020	+ 14,6%	+ 18,1%
Population couverte par au moins une allocation CAF	42%	52%
Revenu médian des allocataires	1 785€	1 252€
Part d'allocataires à bas revenus	26,1%	34,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	83,2%	79,2%

Sources Insee, données 2017 pour l'essentiel, et CAF 94 données 2020

LOGEMENT

	Saint-Maur	Val de Marne
Nombre de logements	37 504	640 016
Nombre de résidences principales	34 177	592 118
Part de résidences principales avec un statut propriétaire	62,8%	45%
Part de résidences principales avec un statut locataire dans le parc privé	25,7%	21,4%
Part de résidences principales avec un statut locataire dans le parc social	6,3%	26,6%
Allocataires de la CAF		
Part des allocataires ayant un taux d'effort > 30%	33,1%	20,8%
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	3,1%	5,4%
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	33%	46,4%

Sources Insee, données 2017 et 2019, et CAF 94 données 2020

LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES SAINT-MAURIENS

UNE POPULATION QUI PRESENTE MOINS DE FACTEURS DE VULNERABILITE QUE SES VOISINES

La population de Saint-Maur présente comparativement moins de facteurs de vulnérabilité socio-économique que celle des autres communes de l'EPT ou du Val de Marne.

Les Saint-Mauriens sont plus diplômés que la moyenne des Val de Marnais, puisque seuls 13% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme et que 53,3% ont un diplôme de niveau bac +2 ou plus, contre respectivement 21,6% et 39,9% dans le département. En termes d'emploi, cela se traduit par deux données importantes : un taux de chômage moins élevé (8,6% en moyenne contre 12,8%) et une part de cadres et de catégories socio-professionnelles supérieures plus élevée (22,5% contre 15,8%). Ce dernier taux est également légèrement supérieur à celui de la moyenne des communes de l'EPT (21,5% de CSP+).

Les grandes données de l'emploi des Saint-Mauriens, forte proportion de cadres et faible taux de chômage, se reflètent dans leurs revenus. Le revenu médian par unité de consommation est nettement plus élevé à Saint-Maur que dans le reste du département (d'environ 7 720€, soit 33%, de plus). A l'inverse, le taux de pauvreté est moins élevé à Saint-Maur que dans le Val de Marne, aussi bien pour l'ensemble de la population (8% contre 16,6%) que chez les moins de 30 ans (17% contre 22,1%).

MAIS QUI A ELLE AUSSI BESOIN D'ATTENTION ET DE SERVICES PUBLICS ADAPTES

La population de Saint-Maur est donc statistiquement moins vulnérable que ses voisines, grâce à son bon niveau de formation, à son taux élevé d'emploi, à la forte proportion de cadres et de catégories socio-professionnelles supérieures, et à son haut niveau de revenu. Il n'en demeure pas moins qu'elle a besoin elle aussi de protection et d'attention, ainsi que de services publics adaptés à ses besoins.

D'une part, près de 80% des actifs saint-mauriens travaillent en dehors de la commune, dont beaucoup à Paris. Cela implique souvent un temps de transport important et des besoins de garde d'enfants. D'autre part, le taux d'emploi féminin à Saint-Maur est très élevé (75,8% contre 64,5% en moyenne dans le Val de Marne), y compris parmi les mères monoparentales allocataires de la CAF (83,2%), ce qui signifie que, dans un très grand nombre de cas, les questions de mode de garde des enfants ne peuvent pas trouver de solution au sein du ménage, et que les familles doivent se tourner vers une offre publique ou privée pour répondre à leurs besoins.

De la même manière, le taux de dépendance aux prestations sociales est moins important à Saint-Maur (12,4%) que dans le département (16,3%), tout comme la part de la population couverte par au moins une allocation de la CAF (42% contre 52%). Pour autant, on compte 12 249 allocataires de la CAF dans la commune, qui sont pour plus d'un quart des allocataires à bas revenus, et leur nombre augmente, comme c'est le cas dans tout le département (+ 14,6% entre 2016 et 2020).

La population saint-maurienne ne peut donc pas être réduite à une population aisée, capable de trouver seule des solutions à ses besoins. D'une part, toutes les familles, quels que soient leurs revenus, peuvent avoir besoin de services publics. D'autre part, une attention particulière doit être portée aux familles et aux habitants les plus fragiles économiquement.

LA PETITE ENFANCE

LES 0-3 ANS

Le jeune enfant et les familles	18-19
Les établissements d'accueil du jeune enfant	20-21
Les réponses à la demande d'accueil des 0-3 ans	22-23
L'offre d'accueil individuel	24-25
L'offre pédagogique des modes d'accueil des 0-3 ans	26-27

LE JEUNE ENFANT ET LES FAMILLES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES A SAINT-MAUR DE 2010 A 2022

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de naissances	773	804	744	668	780	718	749	723	733	699	639	690	756
Nb enfants 0-3 ans	/	/	2321	2216	2192	2166	2247	2190	2205	2155	2071	2028	2085

Nombre moyen de naissances par an sur 10 ans : 730. *Source : service de l'état-civil*

CARACTERISTIQUES DES FAMILLES SAINT-MAURIENNES

Démographie Données 2020, Insee pour l'ensemble du tableau	Saint-Maur-des- Fossés	PEM&B	Val-de-Marne
Structure d'âge			
Nombre des 0-2 ans révolus en 2020 et évolution entre 2016 et 2020	2 001 - 0,2 %	16 605 - 4,2 %	50 708 - 3,5 %
Moins de 18 ans	20,2 %	21,9 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	8,2 %	8,2 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	17,8 %	21,1 %	21,6 %
De 40 à 64 ans	33,6 %	32,4 %	31,4 %
65 ans et plus	20,1 %	16,4 %	14,7 %
Structure familiale			
Part de familles monoparentales	12,3 %	15,0 %	16,7 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	42,6 %	42,8 %	42,9 %
Part de couples sans enfant	42,0 %	38,6 %	36,1 %
Données socio-économiques - Caf			
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	76,3 %	73,4 %	66,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	83,2 %	81,7 %	79,2 %

LE JEUNE ENFANT ET LES FAMILLES

Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	19,1 %	22,3 %	26,7 %
---	--------	--------	--------

LA POPULATION DES 0 – 3 ANS

Depuis environ 2010, la population saint-maurienne est stable, de l'ordre de 75 000 habitants. Elle était de 74 976 en 2022. Cette stabilité de la population ne résulte pas du seul solde naturel entre les décès et les naissances, lesquelles ne dépassant pas les 800 par an, avec 727 naissances en moyenne annuelle depuis 10 ans, ce qui est peu.

Depuis plusieurs années, la population des 0-3 ans est donc basse et est, elle aussi, quasiment stable, malgré la présence d'une maternité, la forte densité de la population et le nombre élevé et la diversité des logements. Aussi les dynamiques d'évolution de cette population sont-elles lentes et l'anticipation des besoins en termes d'offre de modes d'accueil ne pose-elle pas de difficulté. L'effectif de jeunes enfants s'accroît à l'entrée à l'école maternelle et encore plus à l'entrée de l'école élémentaire.

Il n'existe pas de données évaluant le nombre de jeunes enfants saint-mauriens en situation de handicap, malgré l'existence d'institutions et d'associations actives dans ce domaine. Annuellement très peu d'enfants en situation de handicap à la naissance sont accueillis en crèche (trois à quatre en moyenne), en revanche, en grandissant, plusieurs d'enfants atteints de troubles du comportement sont dénombrés.

LA TYPOLOGIE DES FAMILLES

La structure familiale saint-maurienne est le plus souvent hétéroparentale, en couple avec enfant(s) (42,6%), bi-active (55,6%), appartenant aux CSP moyennes et supérieures, avec un taux d'activité féminine élevé (75,8 %).

Les habitants de Saint-Maur-des-Fossés sont très attachés à leur ville et à leur quartier. Il n'est pas rare que plusieurs générations d'une même famille y aient déjà vécu. Une tendance est à noter qui se répète : les jeunes couples saint-mauriens ont leur premier enfant, mais en raison du coût élevé de l'immobilier, ils quittent Saint-Maur lors des naissances suivantes, pour revenir lorsque la famille est constituée, établie, avec un niveau de vie plus élevé. Ce constat peut expliquer en partie la faible natalité dans la ville, le peu d'enfants âgés de moins de 3 ans et l'importante demande d'accueil en crèche d'enfants de moins de 24 mois, comme en 2022-2023, avec 426 demandes, contre 124 pour les plus de 24 mois.

Depuis quelques années, les cellules familiales saint-mauriennes suivent les évolutions sociétales pour être aussi homoparentales, recomposées, monoparentales souhaitées ou subies, en trouble, etc. Ces nouvelles compositions familiales obligent à adapter les réponses apportées par la direction Petite Enfance et Parentalité en termes administratifs, pédagogiques et parental notamment.

LES FAMILLES VULNÉRABLES

Le schéma familial classique dominant a tendance à masquer les situations de précarité parentale. Ainsi, 13,5% des familles sont monoparentales, se caractérisant notamment par une monoparentalité féminine, à bas revenus (37,9%), en recherche d'emploi ou en insertion socio-professionnelle, notamment dans le quartier prioritaire des Rives de la Marne.

LE JEUNE ENFANT ET LES FAMILLES

De même, le revenu fiscal de référence des Saint-Mauriens, qui est supérieur à celui des Val-de-Marnais de 15 200 € par foyer fiscal en moyenne, éclipse la réalité de certaines familles fragilisées, touchées par des évènements socio-économiques de la vie et souligne la grande hétérogénéité de la population allocataire, qui se présente dans les structures petite enfance.

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'OFFRE EN MATIERE D'EAJE

<i>Source DPEP 2021 et 2022</i>	Nombre de structures	Total des agréments PMI	Année d'ouverture	Quartier
Neuf multi-accueils (MA) Un service d'accueil familial Une halte-garderie	11 municipales	404	De 1971 à 2014	Toute la Ville
Multi-accueils privés réservataires	4	144	2000, 2009, 2011 et 2022	Vieux Saint-Maur / Saint-Maur-Créteil / Adamville / La Varenne
Crèches départementales	2	106	1959 et 1976	Saint-Maur-Créteil / Adamville
Multi-accueils privés	4	134	2012, 2013, 2019 et 2020	Saint-Maur-Créteil / La Varenne
Micro-crèche (MC) Micro Stars	1	12	2022	Le Parc
MC School Time	1	10	2012	Adamville
MC Les Chérubins	2	12 + 12	2015 et 2017	Les Mûriers
MC People and Baby	2	10 + 10	2013	Le Parc
MC La Maison Bleue	1	12	2016	Adamville
MC LPCR	1	10	2017	Adamville
MC Berceau des Rois	2	10 + 12	2018 et 2022	Adamville / La Pie
MC associative Main dans la main	1	10	2018	La Varenne
MC Chouettes crèches	1	10	2021	Saint-Maur-Créteil
Total micro-crèches	12	128		
Total MA privés + MC	16	262		
Total des places en accueil collectif		916		

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Equipements prévus : deux multi-accueils et deux micro-crèches	4	62	1 ^{er} trimestre 2023	Le Parc
---	---	----	--------------------------------	---------

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

ETAT DE L'OFFRE LOCALE D'ACCUEIL COLLECTIF

En 2022, la ville de Saint-Maur des Fossés comptait 33 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) : 11 municipaux, deux départementaux, un associatif, 16 à gestion privée, et aucune crèche parentale. La ville dispose ainsi au total de 916 places en accueil collectif. Elle attribue 548 places dont 130 réservées auprès de crèches privées, tandis que 106 places sont gérées par le conseil départemental du Val-de-Marne et 262 places par des gestionnaires privés. 280 places appartiennent à des groupes privés leaders dans le secteur de la petite enfance, Les Petits Chaperons Rouges, Evancia Babilou, People and Baby et la Maison Bleue ; 48 à des gestionnaires en plein développement, Berceau des Rois et Les Bébé Explorateurs ; 66 places sont détenues par de plus petits gestionnaires, Les Reinettes des Chérubins, Le Jardin d'Eden, Chouettes Crèches et Microstars.

L'implantation de structures privées a commencé en 2009 (l'ouverture du secteur de la petite enfance à la concurrence datant de 2004) mais a stagné pendant les quatre premières années, où seuls des projets portés par des autoentrepreneurs ont émergé. Depuis 2017, l'ouverture de structures est régulière, notamment celle des micro-crèches, qui étaient six en 2016 et 12 en 2022. En moyenne deux micro-crèches ouvrent par an. Cet essor se poursuit en 2023, avec quatre ouvertures prévues dès le premier trimestre. Cette implantation constante de crèches amène à s'interroger sur les risques d'une concurrence commerciale inévitable entre ces gestionnaires, qui a d'ailleurs déjà commencé.

L'offre d'accueil collectif se concentre autour des quatre stations de RER de la ville et le long des cinq grands axes routiers. Aussi, certaines zones sont-elles moins pourvues en mode d'accueil, sauf en structures municipales, comme les quartiers de La Pie et du Vieux Saint-Maur ; voire n'en ont aucune dans une bande nord-sud allant du Quai du Parc au Quai de Bonneuil. Cette concentration géographique de l'offre privée traduit la recherche d'une rentabilité économique qui se caractérise par le type de structures implantées. La ville comptera 14 micro-crèches privées début 2023, structures au régime juridique souple, de création rapide, qui répondent à des besoins de garde élargis et stables de familles aux revenus élevés.

A partir de ces caractéristiques géographiques et économiques, la ville est devenue ces dernières années très attractive pour le secteur privé de la petite enfance. Celui-ci implante des Eaje sans étude locale de besoins et est peu attentif à la mixité sociale ou à apporter des réponses diversifiées aux différents types de besoins des familles.

UNE OFFRE LOCALE D'ACCUEIL COLLECTIF ABONDANTE MAIS INCOMPLÈTE

Cette offre d'accueil collectif locale se compose majoritairement d'établissements de petite capacité d'accueil, c'est à dire inférieure à 25 places (18), proposant une amplitude journalière d'ouverture de onze heures (généralement de 8h00 à 19h00), sur cinq jours, pour un accueil à la journée continue et qui sont généralement tous fermés aux mêmes périodes faute de fréquentation (au mois d'août et en fin d'année).

Ce modèle d'offre d'accueil classique répond aux besoins de beaucoup de familles saint-mauriennes, mais ne satisfait pas une autre partie des familles ayant des besoins atypiques comme l'accueil occasionnel, en demi-journée, ou à des horaires avant 7h00 et après 19h, ou bien le week end, etc. Ces familles ne trouvent pas de solution dans la ville, où par exemple il n'y a que deux haltes-garderies.

L'offre est donc importante mais trop uniforme et ne se positionne pas sur des niches d'accueil pour des familles plus fragiles (besoin d'un accueil régulier discontinu, accueil en crèche Avip), ou nécessitant des aménagements comme l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou étrangers. Ce sont des accueils plus complexes sur lesquels la ville pourrait se positionner.

LES REPONSES A LA DEMANDE D'ACCUEIL DES 0-3 ANS

ÉVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE PLACES EN CRECHES MUNICIPALES

<i>Source Point Informations Inscriptions</i>	Dossiers présentés	Propositions faites	Taux de satisfaction des demandes	Remarques
Commission d'attribution de places en crèche (CAPC) 2018	544	280	51,47 %	
CAPC 2019	541	198	36,60 %	A la rentrée de septembre, manque de personnel dans six structures, places non attribuées, plusieurs enfants entrés en cours d'année.
CAPC 2020	528	274	51,90 %	Crise sanitaire et peur des accueils en collectivité. CAPC et courriers de réponses retardés, les familles ont déjà trouvé un mode d'accueil, plus individuel. Manque de personnel dans deux structures.
CAPC 2021	605	277	45,08 %	Fermeture de la crèche La Parentèle. Manque de personnel dans une structure. Accueil repoussé dans une crèche.
CAPC 2022	550	293	53,27 %	Manque de personnel dans quatre structures, places non attribuées, enfants entrés en cours d'année.
CAPC régulation de septembre 2022	246	59	24 %	Ouverture d'une nouvelle crèche réservataire.

RESULTATS D'ACTIVITE ET FINANCIERS

<i>Sources Caf94 et DPEP Données moyennes</i>	Taux d'occupation réel	Taux d'occupation financier	Taux de facturation	Tarif horaire moyen	Prix de revient moyen heures facturées	Nombre d'enfants accueillis dont la participation familiale est < 1 € de l'heure
2018	54,13 %	62,71 %	114,66 %	2,10 €	10,13 €	177
2019	53,02 %	61,30 %	114,32 %	2,24 €	10,98 €	178

LES REPONSES A LA DEMANDE D'ACCUEIL DES 0-3 ANS

2020 Covid19	45,78 %	48,70 %	105,24 %	2,42 €	17,55 €	150
2021 Covid19	57,46 %	62,06 %	107 %	2,51 €	13,46 €	147

UNE COUVERTURE SATISFAISANTE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL

Du fait de leur situation professionnelle et de leur mode de vie, les parents saint-mauriens sont très demandeurs de modes d'accueil pour leurs jeunes enfants. Pour leur demande de places en crèche municipale, réservataire ou départementale, ils ont recours aux services du Point Informations Inscriptions, rattaché à la direction Petite enfance et Parentalité. Pour les accueils collectifs privés, les familles consultent les plateformes d'inscription en ligne des gestionnaires privés. Pour l'accueil auprès d'AM ou de GEAD, les parents utilisent les sites et services en ligne de la Caf et du conseil départemental monenfant.fr et Valdemarne.fr, ou rencontrent directement les professionnels lors des speed datings du Relais Petite Enfance.

En 2021, la Cnaf estimait que le taux de couverture de la demande d'accueil par l'offre, tous modes confondus, était de 62,20% à Saint-Maur contre 59,8 % nationalement. Ce chiffre signifie que près des deux-tiers des familles ont un mode d'accueil formel dans sa commune de résidence, que celui-ci leur convienne ou non. Ce pourcentage élevé est à rapprocher du taux d'attribution de places lors des commissions d'attribution, qui en 2022 était de 53,27 %, ce qui signifie qu'une famille sur deux a eu une place en crèche municipale ou départementale. Ces bons taux permettent d'affirmer que le secteur de la petite enfance n'est pas en tension dans la ville, et qu'au vu de la stabilité des naissances et de l'augmentation des créations de structures, ce taux de couverture devrait même s'améliorer.

LA REPONSE MUNICIPALE A LA DEMANDE DE PLACES EN CRECHE

Le Point Informations Inscriptions recense l'ensemble de l'offre d'accueil municipale et de la demande de places en crèche. Un parcours d'information, d'inscription dématérialisée et d'entretiens individualisés accompagne les familles jusqu'à la commission d'attribution. Celle-ci se réunit en mai. Elle est présidée par l'élue(e) délégué(e) de la petite enfance et des directrices des crèches municipales, départementales et privées réservataires. Les critères d'attribution sont la domiciliation à Saint-Maur, la tranche d'âge de l'enfant, les crèches et la date d'entrée demandées. Ils permettent de traiter la majorité des demandes et d'attribuer la majorité des places.

L'offre d'accueil municipale se caractérise par sa quantité de places et sa flexibilité (accueil collectif ou chez une assistante maternelle, en journée ou en demi-journée, de un jour à cinq jours), sa répartition sur le territoire et sa diversité (différents types de crèches, petites ou grandes). Elle permet de répondre à un besoin d'accueil classique (cinq jours de 10h d'accueil), à des besoins variant selon l'enfant (en situation de handicap ou atteint de maladie) ou à des besoins nécessitant un soutien à la parentalité marqué (familles monoparentales, fragilisées par les aléas de la vie, migrantes, etc.).

L'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES CRECHES MUNICIPALES

Les Eaje municipaux sont soumis à la réglementation nationale de la Psu. Les résultats financiers et d'activité des Eaje municipaux montrent un juste équilibre entre les heures facturées aux familles et les heures réalisées, un prix de revient horaire inférieur au seuil d'exclusion et un taux de fréquentation satisfaisant. Ces chiffres sont dans la moyenne nationale, mais ont été affectés par la crise du Covid, qui a modifié les comportements des parents (télétravail, perte d'emploi, baisse des revenus, recentrage sur la famille notamment) et ainsi les besoins. Les

LES REPONSES A LA DEMANDE D'ACCUEIL DES 0-3 ANS

contrats d'accueil ont donc souvent raccourci, ils sont modifiés plus souvent pour correspondre aux besoins évolutifs à court terme des familles et les absences sont plus fréquentes.

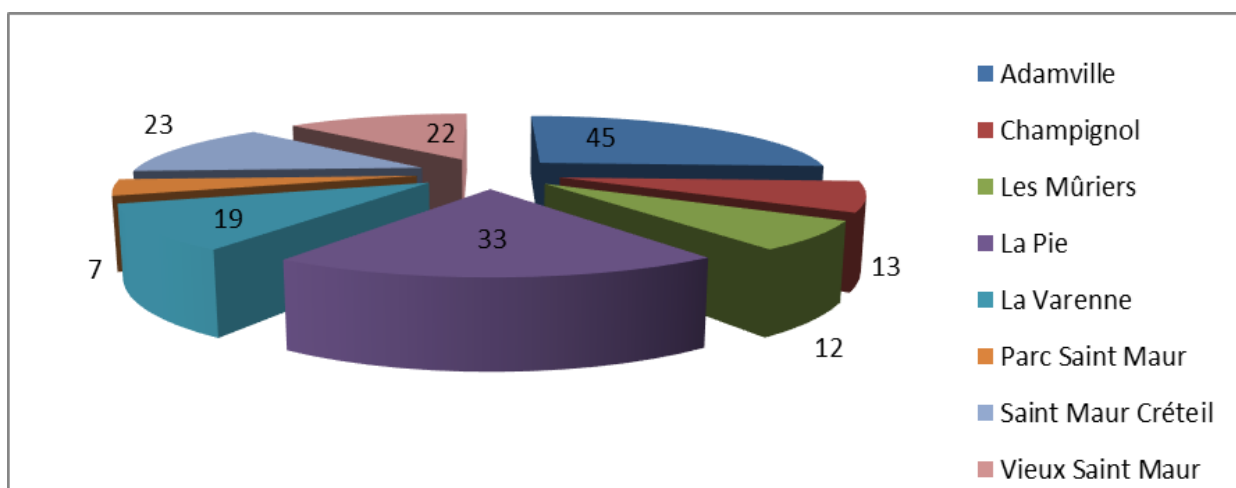
Pour maintenir la réactivité, les bons résultats de son offre d'accueil et le cofinancement de la Caf, la Ville doit faire évoluer le fonctionnement de ses structures pour s'ajuster aux nouvelles demandes des familles, avec notamment des propositions d'accueils occasionnels, en âges évolutifs dans les sections, en renforçant l'accueil d'urgence et en surnombre, et en assurant plus de mixité sociale.

L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

MOUVEMENTS DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

<i>Sources DPMI et Caf94</i>	2020	2021	2022
Assistants maternels agréés	188	174	171
Assistants maternels en activité	164	155	158
Places d'accueil théoriques (agrément pour 3,5 enfants)	598	560	545
Mouvements des arrivées			
Nouveaux candidats à l'agrément	nc	5	3
Arrivées de nouveaux professionnels dans la commune	nc	1	2
Reprise d'activité	nc	2	4
Déménagement dans la commune	nc	5	3
Total		13	12
Mouvements des départs			
Déménagements hors commune	nc	6	5
Positionnement en disponibilité	nc	5	6
Non renouvellement d'agrément ou départ en retraite	nc	9	22
Suspension ou retrait de l'agrément	nc	0	1
Total		20	34
Familles bénéficiaires du CMG AM	498	495	nc

REPARTITION DES ASSISTANTS MATERNELS PAR QUARTIER (SOURCE RPE 2022)



L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

UN MODE D'ACCUEIL DES 0- 3 ANS RECONNU

L'offre d'accueil individuel regroupe les assistants maternels (AM) et les gardes d'enfants à domicile (GEAD) en garde simple ou en garde partagée entre au moins deux familles. La ville de Saint-Maur-des-Fossés a toujours eu une politique familiale orientée vers la réponse aux besoins en mode de garde des familles, qui a démarré par la promotion de l'accueil individuel, notamment par l'ouverture en 1971 d'une crèche familiale.

C'est un mode d'accueil connu, apprécié par les familles, assez bien réparti sur le territoire, et proposant des conditions d'accueil et d'activités de qualité (grands logements des AM, équipements ludiques municipaux adaptés : squares, espaces de promenades sécurisés, médiathèque, etc.). La plupart des AM ont un agrément pour au moins trois enfants (65,2%) et leur niveau de rémunération est assez bon (le taux horaire net moyen est de 4,50 €, en raison des revenus élevés des familles et des amplitudes horaires d'accueil importantes). Actuellement les familles choisissent en premier choix l'accueil chez un AM, non par faute de place en crèche, mais parce qu'elles préfèrent ce mode de garde, même si le temps de recherche peut être long. Aussi la majorité des AM est-elle en activité et peu touchée par le chômage.

L'accueil par une garde d'enfants à domicile est plus récent à Saint-Maur, mais il est cependant ancien et très présent dans le quartier de La Varenne. Depuis les confinements, il s'est développé comme une réponse aux besoins en mode d'accueil pour des parents en télétravail et ayant un souhait d'accueil plus individualisé, plus personnalisé à une famille. Il y avait 125 familles bénéficiaires du Complément de libre choix du Mode de Garde CMG - GEAD en 2020 et 2021.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LE RPE

En lien avec l'ancrage ancien dans la ville de l'accueil individuel, celle-ci s'est dotée dès 2005 d'un RAM (Relais d'assistantes maternelles) devenu en 2021 le RPE, Relais Petite Enfance.

Depuis la réforme Norma de 2021, les missions des RPE ont évolué et touchent autant les professionnels (information sur le métier, ateliers de professionnalisation) que les familles (appropriation du rôle de particulier employeur, mise en relation de l'offre et de la demande). Par ailleurs, selon les besoins des professionnels, le RPE s'est engagé dans l'aide au départ en formation continue et la promotion renforcée du métier d'AM.

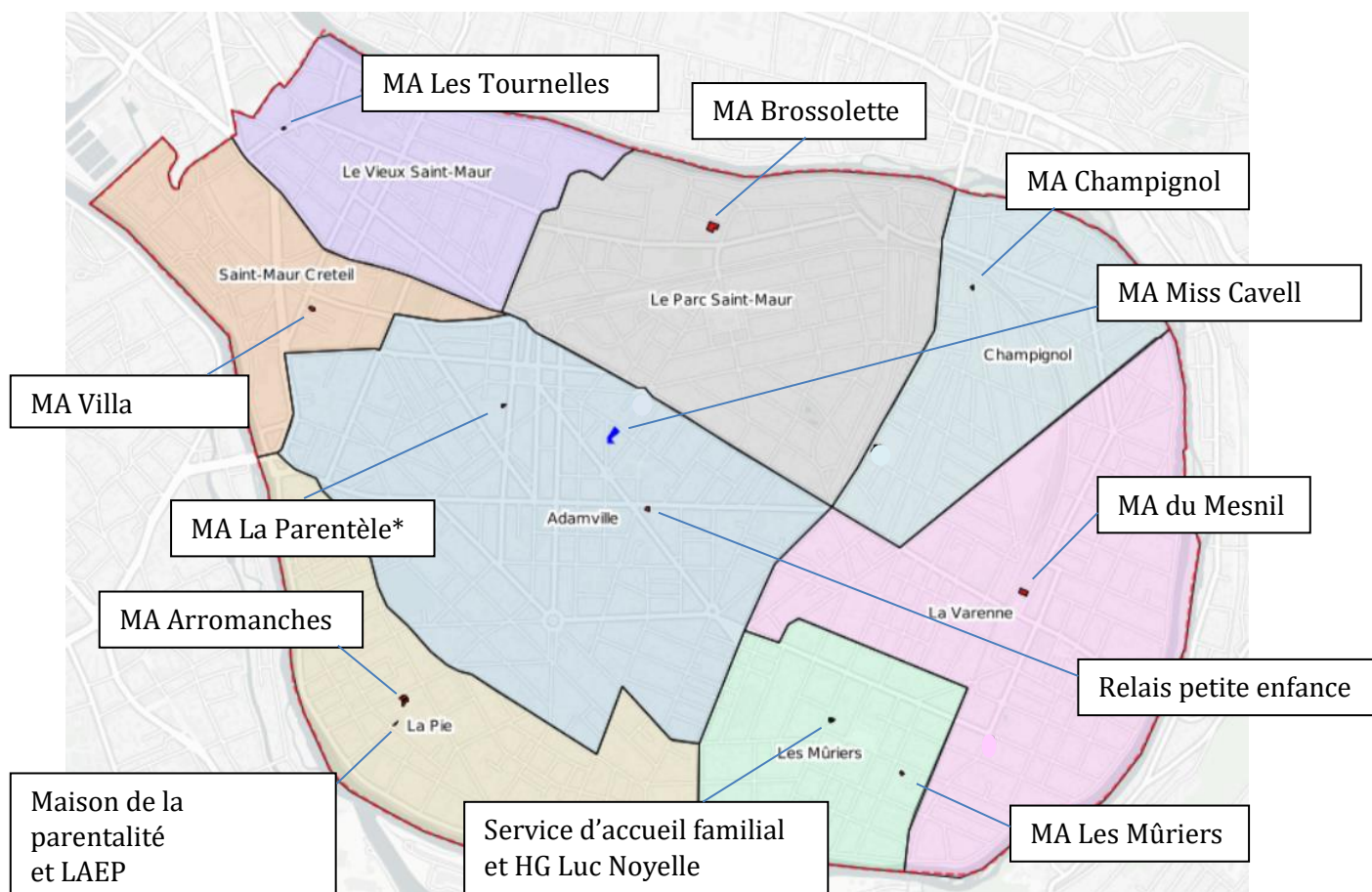
Le RPE est un acteur de proximité, fédérateur, professionnalisant pour les professionnels de l'accueil individuel et un lieu ressources de cet accueil pour les familles. En 2021-2022, 55% des AM en activité et 50% des GEAD fréquentaient le RPE (recensement issu du CMG GEAD).

UN MODE D'ACCUEIL EN DIFFICULTÉ ET EN SITUATION DE CONCURRENCE

Depuis 2019, le constat national de la baisse du nombre d'AM se vérifie à l'échelle de la ville. Les principales raisons sont le vieillissement des AM, les nombreux départs à la retraite d'AM non-remplacés (2021 : 8 AM nouveaux contre 20 départs), les conséquences de la pandémie (nouveaux projets personnels et professionnels, déménagements, complexification des relations avec les familles-employeurs), la moindre attractivité du métier (coût du logement, contraintes réglementaires accrues, isolement). En outre, au vu du développement très rapide des crèches privées dans la ville (surtout des crèches PSU - Prestation de service unique), les AM et les GEAD subissent la concurrence de cet accueil plébiscité par les familles. Depuis 2020, le nombre de places proposées en accueil collectif est nettement supérieur à celui de l'accueil individuel (différentiel moyen de 280 places), ce qui est rare, car au plan national, l'accueil individuel reste le premier mode d'accueil formel.

L'OFFRE PEDAGOGIQUE DES MODES D'ACCUEIL DES 0 - 3 ANS

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES



ET ANNEES D'OUVERTURE

Service d'accueil familial	1971	Multi-accueil Arromanches	2004
Multi-accueil La Parentèle*	1984	Multi-accueil Les Mûriers	2005
Multi-accueil Villa Papillion	1984	Multi-accueil Miss Cavell	2010
Multi-accueil du Mesnil	1986	Multi-accueil Les Tournelles	2012
Halte-garderie Luc Noyelle	1994	Multi-accueil Champignol	2014
Multi-accueil Brossolette	2001	*A fermé en septembre 2021	

EXEMPLES D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES PROPOSEES DANS LES CRECHES MUNICIPALES

Partenaires	Activités pédagogiques avec les crèches
Médiathèque	Quatre créneaux par an et par crèche
Conservatoire	Deux concerts pour les tout petits par an
Association Lire et faire lire	Interventions de bénévoles une fois par semaine dans trois crèches
Ressources internes et partenaires divers	Spectacles et animations dans chaque crèche pour les temps forts de l'année : carnaval, été, Noël, etc.

L'OFFRE PEDAGOGIQUE DES MODES D'ACCUEIL DES 0 – 3 ANS

LES FONCTIONS PREMIERES DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux répondent classiquement aux missions premières que leur attribue la réglementation (art. L.214-1-1 CSP « [...] veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ; [...] »). Elles sont enrichies par les particularités des lieux d'implantation (en centre-ville, en zone pavillonnaire, proche des bords de Marne), des locaux (de plain-pied, en étage, en forme circulaire), du contenu des projets d'établissement propres à chaque structure et par la créativité et l'innovation des équipes.

Afin d'assurer un accueil de qualité aux enfants comme à leur famille et d'accompagner les équipes, des spécialistes interviennent chaque semaine dans les crèches : référent santé et accueil inclusif, pédiatres, psychologues de la petite enfance et psychomotricienne.

En plus de l'accueil de leur jeune enfant, la ville met également à disposition des familles un accompagnement à la parentalité dans chaque crèche, qui est complété par l'action de deux lieux municipaux de soutien à la parentalité, que sont le LAEP L'Arbre à jeu et la Maison des Familles et de la Parentalité.

DE MULTIPLES VALEURS AJOUTEES PEDAGOGIQUES

Les Eaje municipaux s'entourent d'un partenariat local varié pour étoffer leur projet pédagogique, avec par exemple les séances régulières de lecture et de découverte du livre à la médiathèque, les séances de cinéma adaptées au très jeune public, les concerts découverte de la musique classique pour les tout petits proposés par le conservatoire, les visites des expositions à la Maison des Arts et de la Culture Villa Médicis.

Ces animations d'éveil culturel qui sont constitutives de la santé culturelle de l'enfant sont complétées par des actions au sein des crèches en lien avec la nature. Par exemple : des activités de jardinage dans les potagers, d'observation de la nature par l'installation d'aquariums, de nichoirs, d'hôtels à insectes, des promenades dans les parcs de la ville et le long des bords de Marne, etc. C'est une caractéristique des crèches de la ville, chacune est dotée de ses propres extérieurs avec des jeux permettant de réaliser des activités de plein air.

De la même manière, cette offre éducative évolue grâce à la place et à la participation des familles à la vie des établissements, à partir de leurs compétences partagées (chant, photographie, danse, jardinage, etc.) ou d'animations proposées par les équipes (petit déjeuner des parents, gazette des familles, expositions et réunions thématiques, temps forts de la crèche Carnaval, Noël, l'été, etc.).

Le projet d'établissement des crèches décline les dix grands principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et s'adapte à l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des particularités médicales (quatre à cinq enfants accueillis chaque année), aux familles vulnérables (surtout des mères monoparentales) et aux parents inscrits dans un parcours d'insertion socio-professionnelle (recherche d'emploi, de formation, etc.).

Cette offre pédagogique importante proposée au sein des crèches, pour être reconnue et valorisée doit s'ouvrir à d'autres secteurs, où la petite enfance devient partenaire. Il s'agit par exemple de développer des passerelles avec les écoles et les accueils de loisirs maternels pour faciliter les transitions éducatives, de prendre une part active à la création d'une ludothèque pour que soit imaginé un espace jeune enfant très à l'écoute de leurs besoins et du rythme de leur développement moteur.

L'ENFANCE

LES 3-11 ANS

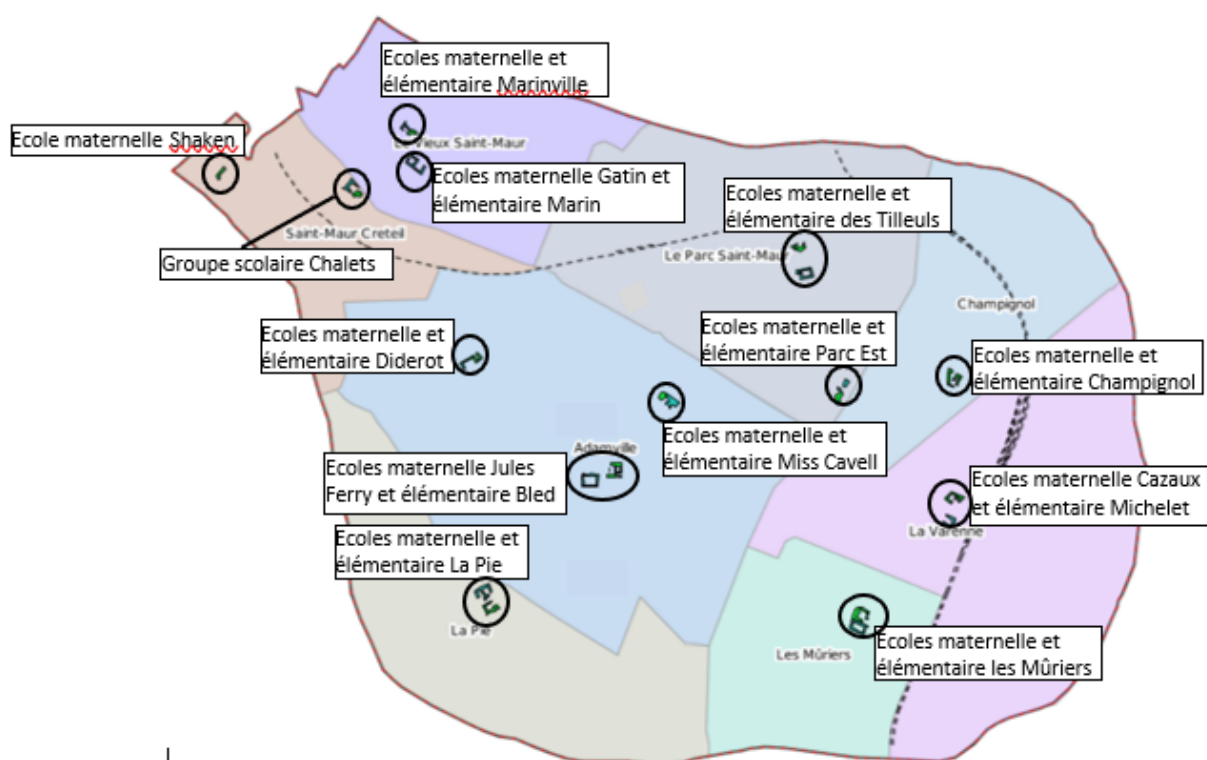
Les 3-11 ans à Saint-Maur et les moyens déployés par la Ville	30-31
Le cadre général de l'offre pédagogique municipale	32-33
Le contenu de l'offre pédagogique municipale	34-37
Des accueils adaptés aux besoins de tous les enfants	38-39

LES 3-11 ANS ET LES MOYENS DEPLOYES PAR LA VILLE

LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS EN 2019

Enfants de 3 à 5 ans	2 295
Enfants de 6 à 11 ans	4 984
Total	7 279

LES ECOLES PUBLIQUES ET LES ALSH A SAINT-MAUR



LA FORMATION DES ANIMATEURS

Nature des formations	Nombre d'agents formés chaque année
BAFA	35
BAFD	10
Surveillant de baignade	8 à 10
PSC 1	20
Sauveteur secouriste du travail (SST)	10
Manipulation des extincteurs	10
Communication et autorité bienveillante	15
Enfance en danger et handicap	15
Montage Vidéo	15
TOTAL	130 environ (sur un effectif de 290, hors vacataires)

LES 3-11 ANS ET LES MOYENS DEPLOYES PAR LA VILLE

UNE POPULATION SCOLAIRE NOMBREUSE, QUI BAISSÉ LÉGEREMENT

Les enfants de 3 à 11 ans étaient 7 279 en 2019, soit 9,6% de la population de Saint-Maur. Environ 6 400 sont scolarisés dans les écoles publiques de la ville, soit une population globalement stable, mais qui affiche une légère érosion au cours des quatre dernières années. Les autres enfants sont, soit scolarisés dans des écoles privées, soit scolarisés dans une commune voisine, soit, très peu nombreux, instruits à la maison.

UN RESEAU D'ÉCOLES ASSOCIÉES À DES ACCUEILS DE LOISIRS

Le territoire de la ville de Saint-Maur-des-Fossés est bien pourvu en structures d'accueil enfance, avec :

- 13 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires qui proposent chacune un accueil du matin de 7h30 à 8h20, un accueil du midi avec repas et activités de 11h30 à 13h20 et un accueil du soir de 16h30 à 19h
- 12 écoles élémentaires et l'accueil de loisirs des Rives de la Marne, dans le quartier prioritaire, qui proposent, dans le cadre de l'accueil du soir, un service municipal d'accompagnement à la scolarité de 17h00 à 18h00.
- 25 accueils de loisirs (ALSH) ouverts le mercredi en journée entière, de 7h30 à 19h.

Ces équipements sont répartis sur l'ensemble du territoire communal. Ce maillage serré est à la fois, un atout pour les familles, pour la proximité de l'offre d'accueil, et un défi pour la collectivité, car il oblige à une répartition des moyens humains, logistiques et financiers.

Les locaux dédiés à l'accueil des enfants sont en bon état général, malgré certains aménagements à prévoir. Ils sont adaptés à l'âge des enfants, en termes de dortoirs, toilettes, mobilier de restauration et d'activité notamment.

Afin d'augmenter les surfaces dédiées aux accueils péri et extrascolaires, la Ville met en place un plan de réhabilitation de locaux inoccupés dans certaines écoles. Ce programme s'inscrit dans la perspective d'une augmentation du nombre d'enfants qui fréquenteront les accueils de loisirs et répond au souci d'améliorer les conditions d'accueil et celles de travail des équipes d'animation.

Deux grands projets en cours, la gare de la future ligne 15 du métro du Grand Paris Express et la création d'un nouveau quartier dans la ZAC des facultés vont sensiblement modifier la fréquentation des structures d'accueils se trouvant à proximité.

Les locaux ont été mis progressivement aux normes d'accessibilité PMR, conformément aux obligations réglementaires de la commune dans ce domaine.

DES ÉQUIPES D'ANIMATION NOMBREUSES ET FORMÉES

Au plus fort des besoins, à savoir les mercredis, environ 280 animateurs et 38 directeurs et directeurs adjoints travaillent pour accueillir et encadrer 2 200 enfants en moyenne. Le nombre d'animateurs est donné à titre indicatif et varie en fonction des effectifs exacts d'enfants à encadrer.

Les directeurs et directeurs-adjoints sont les garants de l'application du projet éducatif municipal, en élaborant avec leurs équipes, un projet pédagogique dans chaque accueil de loisirs. Ils veillent également au bon fonctionnement quotidien de chaque structure.

Les animateurs assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et doivent être attentifs à leur bien-être. Ils mettent en place des projets d'animation adaptés aux besoins des enfants et intégrés au projet pédagogique de la structure.

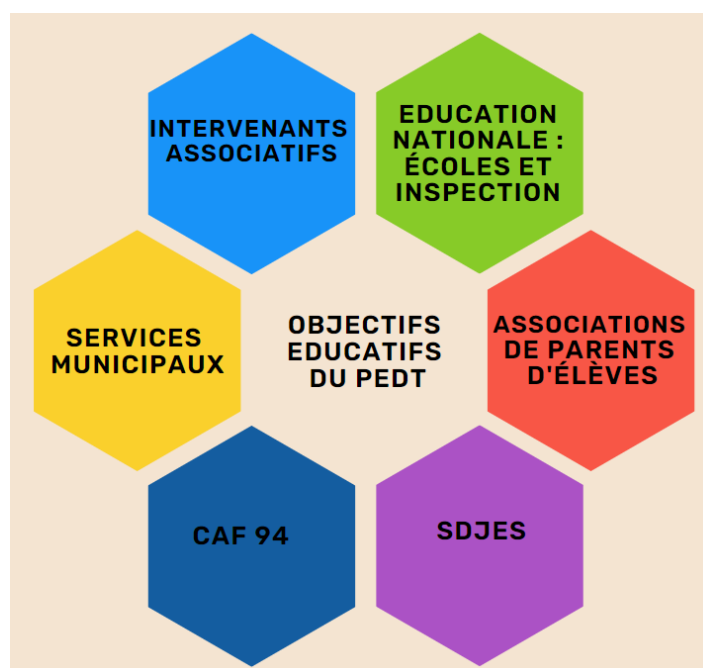
À l'Hôtel de Ville, trois coordonnateurs de secteurs, un chef de service et une équipe administrative complètent les effectifs consacrés à l'accueil de loisirs. Chaque année, les animateurs suivent des formations métier et, pour certains, des formations de spécialisation.

LE CADRE GENERAL DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE ENTRE TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30				
Accueil du Matin	Accueil du Matin	Accueil de loisirs	Accueil du Matin	Accueil du Matin
8h30			8h30	
Temps Scolaire	Temps Scolaire		Temps Scolaire	Temps Scolaire
11h30			11h30	
Accueil du Midi Repas et Activités	Accueil du Midi Repas et Activités		Accueil du Midi Repas et Activités	Accueil du Midi Repas et Activités
13h30			13h30	
Temps Scolaire	Temps Scolaire		Temps Scolaire	Temps Scolaire
16h30			16h30	
Goûter & Récréation Puis Ateliers Soleil Accompagnement à la scolarité ou Etude surveillée	Goûter & Récréation Puis Ateliers Soleil Accompagnement à la scolarité ou Etude surveillée		Goûter & Récréation Puis Ateliers Soleil Accompagnement à la scolarité ou Etude surveillée	Goûter & Récréation Puis Ateliers Soleil Accompagnement à la scolarité ou Etude surveillée
18h00			18h00	
Accueil du soir	Accueil du Soir	Accueil du Soir	Accueil du Soir	
19h00				

LES PARTENAIRES DU PEDT



LE CADRE GENERAL DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

DES TEMPS PEDAGOGIQUES DISTINCTS ET COMPLEMENTAIRES

Le temps scolaire représente 24 heures par semaine, réparties à Saint-Maur sur quatre jours. En dehors du temps scolaire, les enfants sont soit avec leurs parents ou un proche, soit dans des structures municipales et sous la responsabilité de la Ville. Mais les activités professionnelles et les transports pour celles qui travaillent en dehors de la commune, peuvent représenter beaucoup de temps pour de nombreuses familles, qui ont donc besoin d'une solution extérieure pour s'occuper de leurs enfants pendant une large partie du temps non scolaire.

Les accueils périscolaires et extrascolaires proposés par la Ville jouent un rôle social important et facilitent l'organisation de la vie des familles, en complément du temps scolaire. Ils représentent une part importante de l'emploi du temps d'un grand nombre d'enfants.

Il s'agit de lieux dans lesquels est proposée une pédagogie mise en œuvre par les équipes d'animation, complémentaire de celles de la famille et de l'école.

Ces accueils sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs républicaines. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

UNE COHERENCE D'ENSEMBLE ASSUREE PAR LE PEDT

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a mis en œuvre de longue date une politique éducative innovante et riche, dans l'intérêt des apprentissages et de l'épanouissement des enfants.

L'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) repose sur la volonté de développer des actions communes entre les enfants de 3-11 ans et les jeunes de 11-17 ans, afin d'assurer une continuité de la maternelle au lycée. Il est le fruit d'un travail collaboratif, chacun des acteurs ayant apporté sa contribution, tant au travers des réunions de travail que grâce au diagnostic partagé.

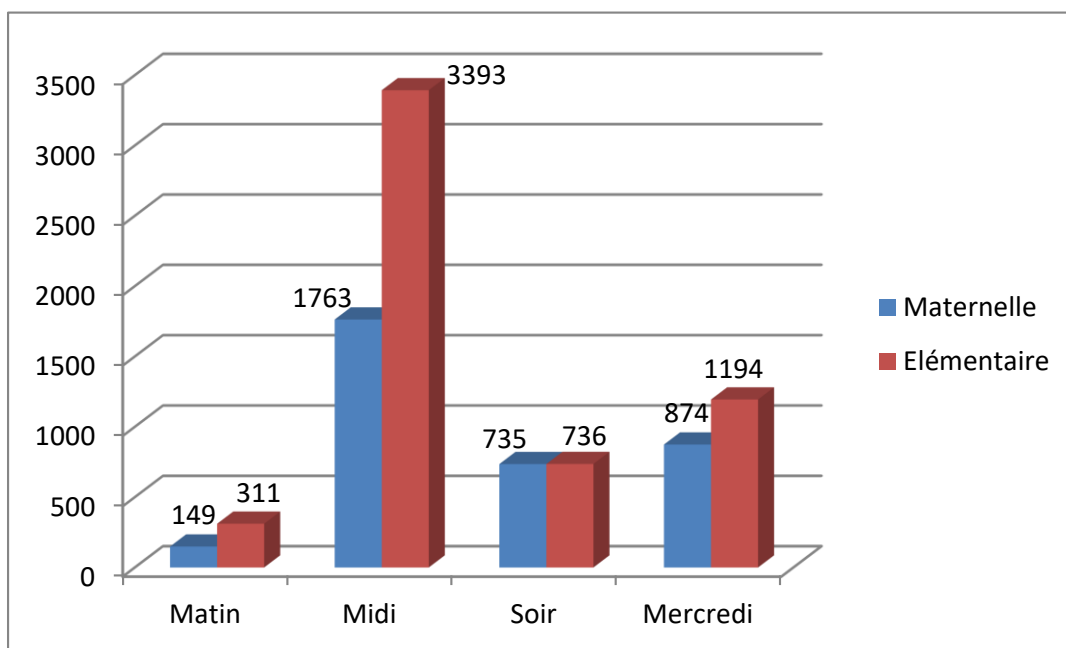
Les grands principes sur lesquels repose le PEdT sont :

- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité,
- Favoriser la réussite scolaire,
- Permettre l'accès de tous à des activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs de qualité et bien réparties sur tout le territoire communal, en apportant une attention particulière aux enfants en situation de handicap,
- Faciliter la continuité éducative entre les sphères familiale, scolaire et périscolaire,
- Améliorer l'articulation entre les temps scolaire et non scolaire,
- Développer, renforcer et soutenir les partenariats, le travail en réseau et le partage du travail éducatif.

Le PEdT 2019-2022 est entré en vigueur en septembre 2019. Il a été prolongé par avenant en septembre 2022 jusqu'en décembre 2023, afin de laisser à tous les partenaires le temps nécessaire à la concertation pour préparer le prochain PEdT, qui doit entrer en vigueur en janvier 2024.

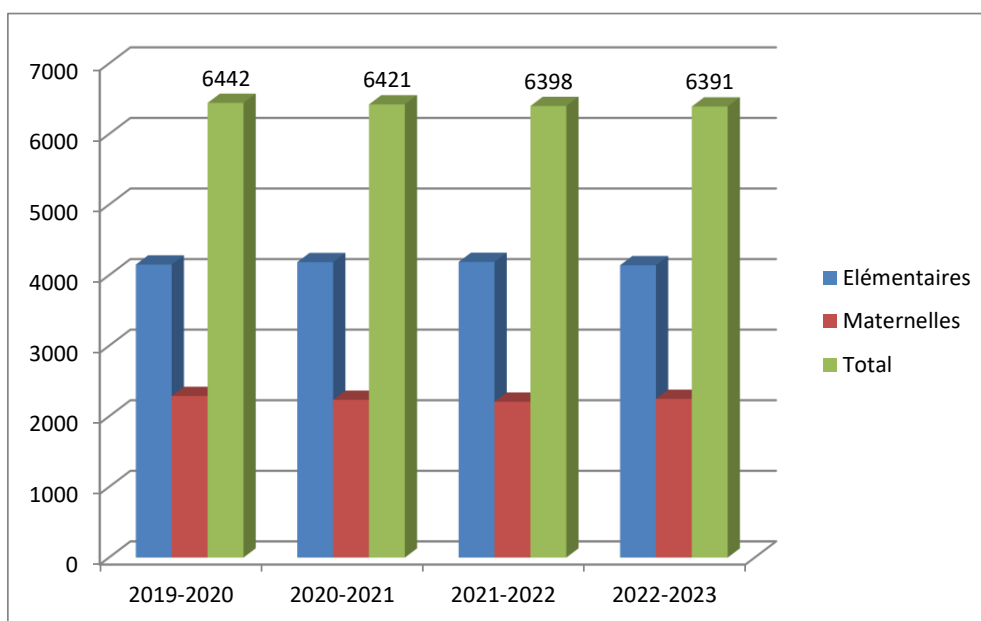
LE CONTENU DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

ENFANTS FREQUENTANT LES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL



Moyenne quotidienne du nombre d'enfants par temps d'accueil de septembre à décembre 2022

ENFANTS SOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE SAINT-MAUR



LE CONTENU DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

L'OFFRE EDUCATIVE PERI ET EXTRA SCOLAIRE

Il s'agit d'une offre éducative dont le contenu et la mise en œuvre relèvent exclusivement de la compétence et des choix municipaux. Elle est proposée dans les accueils de loisirs, pendant les temps d'accueil périscolaires du matin, du midi, et les temps extrascolaires, à savoir pendant les vacances.

Pour donner des repères aux enfants, les mêmes animateurs les encadrent, dans la mesure du possible, pendant les temps du matin, du midi, du soir, mais aussi les mercredis et les vacances scolaires. Un référent (ou directeur) unique anime et encadre chaque équipe d'animation et assure la cohérence de l'accueil dans les différents temps. Il est l'interlocuteur privilégié des familles.

Les loisirs éducatifs sont le fil conducteur commun des différents temps d'accueil, qui ont chacun leurs spécificités :

L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30. Une attention particulière est apportée au respect de leur rythme, afin de leur permettre de bien débiter leur journée.

L'accueil du midi

Hors périodes de vacances scolaires, l'accueil du midi fonctionne de 11h30 à 13h20. Il se divise en deux services de cantine et propose :

- Un temps de restauration, dont les repas sont préparés le jour même par la cuisine centrale municipale, avec des menus élaborés sous le contrôle d'une nutritionniste-diététicienne et dans le respect des recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition).
Les enfants dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier, bénéficient de projets d'accueil individualisés, élaborés avec le médecin de l'Éducation nationale, et mangent souvent un repas fourni par leur famille.
- Un temps de loisirs, pouvant comprendre des activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, des temps calmes ou des activités libres.

L'accueil du soir en maternelle

Après un temps de goûter de 16h30 à 17h, l'accueil du soir favorise des activités thématiques de détente éducative, dans le cadre des ateliers soleil, comme la danse, la motricité, les arts plastiques, le chant, le théâtre, etc. Ainsi que des jeux libres encadrés jusqu'à 19h00.

L'accueil du soir en élémentaire

En élémentaire, l'accueil post scolaire se décompose en plusieurs temps d'activités :

- De 16h30 à 17h : goûter ;
- De 17h à 18h : accompagnement à la scolarité, Ateliers soleil ou étude surveillée ;
- De 18h à 19h : accueil du soir, qui est un temps de jeu libre et d'animations.

UNE OFFRE RICHE PENDANT LES ACCUEILS DU SOIR

La Ville apporte un soin particulier à la qualité de l'offre éducative pendant les accueils du soir. Entre 17h et 18h, les enfants ont ainsi le choix entre :

L'accompagnement à la scolarité

Cette action vise à lutter contre les inégalités scolaires. Elle est réservée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques, rencontrant des difficultés scolaires et dont les ressources familiales ne permettent pas d'apporter une aide directe ou indirecte aux enfants. Environ 200 enfants y sont inscrits.

LE CONTENU DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

L'accompagnement à la scolarité a lieu dans 13 ALSH élémentaires de la ville (12 écoles et l'accueil de loisirs des Rives de la Marne, dans le quartier prioritaire).

L'encadrement est renforcé, avec un animateur pour quatre enfants, ce qui permet de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à gagner en autonomie, en s'organisant et en se concentrant mieux.

En 2022, les 19 groupes d'enfants faisaient partir du dispositif de la CAF, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas).

Des actions en faveur de l'implication des parents dans l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages sont également proposées tout au long de l'année.

Les Ateliers soleil

La Ville a souhaité renforcer son action du temps périscolaire, pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives variées et éducatives. La participation aux Ateliers soleil est facultative, mais est soumise à une inscription. Dans chaque école élémentaire de la ville, deux Ateliers soleil sont proposés chaque soir, un atelier adapté plutôt aux enfants de CP et de CE1, et un, animé par des intervenants extérieurs, aux enfants du CE2 au CM2. Pour autant chaque atelier est ouvert à l'ensemble des enfants du CP au CM2 selon leur motivation. Environ 350 enfants y participent chaque jour.

Les Ateliers soleil s'articulent autour de cinq parcours

- Faites entrer les artistes (théâtre, chant, danse, capoeira, etc.) ;
- La nature en ville (les recycleurs en herbe, jardinage, etc.) ;
- Bien dans son corps (relaxation, yoga, sophrologie, etc.) ;
- En avant les sportifs (handball, escalade, rollers, escrime, etc.) ;
- Jeux d'esprit (échecs, jeux de société, gazette de l'école, etc.).

Le contenu des ateliers change chaque trimestre.

L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas organisée par la Ville, qui met simplement ses locaux à disposition. Elle est encadrée par des enseignants et des étudiants.

L'OFFRE EDUCATIVE DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans à 13 ans domiciliés ou scolarisés à Saint-Maur. L'action des accueils de loisirs est à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, et des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, et des espaces évolutifs de liberté, de découverte et de préparation à la citoyenneté.

Les objectifs pédagogiques du projet éducatif municipal sont déclinés dans chaque accueil de loisirs dans un projet pédagogique mettant en avant deux points forts : la vie du groupe et le jeu, comme outils de loisirs éducatifs.

Ils répondent aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant en proposant notamment :

- Des jeux collectifs ou des activités physiques ;
- Des activités manuelles et artistiques ;
- Des activités audiovisuelles : création de court-métrages pour le festival du court-métrage des accueils de loisirs « Sur les pas de mes neveux », création d'une émission de radio ;
- Des ateliers sur la thématique du développement durable : jardinage et actions de compostage, réalisations avec du matériel de récupération ;
- Des ateliers d'éveil culturel : chants, théâtre, écriture d'histoires, expériences scientifiques ;

LE CONTENU DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

- Des activités de découverte en milieu de loisirs organisés : bases de loisirs, parcs d'activités, patinoire ;
- Des activités d'initiation spécifiques : tennis de table, haltérophilie, paddle, kayak.

Le mercredi et pendant les vacances, la Ville met à disposition des accueils de loisirs un certain nombre d'équipements sportifs (piscines, terrains de football ou de handball, salles de sport, etc.), pour favoriser la pratique d'activités sportives. Les enfants s'y rendent à pied ou en car, selon l'éloignement.

Des mini-séjours sont également proposés pendant les vacances d'été.

Des accès réservés à la médiathèque, au cinéma ou à la Maison des arts et de la culture sont également proposés en fonction des projets des accueils de loisirs ou d'évènements organisés par les services culturels.

L'OFFRE EDUCATIVE SUR TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'efforce depuis longtemps de permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives, aussi bien sur le temps scolaire que sur les temps péri et extrascolaires.

L'offre éducative en temps scolaire, c'est-à-dire de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, sauf les mercredis et pendant les vacances scolaires, est élaborée et mise en œuvre en partenariat avec l'Education nationale. Elle comprend six thématiques :

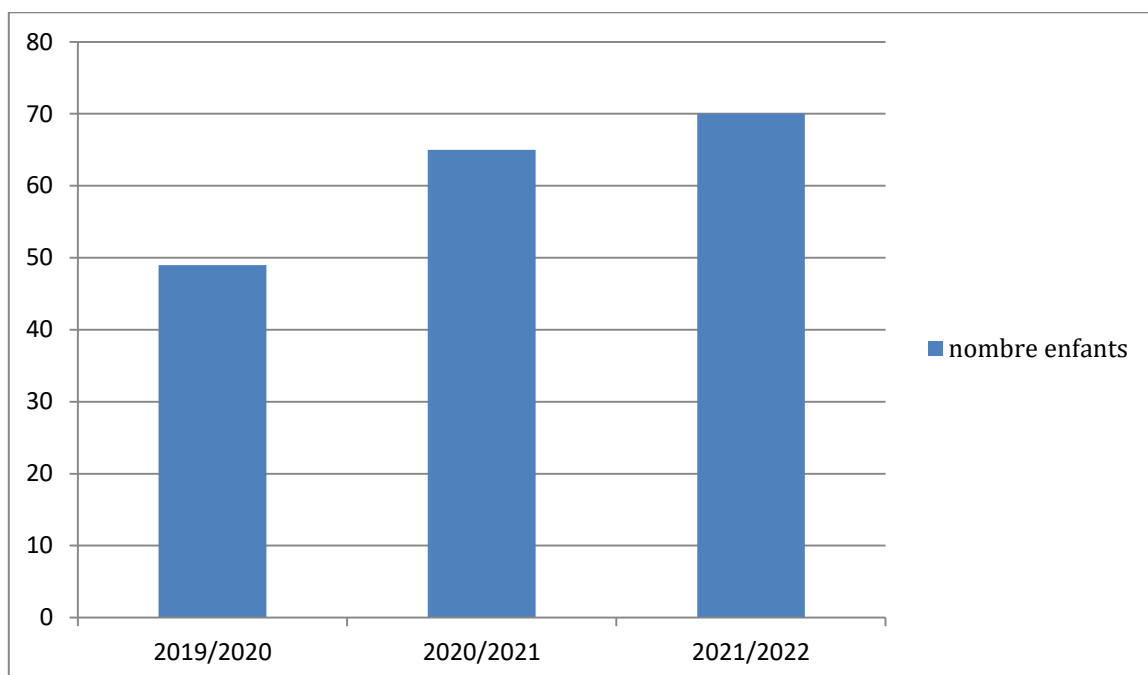
1. **Le sport-école** : tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de Saint-Maur peuvent bénéficier gratuitement de 10 séances de sport par trimestre pour chaque discipline, encadrées par des éducateurs sportifs municipaux ;
2. **Les classes de découverte** : la Ville a relancé une offre de classes de découverte à l'intention des élèves des classes de CM2 et de double niveau comprenant du CM2. Quatre séjours thématiques différents, dont le contenu est établi en fonction des programmes scolaires, sont proposés aux enseignants, auxquels revient le choix final ;
3. **La protection de l'environnement et le développement durable** : grâce aux Ateliers nature et environnement, qui comprennent des interventions en classe et des ateliers de découverte en extérieur, notamment sur les bords de la Marne, qui sont assurés ou encadrés par des agents municipaux spécialisés ;
4. **L'art et la culture** : les établissements culturels municipaux, médiathèque, service des archives, conservatoire et théâtre proposent aux enseignants et à leurs élèves des actions de découverte et l'élaboration commune de projets ;
5. **La citoyenneté** : la Ville développe des actions permettant d'initier les enfants à leur vie de futurs citoyens. Les écoles sont associées à l'élection du Conseil municipal des enfants (CME), qui est composé de 40 enfants des classes de CM1 et de CM2. Certains des projets du CME peuvent ensuite être menés en partenariats avec des écoles ;
6. **L'usage des outils et technologies numériques** : la Ville équipe les écoles en outils numériques, afin de permettre aux enseignants de mettre en place des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation :
 - Tableaux Numériques Interactifs (TNI) installés dans toutes les classes du CP au CM2
 - Classes mobiles informatiques (PC portables) dans les écoles élémentaires ;
 - Câblage des écoles permettant de s'adapter aux nouveaux usages.
 - Mise en réseau des photocopieurs.

LE CONTENU DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE MUNICIPALE

Elle accompagne ainsi les écoles à former les élèves à la maîtrise de ces outils et à préparer ces futurs citoyens à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue rapidement.

DES ACCUEILS ADAPTES AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

ENFANTS ACCUEILLIS SOUS PROTOCOLE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS



L'ACCUEIL DE LOISIRS DES RIVES DE LA MARNE

	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Mercredi	Soir	Mercredi	Soir	Mercredi	Soir
Nombre d'enfants accueillis en moyenne	19	16	12	16	11	16

DES ACCUEILS ADAPTES AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

L'ACCESSIBILITE ET L'INCLUSION DE TOUS LES ENFANTS

Afin d'optimiser la qualité d'accueil au sein des activités périscolaires, un protocole destiné aux enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement a été mis en place afin d'identifier leurs besoins fondamentaux, pour leur offrir un accueil de qualité, et pour assurer leur suivi en concertation avec les différents acteurs concernés, et en premier lieu les familles.

La Ville a créé depuis plusieurs années un poste de responsable de la coordination des actions locales enfance éducation, dont les missions sont de recueillir les informations en toute confidentialité auprès des familles, des directeurs et des équipes de terrains. Cette responsable travaille en collaboration avec l'ensemble des agents de la direction des Activités Périscolaires pour organiser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement.

Des conférences thématiques, mises en place par la Maison des familles et de parentalité de la Ville viennent compléter ce dispositif.

Près de 70 enfants sont ainsi accueillis avec les autres enfants, mais de manière adaptée. Chaque accueil individuel fait l'objet d'un protocole spécifique.

UN ACCUEIL DE LOISIRS PARTICULIER POUR LES RIVES DE LA MARNE

Le quartier des Rives de la Marne est reconnu prioritaire au titre de la Politique de la ville. Il bénéficie ainsi d'un effort particulier destiné à lutter contre l'inégalité des chances provoquée par les inégalités sociales et économiques.

En complément des dispositifs partenariaux purement scolaires, comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, la Ville a créé un accueil de loisirs adapté au quartier des Rives de la Marne, qui fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires, selon des modalités différentes des autres accueils de loisirs.

Parmi les spécificités de cet accueil de loisirs, il faut signaler :

- Aide du directeur aux familles pour remplir les documents administratifs (dossiers d'inscription, fiche sanitaire)
- Présence à la demi-journée possible pendant les vacances scolaires
- Taux d'encadrement plus élevé
- Pas de préinscription pour les vacances scolaires
- Pas de restauration proposée
- Offre culturelle et sportive renforcée
- Prise en charge complète des repas par la Ville lors de sorties
- Partenariat avec l'association Ecophylle pour développer des actions de sensibilisation environnementales (tri, recyclage, etc.)
- Ouverture vers les autres quartiers de la ville
- Lien renforcé avec les familles



LA JEUNESSE

LES 12-25 ANS

Les 11-25 ans à Saint-Maur	42-43
Les moyens municipaux destinés aux jeunes	44-45
L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie	46-47
Un important travail de prévention	48-49

LES 11-25 ANS A SAINT-MAUR

LES JEUNES DANS LA POPULATION SAINT-MAURIENNE

	Saint-Maur des Fossés	Paris Est Marne&Bois	Val de Marne
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	10 644	72 711	211 106
Evolution des 6-17 ans de 2014 à 2018	-2,7%	-0,20%	2,80%
Nombre de jeunes de 18 à 24 ans révolus	6 212	41 738	126 983
Evolution des 18-24 ans de 2014 à 2018	-0,2%	-0,7%	1,9%
Nombre d'enfants et de jeunes de 11 à 24 ans révolus	12 496	-	248 473
Part des 11-24 ans dans la population totale	16,60 %	-	17,78 %
	Saint-Maur des Fossés	Paris Est Marne&Bois	Val de Marne
Nombre d'enfants d'allocataires de la CAF de 12-15 ans révolus	2 966	20 838	61 950
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	24,80%	27,50%	30,60%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,90%	21,70%	29,60%
Nombre d'enfants d'allocataires de la CAF de 16-17 ans révolus	1 284	8 770	24 487
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	30,30%	33,50%	35,60%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	17,40%	25,40%	34,00%

Source : Citrad, diagnostic relatif à la Convention Territoriale Globale entre la Caf du Val-de-Marne et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

LA SCOLARISATION DES JEUNES

	Nombre de jeunes	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Total	Hommes	Femmes
15 à 17 ans	2 864	2 817	98,4	98,4	98,3
18 à 24 ans	6 132	4 289	69,9	68,3	71,4

LE CHOMAGE DES 15-24 ANS

	2008	2013	2019
Nombre total de	2 887	3 187	3 037

LES 11-25 ANS A SAINT-MAUR

chômeurs			
Taux de chômage total	7,7	8,8	8,3
Taux de chômage des 15 à 24 ans	14,,5	20,7	18,3

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

LES 11-25 ANS A SAINT-MAUR

UNE POPULATION JEUNE PROPORTIONNELLEMENT PEU IMPORTANTE

Les jeunes de 11 à 24 ans constituent 16,60% de la population saint-maurienne, soit 12 496 personnes, ce qui est légèrement inférieur à celle du département du Val-de-Marne qui est de 17,78 %. La population des 6 à 24 ans de Saint-Maur a un peu diminué au cours de la dernière période (-2,7% pour les 6-17 ans et -0,2% pour les 18-24 ans entre 2014 et 2018), se distinguant ainsi du département du Val-de-Marne qui se caractérise avec une augmentation de 2,8% pour les 6-17 ans et 1,9 % pour les 18-24 ans. La ville a donc une population proportionnellement moins jeune et une population jeune démographiquement moins dynamique que les autres communes de l'EPT ou du département.

Les jeunes de Saint-Maur connaissent des situations économiques et sociales différentes, en fonction notamment des revenus de leur famille. Ainsi, un jeune sur sept vit dans une famille à bas revenus, et chez les 12-17 ans, un jeune sur quatre vit dans une famille monoparentale.

UNE JEUNESSE BIEN SCOLARISEE ET BIEN FORMEE

Les jeunes saint-mauriens sont bien intégrés dans le système scolaire, avec un taux de scolarisation des 18-24 ans de 69,9% contre 61,1 % pour le Val-de-Marne. A l'inverse, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était en 2019 de 18,3 % contre 25,4 % dans le département. Ces chiffres sont évidemment liés et dessinent le tableau d'une jeunesse saint-maurienne qui a un meilleur niveau de qualification que celle de la moyenne du département, et qui est ainsi capable de mieux s'intégrer dans la vie professionnelle.

La situation des jeunes présente des nuances à l'échelle infracommunale, où existent des différences entre quartier, que ce soit en termes de niveau de vie que d'études ou d'emploi. Une attention particulière est apportée au quartier des Rives de la Marne, situé dans le quartier de Saint-Maur Créteil, et qui est classé quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville (QPV) par l'Etat.

ET QUI A LES PREOCCUPATIONS TYPIQUES DE CETTE TRANCHE D'AGE

La jeunesse est le début de l'entrée dans la vie adulte. On peut distinguer deux tranches d'âges parmi les jeunes, les 12-16 ans et les 17-25 ans, qui présentent des caractéristiques, des besoins et des attentes différents. La jeunesse est une étape de transition, un passage durant lequel se construisent les relations sociales du jeune.

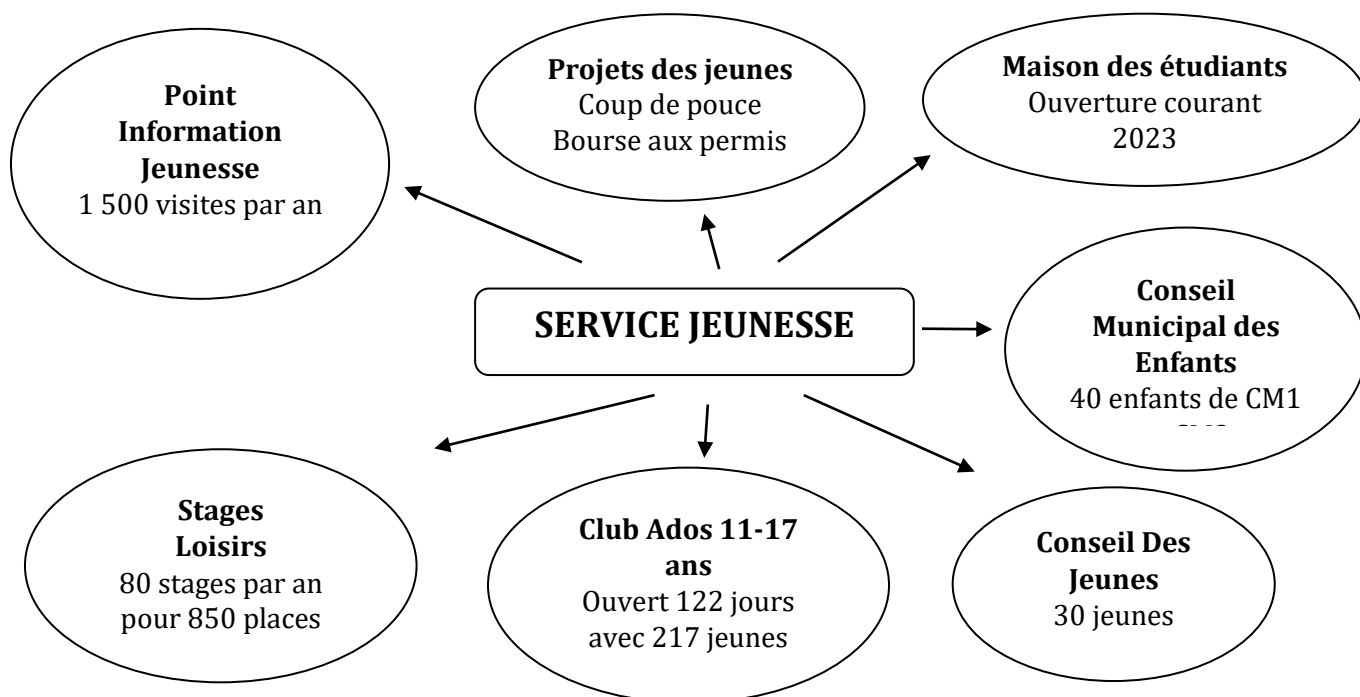
Les jeunes de 12 à 16 ans :

- Sont en période de construction et d'affirmation de leur personnalité, et doivent pour cela travailler sur l'affirmation d'eux-mêmes, tout en recherchant de l'indépendance et éventuellement en remettant en cause les cadres parentaux et sociétaux ;
- Peuvent traverser une crise de personnalité et être sujets aux comportements à risque ;
- Peuvent être touchés par différentes formes de violence et de harcèlement, que ce soit comme victimes, comme témoins ou comme auteurs, ;
- Ont souvent besoin de faire partie d'un groupe et d'être considérés ;
- Ont souvent besoin d'initier, de réaliser et de s'investir dans des projets.

Les jeunes de 17 à 25 ans sont aussi préoccupés par l'entrée dans la vie active, avec la recherche d'emploi, de formation et d'insertion, pour laquelle la réussite dans les études est essentielle. Ils recherchent une certaine autonomie dans leur vie, ainsi que des temps de loisirs et de détente. Ils cherchent également à découvrir la citoyenneté, au travers d'engagements personnels ou collectifs.

LES MOYENS MUNICIPAUX DESTINES AUX JEUNES

UN ENSEMBLE DE DISPOSITIFS ADAPTE AUX BESOINS DE LA JEUNESSE



FREQUENTATION DU SERVICE JEUNESSE

Total jeunes 2021 (année civile)	217	Jeunes porteurs de handicap (filles ou garçons)	Filles	Garçons
		4	93	120

FREQUENTATION DU PIJ DEPUIS 2018

Année	Nombre de visites
2018	700
2019	1 743
2020	943
2021	1 224
2022	1 656

LES MOYENS MUNICIPAUX DESTINES AUX JEUNES

LE SERVICE JEUNESSE

Le service Jeunesse compte 11 agents. Il s'adresse aux jeunes, de leur entrée en sixième à leurs 25 ans révolus. Il accompagne et encourage les jeunes à devenir autonomes et acteurs de la ville. C'est un lieu d'accueil et de convivialité, d'écoute et de partage, créateur de lien social et d'engagement citoyen. Plusieurs entités sont rattachées au service Jeunesse : le Club Ados, le Point Information Jeunesse (PIJ), le Conseil des Jeunes (CDJ), le Conseil Municipal des Enfants (CME), la Maison des étudiants. Le CME est une instance participative rassemblant 40 enfants de CM1 et CM2. Le service jeunesse organise également des activités de loisirs, les manifestations jeunesse, des dispositifs d'aides financières, tels que les opérations Bourse aux permis de conduire et Coup de pouce.

Les actions du service Jeunesse portent sur les champs de la citoyenneté, de l'information, de la participation à la vie locale, des loisirs en encourageant les initiatives des jeunes, de l'accompagnement de projets personnels mais aussi de l'orientation et des parcours d'insertion. Certaines actions du service figurent dans le Contrat Enfance Jeunesse, notamment le développement de l'accueil de loisirs dédié aux adolescents, le suivi des projets et le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

DES ACTIONS POUR LA CITOYENNETE, LA MIXITE ET L'INCLUSION

La Ville mène une politique de mixité sociale avec le Club Ado, qui est un accueil de loisirs déclaré SDJES et soutenu par la Caf dans le cadre du Cej et de la Pso. Il propose des activités adaptées à l'ensemble des jeunes de la commune. L'implication des jeunes dans le choix des activités et projets les incite à venir y participer et permet de les fédérer. La ville ne compte qu'une seule structure qui accueille les 11-17 ans, et ce uniquement durant les vacances scolaires. Un élargissement de l'offre d'accueil permettrait de développer, renforcer et approfondir l'offre éducative et de davantage lutter contre les inégalités en travaillant au plus près du public.

La Ville poursuit sa politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs par les actions mises en place par le service, notamment avec le Club Ados et les stages sportifs et culturels, en proposant des tarifs attractifs et une inscription simplifiée aux activités. Par ailleurs, le Club Ados reçoit des jeunes en situation de handicap (quatre en 2021 et deux en 2022), en collaboration avec l'IME et le service municipal de coordination des actions enfance-éducation, pour mettre en place les conditions de leur bonne intégration parmi les autres jeunes.

Le CDJ est une instance composée d'un maximum de 30 jeunes de 11 à 17 ans volontaires. Il en compte actuellement 15. C'est un outil de citoyenneté, qui s'inscrit dans le cadre des politiques éducative, jeunesse et de démocratie participative municipales. Il propose et organise des actions citoyennes culturelles ou sportives orientées vers la mixité sociale, l'insertion, le développement durable, l'intergénérationnel, la lutte contre les discriminations et la sécurité, destinées aux jeunes de la ville (12-25ans).

L'ACCES AUX DROITS ET A L'INFORMATION

L'accès des jeunes à l'information est essentiel pour faciliter leur accession à l'autonomie, accompagner leurs engagements et favoriser leur épanouissement personnel. C'est la raison pour laquelle la Ville a créé le PIJ, qui est un lieu ressources et d'accès à l'information (documentation et accès libre à internet), ouvert à tous les jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants et aux travailleurs sociaux. Il permet d'orienter les jeunes, par exemple en matière de mobilité et de logement sur le territoire communal.

LES MOYENS MUNICIPAUX DESTINES AUX JEUNES

L'information est également diffusée par les réseaux sociaux, des flyers, newsletters dédiées à la jeunesse, des affiches, le site internet de la Ville, et pour les collégiens, des animations le midi dans les foyers des collèges.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

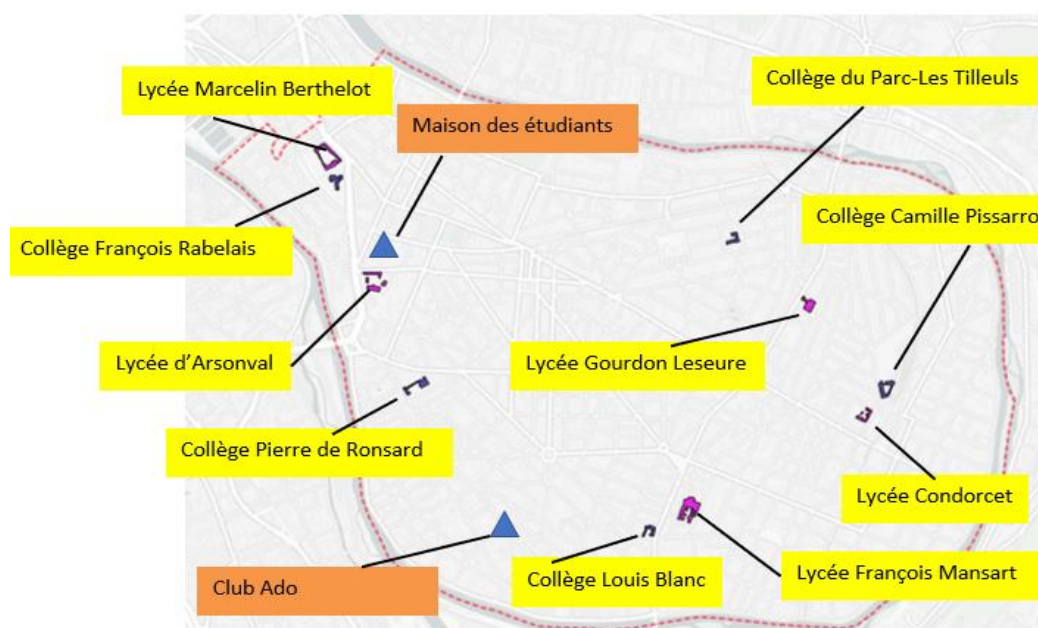
NOMBRE DE PROJETS DE JEUNES FINANCES PAR LA VILLE

OPERATION COUP DE POUCE			
	Dossiers reçus	Dossiers subventionnés	Soutien financier accordé
2019	14	12	10 700 €
2020	4	1	1 000 €
2021	9	9	9 000 €
2022	18	14	12 975€
OPERATION « BOURSE AUX PERMIS »			
	Dossiers reçus	Dossiers subventionnés	Soutien financier accordé
2019	10	8	8 000 €
2020	11	11	11 000 €
2021	23	18	18 000 €
2022	21	20	20 000€

FORMATIONS PROPOSEES AUX JEUNES

	BAFA		PSC 1	BNSA	Attestation Baby-sitting
	1 ^{er} stage	3 ^{ème} stage			
2019	20	6	51		9
2020	23	5	10 (effet du covid)		Annulée à cause du covid
2021	24	2	52		7
2022	23	4	52	1	7

COLLEGES ET LYCEES PUBLICS ET STRUCTURES MUNICIPALES



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

UNE ACTION QUI S'ARTICULE AVEC LE PEDT

L'offre du service jeunesse répond à trois des quatre objectifs généraux de l'offre éducative du PEDT :

- Vivre ensemble, avec notamment les formations BAFA, la mixité du Club Ados, la sensibilisation au harcèlement scolaire au moyen des saynètes du CCJ ;
- L'enfant et le jeune au cœur de la ville, avec le CME et le CCJ, en mettant en place des débats démocratiques ;
- L'épanouissement de chacun en tant qu'individu, avec les stages proposés aux jeunes, et l'accueil de loisirs pour les adolescents.

Pour le quatrième objectif, l'inclusion des familles, les actions sont en cours afin de mieux associer les familles aux projets.

LES PROJETS

Le service Jeunesse développe des actions favorisant l'autonomie des jeunes, comme le montage de projets, de leur conception à leur réalisation. Il peut aussi les accompagner financièrement grâce aux dispositifs Coup de pouce et Bourse aux permis. Le principe du dispositif Coup de pouce est d'accompagner les jeunes dans leur projet personnel et/ou professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif accorde une aide financière et peut intervenir en complément des autres aides. Les projets éligibles sont la poursuite des études, les stages d'étude à l'étranger, la formation qualifiante ou professionnelle, la création d'entreprise ou d'association, etc.

Le dispositif Bourse aux permis est une opération en faveur des jeunes saint-mauriens de 17 à 25 ans révolus, qui souhaitent une aide financière pour passer leur permis de conduire. En contrepartie une action citoyenne, sociale ou solidaire de 60 heures leur est demandée.

ORIENTATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, FORMATION.

Le service Jeunesse a également comme objectif d'accompagner les parcours et l'insertion professionnelle des jeunes saint-mauriens. Des formations BAFA, PSC1 et le BNSSA leur sont proposées pour enrichir leur cursus. De même, une attestation est délivrée à ceux qui désirent faire du baby-sitting, après une formation sous forme d'immersion en crèche ou en accueil de loisirs qui leur permet de découvrir comment s'occuper de jeunes enfants.

Un « forum jobs » a lieu tous les ans pour mettre en relation des jeunes et des entreprises ou associations locales, dans le but d'aider les jeunes à trouver un emploi, qu'il soit définitif ou étudiant, ou un stage ou un job d'été. De plus, afin de mettre toutes les chances de leur côté, des ateliers thématiques leur sont proposés pour la rédaction de leur CV et/ou de leur lettre de motivation, voire des simulations d'entretien. A cela, s'ajoute la découverte d'une centaine de métiers en réalité virtuelle, couvrant des champs variés comme le transport et la logistique, le numérique, la restauration, le sanitaire et le social, l'agriculture, le service à la personne, etc. Le but est de bien les orienter et qu'ils aient un premier aperçu de contextes professionnels.

Mais l'accompagnement des parcours passe en priorité par la réussite scolaire, et pour cela, un « coaching examen » est proposé aux jeunes pour effectuer leurs révisions dans le but de passer le bac. Par ailleurs, une Maison des étudiants, destinée aux jeunes de l'entrée en classe de 1^{ère} jusqu'à 25 ans, a ouvert en mai 2023 pour leur permettre de travailler dans un espace adapté, moderne et accueillant.

UN IMPORTANT TRAVAIL DE PREVENTION

NOMBRE D' ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA STSPD DE 2016 A 2022

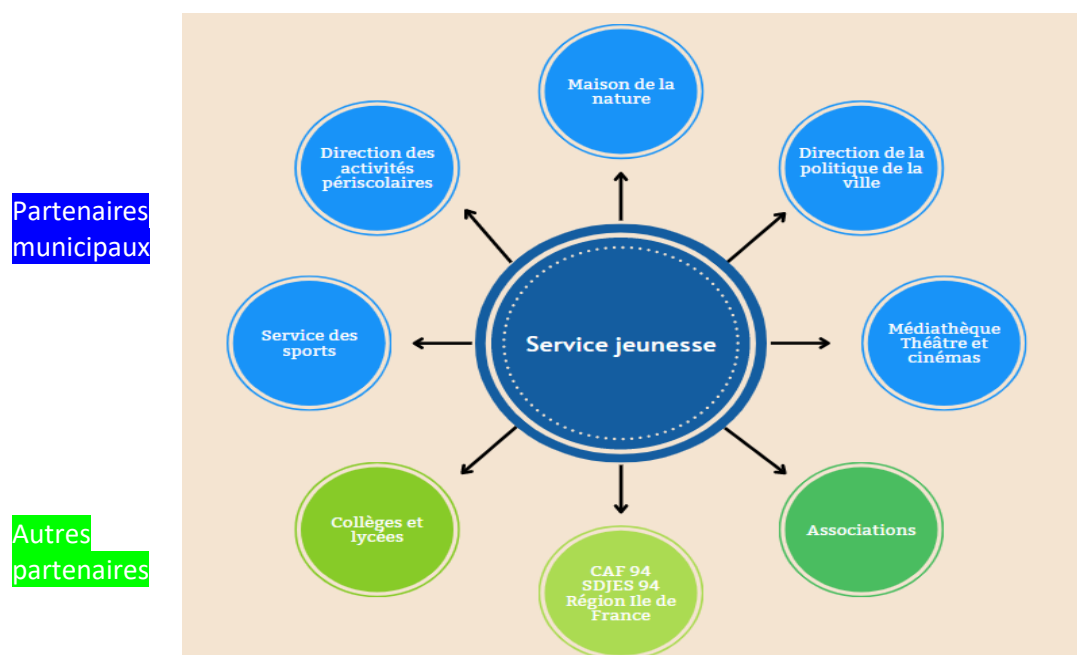
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Jeunes exposés à la délinquance								
Réseaux sociaux et dangers d'internet	1	1		1	1	1	1	6
Les addictions		1	2	1				4
Radicalité				1	1	1		3
Harcèlement					1	1	1	3
Tranquillité publique								
Sécurité routière	1	1	1	1		1	1	6
Violences faites aux femmes								
Conférence + formations				1		1	1	3
Nombre d'actions par an	2	3	3	5	3	5	4	25

La durée d'une action varie d'un à dix jours selon la thématique

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ACTIONS EN 2022

	Nombre de participants
Actions Jeunes exposés à la délinquance	
« Aller plus loin dans la lutte contre le harcèlement ! »	1 020
« Les réseaux sociaux ou le juste équilibre »	900
Action Violences faites aux femmes	
« Brisons le silence », débat théâtrale	50
Action Tranquillité publique	
Village sécurité routière : sensibilisation pour tous aux dangers de la route	1 230

LES PARTENAIRES DU SERVICE JEUNESSE



UN IMPORTANT TRAVAIL DE PREVENTION

LES CONDUITES A RISQUE

L'accompagnement des jeunes sur les questions d'addictions, et plus largement sur les problématiques de santé physique et psychologique, est une préoccupation majeure pour la Ville de Saint-Maur, qui exige la mobilisation de tous. Des actions sont proposées et soutenues par la Ville avec l'aide de partenaires, notamment les acteurs associatifs, culturels et socio-éducatifs locaux.

La commune organise plusieurs fois par an des réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui permettent à tous les acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité de partager des informations et de réfléchir de manière concertée. Ainsi, 45 réunions ont eu lieu entre 2015 et 2022, dont cinq réunions plénières. Un des groupes de travail est consacré aux jeunes exposés à la délinquance.

La ville a signé sa nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) le 18 mai 2022, en reprenant les trois axes prioritaires nationaux (tranquillité publique, jeunes exposés à la délinquance et violences faites aux femmes). Ces derniers sont déclinés en fonction du contexte local selon sept objectifs : la lutte contre les cambriolages, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la sécurité des parvis des gares, la lutte contre l'insécurité dans les résidences collectives, la garantie de la tranquillité dans l'espace public (en particulier autour des établissements scolaires), la lutte contre les violences faites aux femmes, et la lutte contre le risque routier.

Dans le cadre de sa STSPD la Ville mène des missions de prévention à destination des jeunes avec notamment des actions contre le harcèlement, les risques des réseaux sociaux, la radicalisation, la délinquance et la sécurité routière.

UN PROGRAMME D' ACTIONS CONCRETES ET CIBLEES

La mise en œuvre des actions menées ou accompagnées par la Ville répond aux appels à projets du Fond interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et aux orientations prioritaires de la STSPD. Elle est également le fruit d'un travail collaboratif avec les membres des CLSPD.

En moyenne la Ville met en place quatre actions par an sur les trois axes prioritaires nationaux.

Les travaux partenariaux ont permis de dégager 25 actions (six actions en tranquillité publique, 16 actions pour les jeunes exposés à la délinquance, trois pour les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales).

L'objectif principal est de renforcer la prévention de la délinquance sur le territoire de la commune et d'accroître l'efficacité opérationnelle de tous les acteurs de la sécurité.

LES ACTIONS DESTINEES AU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) EN 2021

Actions	Nombre de jeunes	
	Inscrits	Habitant le QPV
Stand up	7	4
Inclusion et re-mobilisation par le sport	20	17
Ateliers réalité virtuelle : découverte des métiers	15	7
Stage BAFA	4	4

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

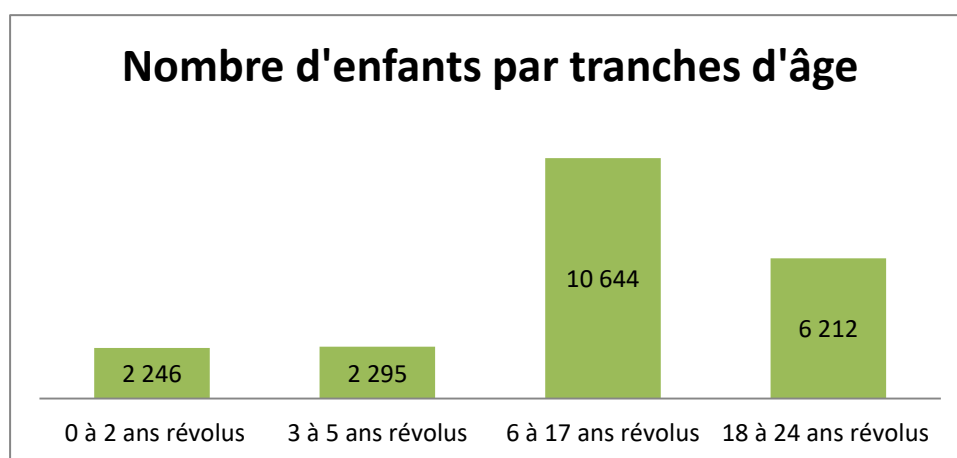
Les familles de Saint-Maur et leurs besoins	52-53
Les dispositifs municipaux de soutien à la parentalité	54-55
Les familles de la Maison des familles et de la parentalité ..	56-57
Les actions de soutien à la parentalité	58-59

LES FAMILLES DE SAINT-MAUR ET LEURS BESOINS

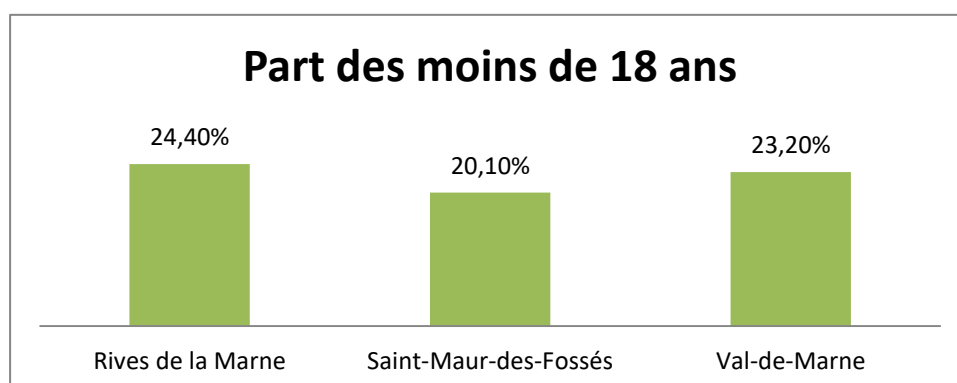
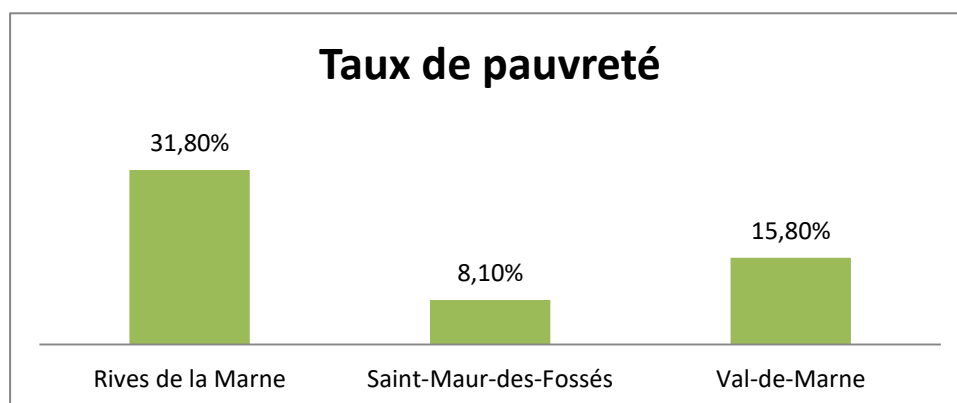
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Données démographiques	Saint-Maur	EPT	Val de Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant < 18 ans	9 448	115 595	311 449
Part de familles couples avec enfant(s) (sur le nombre total de familles)	42,6%	42,8%	49,9%
Part de familles monoparentales (idem)	12,3%	15%	16,7%
Evolution annuelle moyenne des familles monoparentales	+ 0,3%	+ 0,4%	+ 1,6%
Part d'enfants < 18 ans révolus dans la population totale	20,2%	21,9%	23,2%

NOMBRE DE MINEURS ET JEUNES MAJEURS PAR CATÉGORIES D'ÂGE



LES FAMILLES DU QUARTIER DES RIVES DE LA MARNE



LES FAMILLES DE SAINT-MAUR ET LEURS BESOINS

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le 19 mai 2021, la France a inscrit le soutien à la parentalité parmi les services aux familles composant le second levier d'action des politiques familiales. L'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles prévoit désormais que « *Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Une charte nationale de soutien à la parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité.* »

LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ À SAINT-MAUR

Les familles saint-mauriennes sont à 42,6% des familles en couples avec enfant et à 12,3 % des familles monoparentales. Dans le premier cas, il s'agit d'un taux équivalent à ceux de l'EPT et du département du Val de Marne, mais le second est en revanche sensiblement inférieur (avec respectivement près de trois points et plus de quatre points de moins à Saint-Maur).

La population saint-maurienne présente moins de facteurs de vulnérabilité économique que celle des communes voisines, avec un revenu médian des ménages plus élevé que la moyenne départementale et un taux de dépendance aux prestations sociales relativement faible. Les familles sont globalement aisées, avec des taux de pauvreté moins importants qu'à l'échelle départementale. Les familles monoparentales apparaissent les plus fragiles en termes de revenus, notamment dans le quartier prioritaire des Rives de la Marne.

LES BESOINS DES FAMILLES

Les familles sollicitent la Maison des familles et de la parentalité pour évoquer diverses étapes de la vie de parents : la grossesse et l'arrivée du bébé sont des étapes cruciales dans la vie de futurs parents (2 246 enfants de 0 à 2 ans révolus). Lorsque l'enfant grandit, les questions concernent l'entrée à l'école maternelle, l'éducation et les émotions (2 295 enfants de 3 à 5 ans révolus). À l'adolescence, les parents doivent souvent faire face à des incompréhensions parfois liées à un mal-être de leur(s) enfant(s), ou à des difficultés scolaires, devant lesquelles ils se sentent parfois démunis.

Les parents peuvent également être confrontés à des situations de crise familiale, de séparation, de divorce ou ont besoin d'éclaircir une situation. Ils peuvent alors trouver des ressources auprès d'une médiatrice familiale ou d'une conseillère conjugale et familiale, qui assurent des permanences à la Maison des familles et de la parentalité.

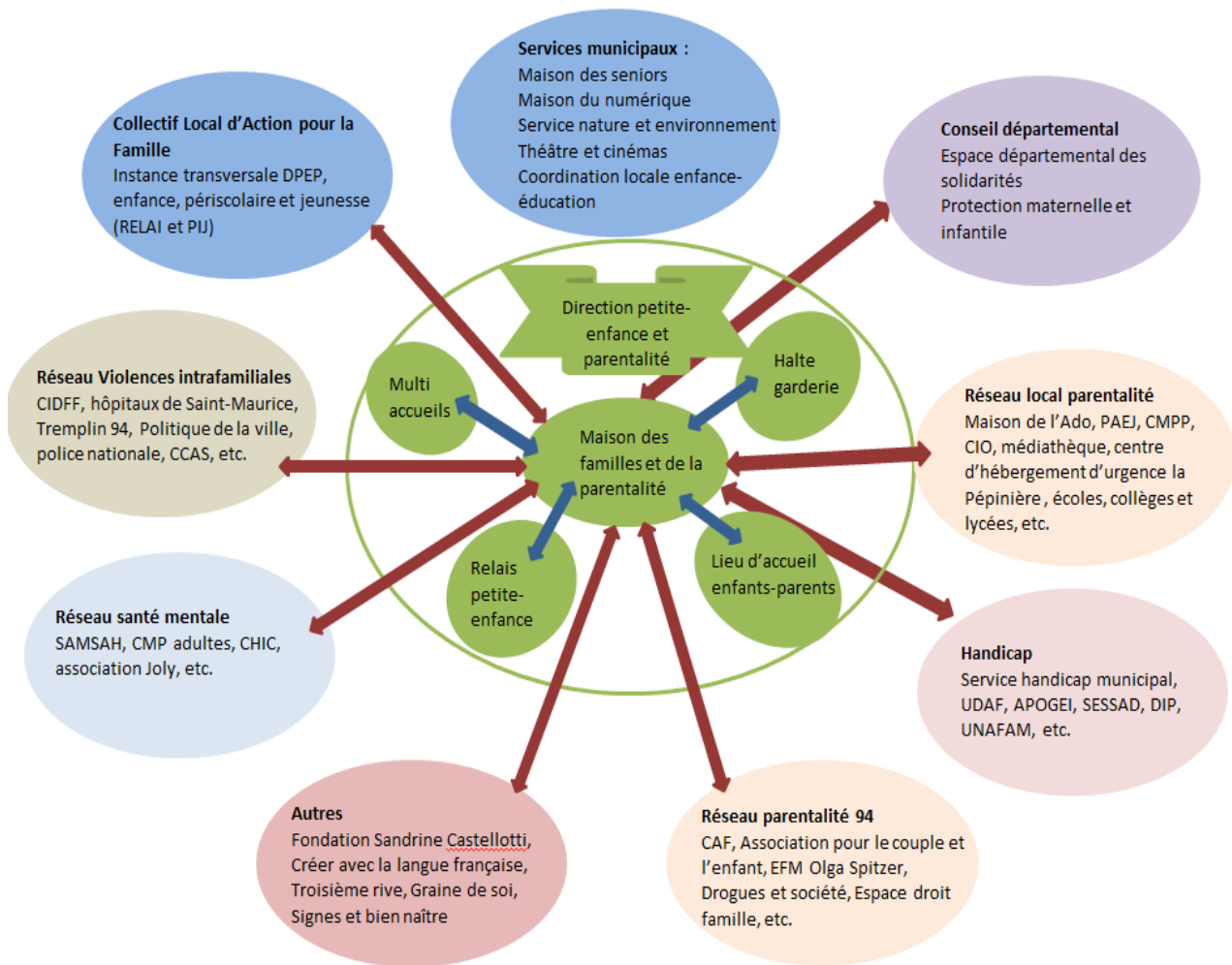
DES FAMILLES PLUS VULNÉRABLES DANS LE QUARTIER DES RIVES DE LA MARNE

Le quartier des Rives de la Marne se distingue du reste de la population saint-maurienne. La population y est plus jeune et les familles y sont plus pauvres et ont davantage d'enfants que dans le reste de la commune. Les bénéficiaires des minimas sociaux y sont plus nombreux qu'ailleurs et le taux de pauvreté est deux fois plus élevé qu'à l'échelle du département.

Le quartier compte 24,4% de moins de 18 ans dans sa population. Plus d'un tiers des mineurs qui y vit (35,5%) est vulnérable sur le plan socio-éducatif, soit deux fois plus que pour le Val-de-Marne (16,9%).

LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

UN RESEAU PARTENARIAL DENSE



LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITE AU CŒUR DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Pendant de nombreuses années, la commune de Saint-Maur des Fossés a mis à disposition des familles le Point Écoute Famille, destiné aux familles, aux professionnels et aux établissements scolaires. En 2020, elle a voulu faire évoluer cet espace, en créant la Maison des Familles et de la Parentalité, qui a ouvert ses portes en janvier 2021.

La Maison des familles et de la parentalité est un lieu de soutien à la parentalité dont le rôle est d'accompagner les parents à chaque âge de la vie de leur enfant, de prévenir l'épuisement parental, d'accompagner les conflits, de préserver les liens familiaux, de favoriser le lien social et d'aider les parents à s'orienter dans les offres de services et d'informations à leur disposition. Ces actions se déclinent suivant trois axes : des espaces d'écoute et de soutien, des dispositifs variés de soutien à la parentalité et un travail en réseau.

L'équipe est constituée de deux agents à temps complet : une référente parentalité, responsable de la structure, et une psychologue clinicienne.

En plus de la Maison des familles et de la parentalité, Saint-Maur dispose d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas), pour soutenir la fonction parentale, ainsi que d'un Relais Petite Enfance (RPE), où sont organisées plusieurs fois par an des rencontres entre familles, assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile. Un travail transversal avec les multi accueils de la ville permet également d'élargir le soutien à la parentalité aux professionnels et aux familles accueillies.

UN EVENTAIL D' ACTIONS VARIEES

Les principales actions mises en œuvre par la Maison des familles et de la parentalité pour remplir ses missions sont :

- Proposer un accompagnement aux familles au travers d'entretiens afin de les soutenir et de les orienter vers les services appropriés,
- Animer et/ou co-animer des actions collectives et des groupes de parole pour les familles,
- Mettre en place et coordonner des actions de soutien à la parentalité,
- S'impliquer dans les réseaux, coordonner et piloter des réunions interprofessionnelles,
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information pour les professionnels sur les sujets en lien avec la parentalité.

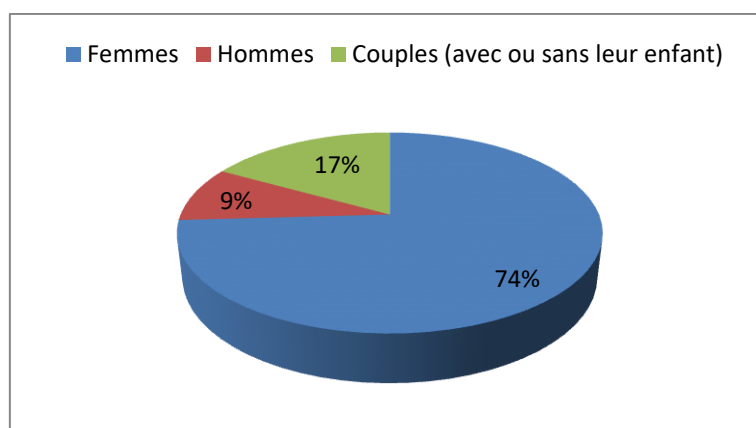
LA TRANSVERSALITÉ DES SERVICES ET LE RÉSEAU PARTENARIAL

La transversalité entre les services municipaux contribue à la construction de projets communs à destination des familles. Elle s'étend au service handicap, à R.E.L.A.I. jeunesse, aux services culturels (médiathèque, théâtre), au périscolaire, à la Maison du numérique, au service du développement durable, à la Coordination des actions Locales Enfance Education (CLEE), etc.

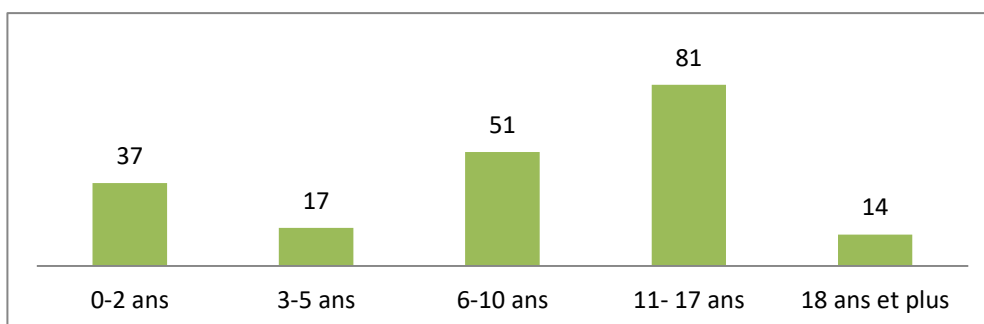
Des rencontres interdisciplinaires permettent aux professionnelles d'orienter les familles selon leurs besoins, mais également de co-construire des projets de soutien à la parentalité (information, prévention). Ce travail en réseau favorise la constitution d'un répertoire de partenaires du milieu social, médical, scolaire, culturel, psychiatrique et associatif.

LES FAMILLES ET LA MAISON DE LA PARENTALITE

PROFILS DES FAMILLES REÇUES EN ENTRETIEN



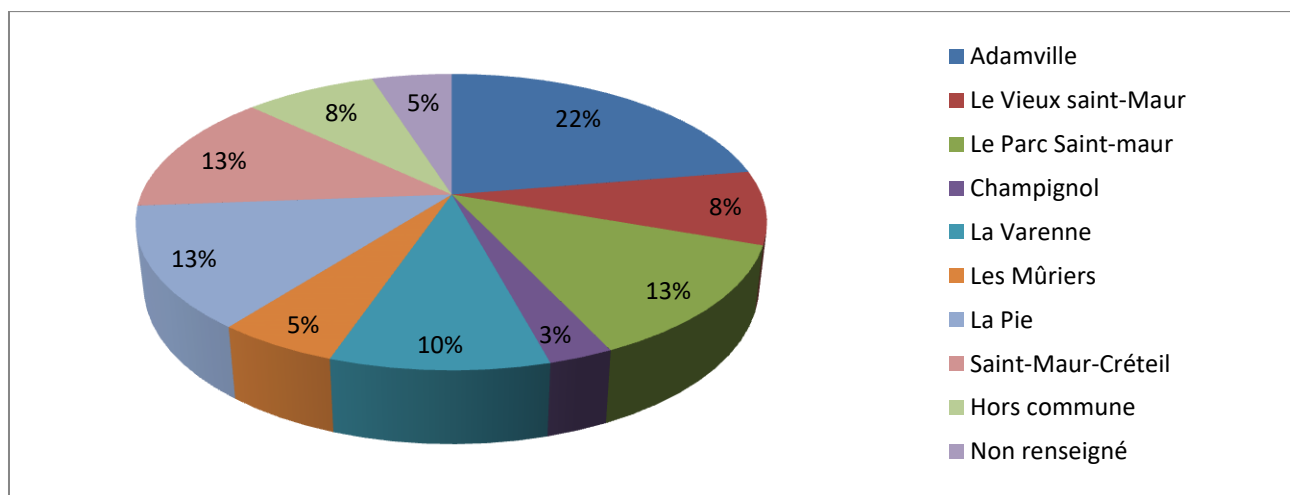
TRANCHES D'ÂGE DES ENFANTS DES FAMILLES REÇUES



MOTIFS D'ENTRETIENS

Motifs d'entretiens		2021 à fin octobre 2022
Inquiétudes pour son enfant	Situations complexes	148
	Difficultés éducatives	14
Violences intrafamiliales		30
Nombre total d'entretiens		197

QUARTIERS DE RÉSIDENCE DES FAMILLES



LES FAMILLES ET LA MAISON DE LA PARENTALITE

LES ENTRETIENS AVEC LES FAMILLES

La Maison des familles et de la parentalité (MFP) est sollicitée par les parents au sujet de problèmes ou pour exprimer leurs interrogations concernant les relations familiales ou conjugales, et des difficultés ou des questions relatives à des étapes de la vie ou à des situations plus complexes relevant d'une prise en charge particulière.

197 entretiens (correspondant à 106 familles) ont été réalisés entre janvier 2021 et octobre 2022. L'équipe peut, soit orienter les familles reçues en entretien, soit recevoir des familles orientées par des professionnels de différents secteurs.

Les motifs d'entretiens de la naissance à 5 ans (54) concernent principalement l'arrivée d'un enfant, les difficultés éducatives, la gestion des émotions, etc. Entre 6 et 10 ans (51) ils concernent le mal-être de l'enfant, notamment l'angoisse, les difficultés de séparation, l'anxiété, l'agressivité et un contexte de fragilité familiale. À partir de 11 ans (95) ces motifs sont liés au mal-être chez l'adolescent, aux crises d'angoisse, aux difficultés scolaires, à un comportement à risque, à des troubles des conduites alimentaires, à des idées suicidaires, etc.

Sur 162 entretiens relatifs à l'inquiétude pour leur(s) enfant(s), 148 relèvent de situations complexes : souffrance d'un enfant ou d'un parent ou difficultés multiples.

Il n'existe pas encore à Saint-Maur d'espace du type Point accueil écoute jeunes, où les adolescents (11 à 25 ans) pourraient être reçus en consultation par des professionnels de santé (psychologue, éducateur). Cette mission ne relève cependant pas de la Maison de la parentalité.

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le Réseau Violences Intra Familiales (VIF) a pour objectif d'entretenir une connaissance solide du réseau professionnel existant concernant les violences intrafamiliales, ainsi qu'un partage de pratiques professionnelles sur la détection, l'orientation et la prise en charge au niveau juridique, psychologique et social de ces situations. Il est piloté par l'Espace Départemental des Solidarités. L'équipe de la Maison des Familles et de la Parentalité est membre du réseau. La référente parentalité et/ou la psychologue sont amenées à recevoir en entretien des personnes victimes de violences conjugales, par le biais des difficultés vécues chez leur enfant (30 entretiens).

La Maison des familles et de la parentalité travaille en lien étroit avec la direction de la Politique de la ville sur ces problématiques. Par ailleurs, un partenariat est engagé avec la psychologue du Point Écoute de Champigny, par la mise en place d'un groupe de parole mensuel.

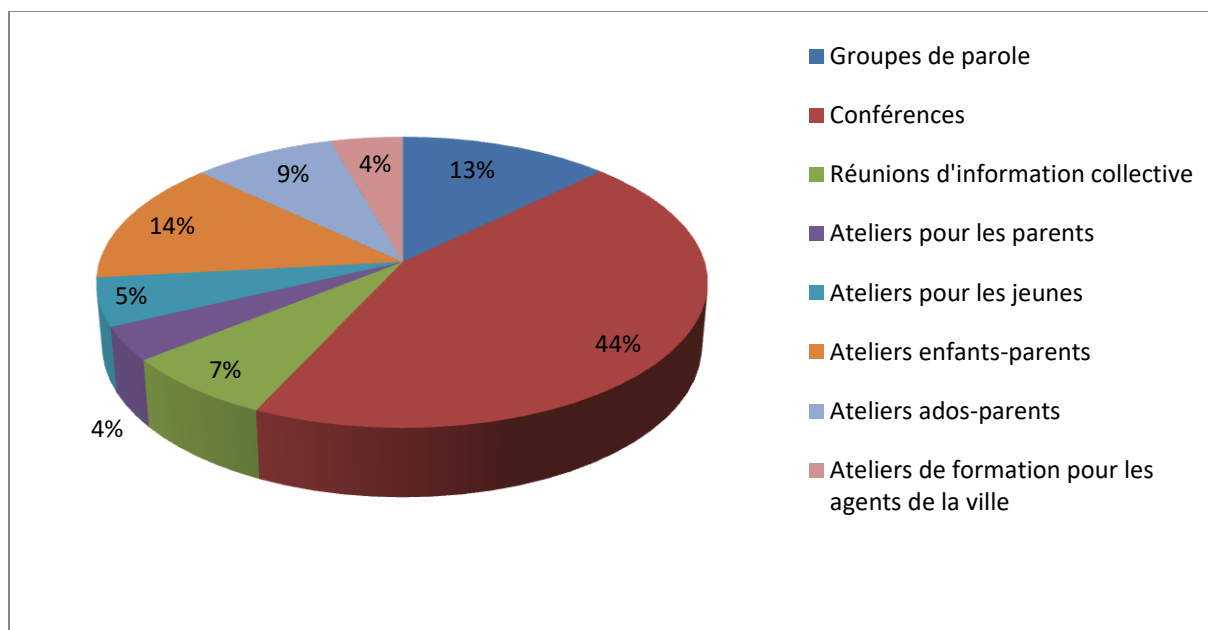
LES QUARTIERS DE RÉSIDENCE DES FAMILLES

Les familles viennent à la Maison des familles et de la parentalité de tous les quartiers de Saint-Maur. Le quartier d'Adamville, qui est le plus peuplé, est le plus représenté.

Les familles du quartier prioritaire des Rives de la Marne ont, de manière générale, des difficultés à se déplacer. Ainsi, elles peuvent avoir du mal à venir jusqu'à la Maison des familles et de la parentalité, située dans le quartier de la Pie, pour participer à une action ou pour un entretien avec la psychologue. C'est pourquoi des actions sont programmées directement dans le quartier, comme des groupes de parole, des ateliers enfants-parents, des réunions d'information collective avec des professionnelles de la C.A.F. Au total, 38 familles y ont participé dans leur quartier.

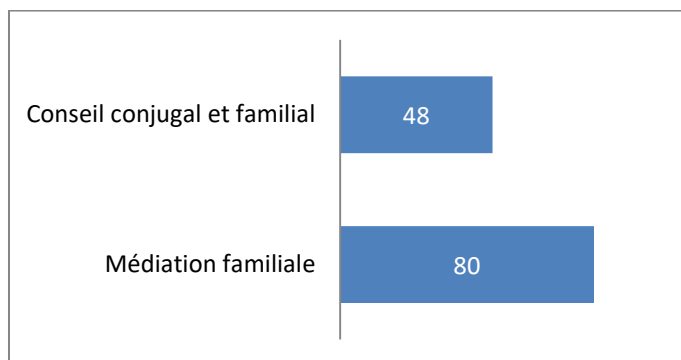
LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

RÉPARTITION DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



788 personnes ont participé aux actions de soutien à la parentalité de janvier 2021 à octobre 2022

AUTRES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



128 personnes ont été reçues lors de permanences, de janvier 2021 à octobre 2022

LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

DES ACTIONS VARIÉES

En plus des entretiens individuels, plusieurs dispositifs existent pour prendre soin du lien enfant-parent, et pour apporter du soutien et des ressources entre pairs et/ou auprès de professionnels.

Les ateliers enfants-parents et ados-parents créent des moments privilégiés, qui facilitent les échanges entre enfant ou ado et parents à l'occasion d'une activité. Ils permettent parfois au parent d'exprimer des difficultés dans sa relation avec son enfant ou son ado.

Les conférences et les groupes de parole s'attachent à diverses thématiques concernant le bébé, le jeune enfant, l'adolescent et les relations familiales.

Les ateliers des parents ont pour objectif de prévenir l'épuisement parental, de leur permettre de se consacrer du temps à eux-mêmes, et de favoriser des rencontres et une entraide.

Des ateliers pour les jeunes ont été programmés en visioconférence avec une sophrologue, en particulier pendant les périodes de confinement et de restrictions de sorties en 2020 et 2021.

Les réunions d'information collective ont pour objectif de favoriser l'accès au droit et d'informer les familles sur les dispositifs existants. Elles s'élaborent en collaboration avec des partenaires qualifiés du social ou du droit, par exemple le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et la C.A.F. du Val-de-Marne.

Des ateliers de formation pour certains agents municipaux sont programmés chaque année pour les sensibiliser sur une thématique en particulier, ainsi en 2021 sur le thème des écrans, et en 2022 sur celui de la bientraitance institutionnelle.

DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les permanences de médiation familiale en lien avec l'Espace Famille Médiation Olga Spitzer (EFM) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 94), ont reçu 80 personnes.

La permanence de conseil conjugal et familial en lien avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 94), a reçu 48 personnes.

DES PROJETS TRANSVERSAUX

Les projets ci-dessous sont donnés à titre d'exemples, mais cette liste n'est pas exhaustive.

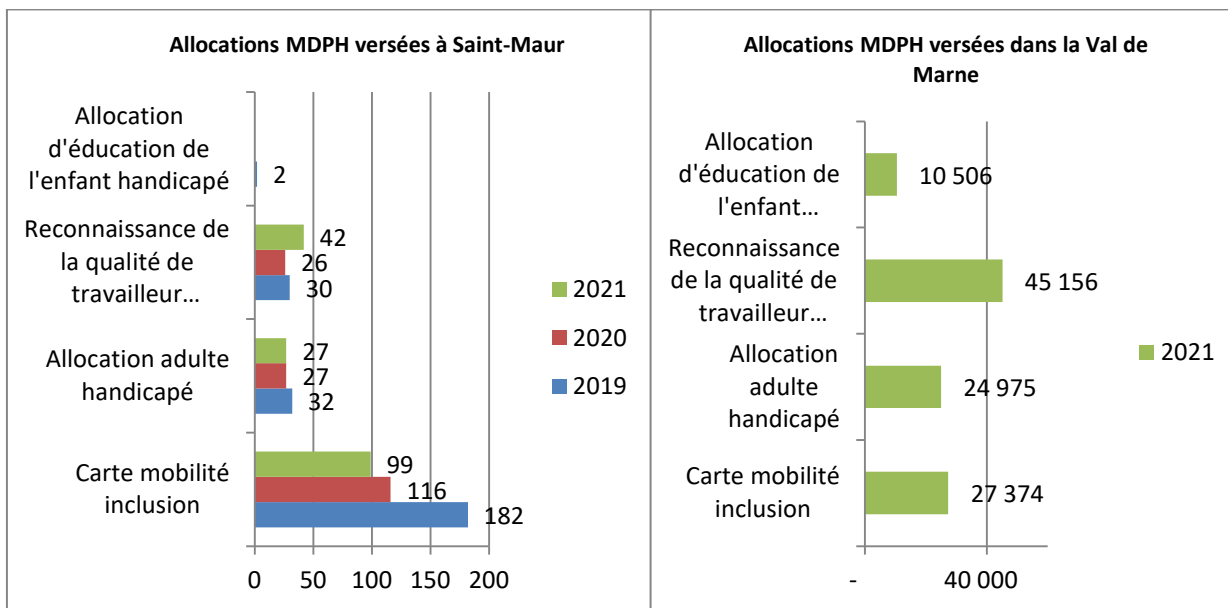
- Avec la Maison du numérique, dans le cadre du dispositif *Cultures du Cœur* (invitations gratuites à des sorties culturelles et familiales) qui s'adresse aux familles vulnérables.
- Avec le service handicap, avec la mise en place d'un cycle annuel de groupe de parole sur une thématique : en 2021 sur les troubles des apprentissages et en 2022 sur l'autisme.
- Avec le théâtre de Saint-Maur, dans le cadre d'un projet artistique et culturel de proximité sous la forme d'ateliers d'écriture pour parents et adolescents.
- Avec R.E.L.A.I. jeunesse, pour des actions de prévention et de sensibilisation, en 2021 sur l'usage des écrans et en 2022 sur le harcèlement scolaire.

LE HANDICAP

Les enjeux du handicap à Saint-Maur et les moyens	62-63
Une ville inclusive	64-65

LES ENJEUX DU HANDICAP A SAINT-MAUR ET LES MOYENS

BENEFICIAIRES DES PRINCIPALES PRESTATIONS LIEES AU HANDICAP



LE RESEAU DES ACTEURS MUNICIPAUX



LES ENJEUX DU HANDICAP A SAINT-MAUR ET LES MOYENS

LE HANDICAP A SAINT-MAUR

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val de Marne recense 11 833 personnes en situation de handicap à Saint-Maur des Fossés. En 2021, 99 personnes avaient une carte de mobilité inclusion dans la ville, sur les 27 374 recensées dans le Val de Marne, 1 780 personnes étaient reconnues travailleurs handicapés, 1 451 personnes de moins de 50 ans et 329 de plus de 50 ans, sur les 45 156 du Val de Marne, et 337 personnes percevaient la prestation de compensation du handicap (27 personnes de moins de 19 ans, 211 de 20 ans à 59 ans et 99 de plus de 60 ans), sur les 7 510 bénéficiaires du Val de Marne.

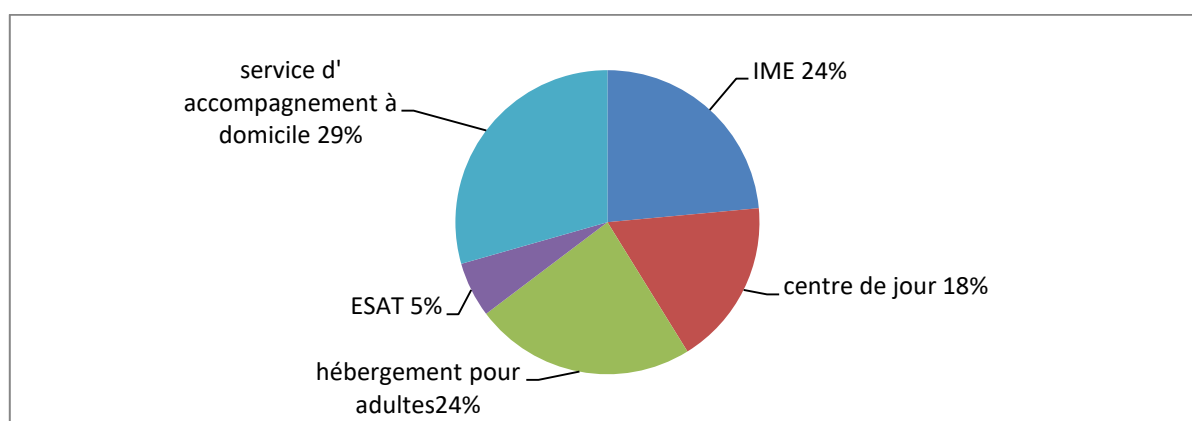
UN SERVICE MUNICIPAL DEDIE AUX ENJEUX DU HANDICAP

De nombreux services contribuent, en fonction de leurs compétences, à la politique municipale de prise en compte du handicap et d'inclusion. Le service ou coordination handicap est le principal animateur de la politique municipale du handicap.

Il travaille avec plusieurs autres services municipaux pour :

- Mener des actions d'inclusion de personnes en situation de handicap, afin de favoriser leur accès aux droits ou à la culture, ou la participation à des ateliers ;
- La prise en charge des enfants dans les accueils de loisirs par des animateurs dédiés et formés ;
- L'accueil de stagiaires dans les services municipaux dans le cadre de parcours d'intégration à la vie professionnelle ;
- La mise en œuvre des obligations réglementaires en matière d'accessibilité de l'espace public, des bâtiments publics et des commerces ;
- Favorise le lien avec les associations et les établissements médico-sociaux de la commune.

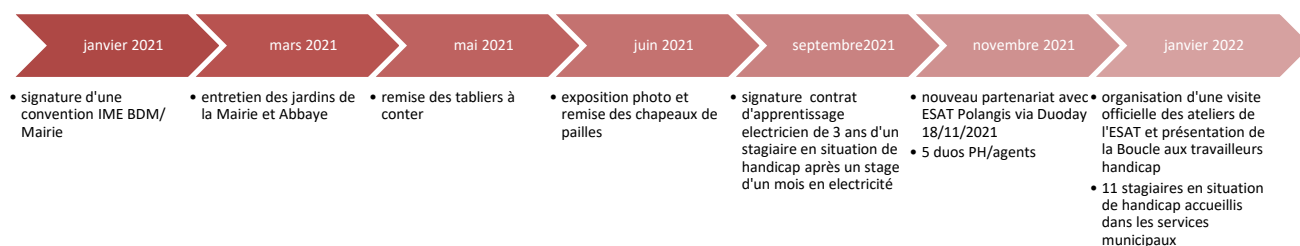
LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX DE SAINT-MAUR



La commune compte sur son territoire quatre instituts médico-éducatifs, trois centres de jour, quatre structures d'hébergement pour adultes (trois foyers et une Maison d'Accueil Spécialisée), un établissement de travail protégé et cinq services d'accompagnement à domicile. En 2021, trois nouveaux établissements ont ouvert : un pôle autisme, un lieu de rencontre pour des personnes souffrant d'un handicap mental et un institut médicoéducatif pour les enfants et adolescents atteints d'un pluri handicap.

UNE VILLE INCLUSIVE

L'INCLUSION ET L'EMPLOI : LA MISSION HANDICAP



DES PARTENARIATS ASSOCIATIFS DANS DE NOMBREUX DOMAINES

ASSOCIATIONS	NATURE DU PARTENARIAT
AIME 77 : <i>Intégration et éducation d'enfants avec autisme ou TED</i>	Subvention pour l'achat de matériel pour la plateforme préprofessionnelle.
APOGEI 94 : <i>Intégration des personnes en situation de handicap</i>	Location de matériel pour l'organisation d'élections dans trois structures différentes, et de matériel pour la fête de fin d'année de l'IME des bords de Marne
Association des Paralysés de France (APF) : <i>Inclusion des personnes en situation de handicap</i>	Location de salle
EHEO ST MAUR : <i>Soins gratuits d'ostéopathie à des enfants porteurs d'un handicap physique et/ou mental</i>	Location de salle
Fraternité pour la communication des personnes malentendantes - FCM 94 : <i>Accueil, écoute et information des personnes qui souffrent de perte ou de baisse d'audition</i>	Mise à disposition de salle. Subvention pour l'achat de systèmes de transmission.
La Coccinelle : <i>Organisation de balades en vélofauteuil pour des personnes à mobilité réduite et des seniors</i>	Subvention pour l'achat d'équipements complémentaires (kit électrique, tricycle, vélo adapté) et d'équipement d'organisation et d'activités de partage (barnum)
Les Drôles de Compères : <i>Troupe de théâtre réunissant des comédiens en situation de handicap mental et psychique</i>	Partage d'informations et coopération selon besoins
Union nationale des amis et familles de malades mentaux du 94 - UNAFAM 94	Partage d'informations et coopération selon besoins
VGA Handisport (reprise des jeux de la FAVA depuis juin 2011 suite à leur fermeture)	Mise à disposition d'équipements sportifs

UNE VILLE INCLUSIVE

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INCLUSION

Le service municipal du handicap sensibilise au handicap en organisant des évènements ou des actions, comme une exposition photo sur l'autisme dans la ville, la formation des agents périscolaires, des ateliers auprès des enfants du conseil municipal des enfants et dans les accueils de loisirs, ou l'achat de boucles à induction magnétiques portatives et le lancement de groupes de parole.

Plus largement, les services municipaux accueillent des personnes en situation de handicap, pour contribuer à leur inclusion par le travail. En 2021, ils ont ainsi accueilli 12 stagiaires en situation de handicap. Un jeune présentant des troubles du spectre autistique a fait un stage d'un mois en électricité, qui a abouti à la signature d'un contrat d'apprentissage en septembre 2021 pour trois ans. Certains jardins de la collectivité sont entretenus par les jeunes des IME, en collaboration avec les équipes municipales. Enfin, la participation de la Ville aux Duodays favorise l'emploi de personnes en situation de handicap.

UNE VILLE ENGAGÉE POUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville s'est engagée à la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public (ERP) qui concerne 69 établissements. Le programme s'étend sur neuf ans en trois phases : de 2016 à 2018, de 2019 à 2021 et de 2022 à 2024, pour un investissement total de 6 000 000 € HT.

AGENDA D'ACCESSIBILITE



LE SOUTIEN AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Par ailleurs, la ville subventionne des associations qui mènent des actions en faveur des personnes en situation de handicap. En 2020, la ville a subventionné ces associations pour un montant total de 17 300€ et de 20 950€ en 2021.

Le travail avec les associations relève du cas par cas, en fonction des spécificités de l'action de chacune et de ses besoins. Il se traduit par des mises à disposition de locaux et de matériel, l'octroi de subventions et des échanges d'informations ou des participations à des projets particuliers.

	Domaines d'intervention des associations subventionnées par la Ville									
	Autisme	Intégration	Inclusion	Ostéopathie	Perte ou baisse d'audition	Mobilité réduite	Comédiens en situation de handicap	Maladies mentales	Autres	Total
2020	6 300€	3 000€	200€	300€	250€	500€	0	500€	6 250€	17 300€
2021	6 300€	3 000€	500€	300€	250€	500€	1 000€	600€	8 500€	20 950€

L'ACCES AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS VULNERABLES

Les besoins sociaux des Saint-Mauriens	68-69
Les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins ..	70-71
L'accompagnement des publics vers l'autonomie	72-73
La protection des plus vulnérables	74-75

LES BESOINS SOCIAUX DES SAINT-MAURIENS

LES LOGEMENTS DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES, PEM&B ET DU VAL-DE-MARNE

	Saint-Maur-des-Fossés	Paris Est Marne & Bois	Val-de-Marne
Nombre de logements	37 395	247 007	640 016
Nombre de résidences principales	34 047	225 395	592 118

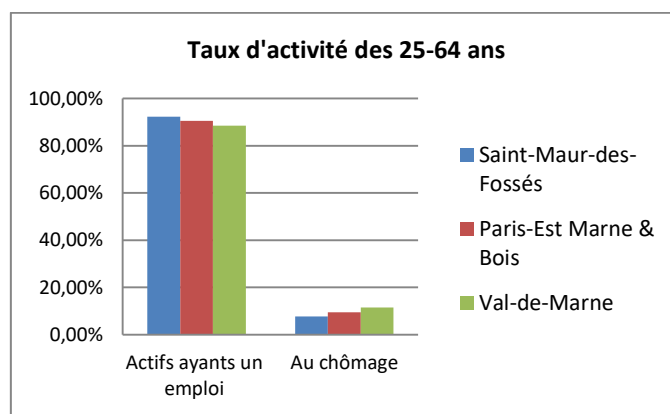
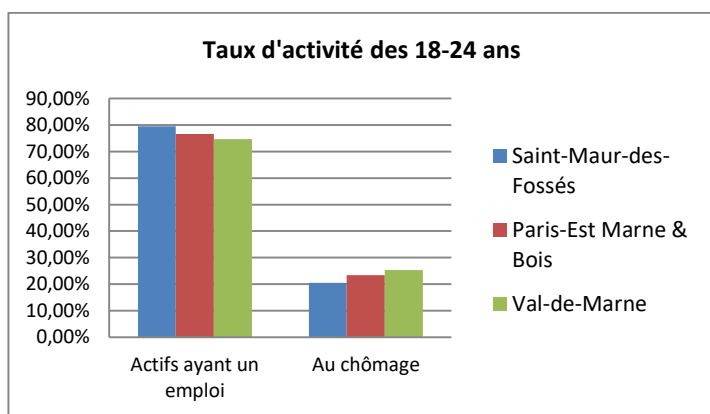
ET STRUCTURE PAR STATUT

	Saint-Maur-des-Fossés	Paris Est Marne & Bois	Val-de-Marne
Propriétaires	62,90%	50,80%	45,00%
Locataires dans le parc privé	25,70%	24,20%	21,40%
Locataires dans le parc social	6,30%	18,70%	26,60%

ET CAPACITE FINANCIERE

	Saint-Maur-des-Fossés	Paris Est Marne & Bois	Val-de-Marne
Allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement	4 042	37 041	137 300
Taux de bénéficiaires	33%	39,9%	46,4%
Part de bénéficiaires de l'Als	48,4%	35,5%	30,3%
Part des allocataires en impayés de loyers	3,10%	5,00%	5,40%
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30%	33,10%	24,60%	20,80%

LE TAUX D'ACTIVITE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES, PEM&B ET DU VAL-DE-MARNE



LES PRESTATIONS SOCIALES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES, PEM&B ET DU VAL-DE-MARNE

	Saint-Maur-des-Fossés	Paris Est Marne & Bois	Val-de-Marne
Bénéficiaires du RSA	1 651	14 238	49 742
Part du total des familles de la commune	9,00%	11,00%	14,80%
Bénéficiaires de la prime d'activité	2 725	23 223	79 460
Part du total des familles de la commune	12,60%	17,20%	22,50%
Part des allocataires dépendant des prestations à 50% ou plus	20,00%	21,90%	24,90%

LES BESOINS SOCIAUX DES SAINT-MAURIENS

Part des allocataires avec enfants à charge dépendant des prestations à 50% ou plus	29,40%	39,20%	50,90%
---	--------	--------	--------

LES BESOINS SOCIAUX DES SAINT-MAURIENS

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS SAINT-MAURIENS

Saint-Maur des Fossés compte 37 395 logements, dont 91% de résidences principales. Ce taux est pratiquement identique à ceux de Paris Est Marne&Bois et du Val-de-Marne, qui sont respectivement de 91% et 92%.

En revanche, le parc des logements saint-maurien se distingue en matière de statut d'occupation, puisque 62,90% des résidents sont propriétaires, ce qui est presque 11 points de plus que la moyenne de Paris Est Marne&Bois et près de 18 points de plus que celle du département. De même, les locataires résident à 25,70% dans le parc privé et à 6,30% dans le parc social, soit respectivement quatre points de plus et surtout 20 points de moins que la moyenne du Val-de-Marne.

Parmi le public allocataire de la Caf, 4 042 ménages bénéficient d'une aide au logement, soit une part sensiblement inférieure à celles constatées dans Paris Est Marne&Bois et dans le Val de Marne en général. L'Allocation de logement social (Als) est l'aide au logement que reçoit le plus grand nombre de bénéficiaires (48,40%). Ce chiffre est nettement supérieur à ceux observés dans les communes de l'EPT et, plus largement, dans l'ensemble du département.

Parmi les allocataires, 3,10% sont en situation d'impayés de loyers, soit un chiffre inférieur à la moyenne départementale. Toutefois, la part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30% est plus élevée de plus de 12 points.

DES TAUX D'ACTIVITE PLUS ELEVES QUE CEUX DU DEPARTEMENT

Le taux d'activité de la population saint-maurienne est de 79,50% pour les 15-24 ans et 92,30% pour les 25-64 ans, c'est-à-dire qu'ils sont plus élevés que ceux du Val-de-Marne, qui sont respectivement de 74,70% et 25,30%.

De même, le taux de chômage est moins élevé à Saint-Maur que dans l'ensemble du département. Il est assez faible pour les 15-24 ans tout comme pour les 25-64 ans, avec des taux respectifs inférieurs de 4,8 et 3,8 points par rapport à ceux du Val-de-Marne.

FAMILLES BENEFICIAIRES DE PRESTATIONS SOCIALES

La part de familles saint-mauriennes bénéficiant du RSA est de 9%, soit 1 651, correspondant à 2 817 personnes au total, ce qui représente 2 points de moins que pour Paris Est Marne&Bois et près de 6 points de moins que le Val de Marne. La situation est similaire pour la prime d'activité, avec 2 725 familles (4 719 personnes en tout) bénéficiaires, soit 12,6% des familles saint-mauriennes, contre 17,2% et 22,5% pour Paris Est Marne&Bois et le Val de Marne.

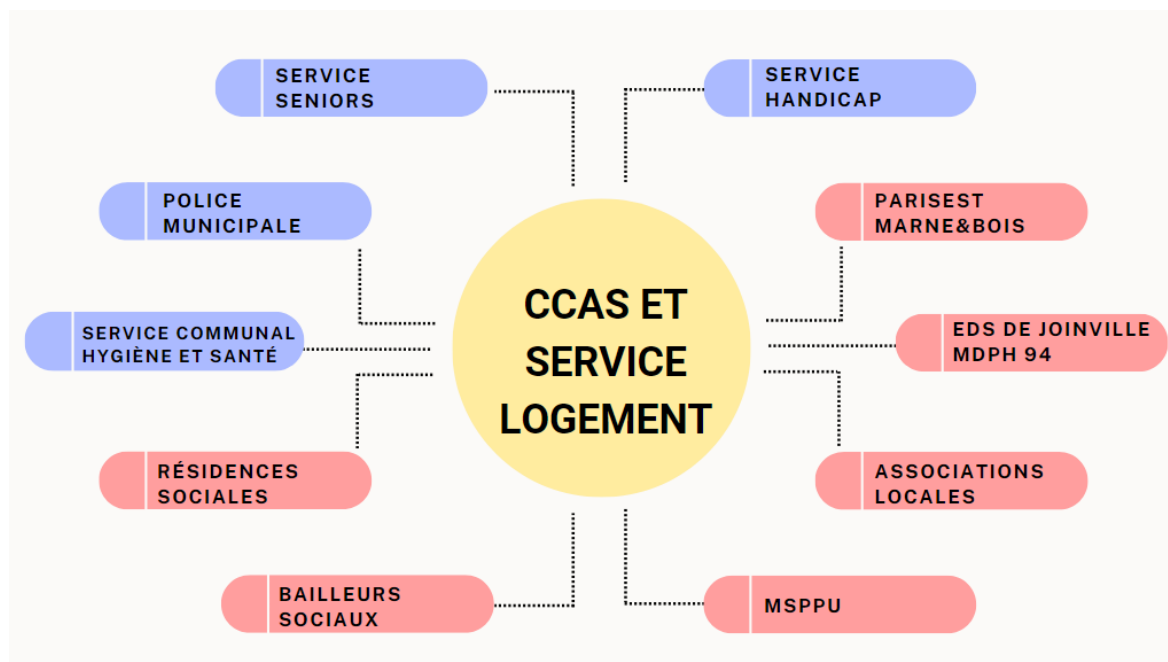
La part de familles saint-mauriennes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de la prime d'activité ou la part d'allocataires dépendant à 50% des prestations est dans chaque cas inférieure à celles du département, avec des écarts de - 5,8 points, - 9,9 points et de - 4,9, et même de plus de - 20 points pour les allocataires avec enfants à charge.

Beaucoup de bénéficiaires de prestations sociales se trouvent dans le quartier prioritaire de la politique de la ville des Rives de la Marne, mais pas uniquement.

L'ensemble de ces données dessine l'image d'une ville dont les habitants sont dans une situation socio-économique meilleure que la moyenne du département. Pour autant, une partie de la population est vulnérable et se trouve en situation de précarité, soit en matière de logement, soit en matière de revenus, soit, le plus souvent en réalité, les deux ensemble.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REpondre AUX BESOINS

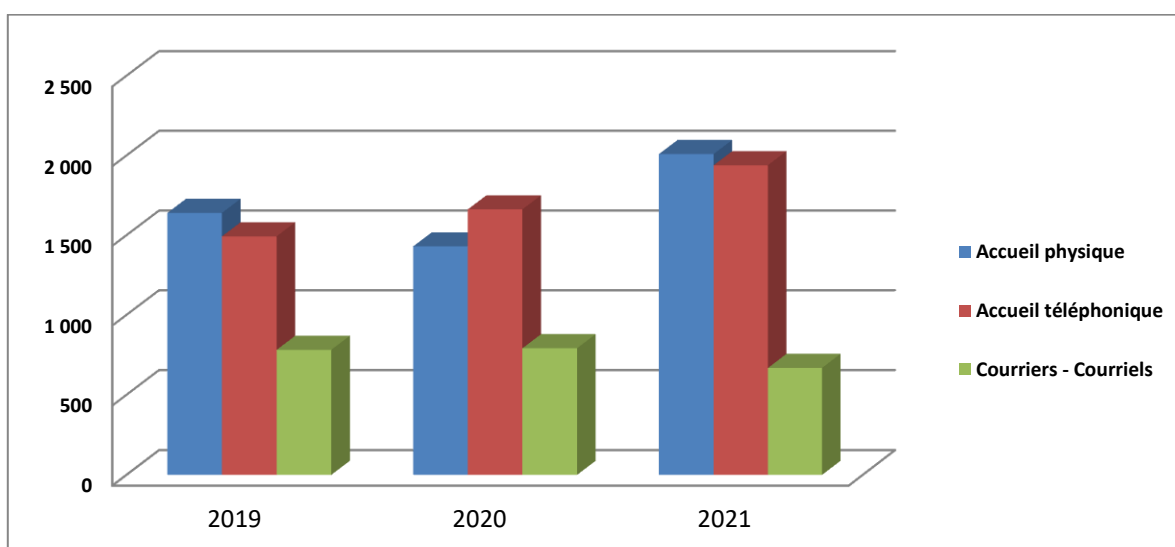
PARTENAIRES MUNICIPAUX ET EXTRA-MUNICIPaux DU CCAS



L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

DOSSIERS CONTRACTUALISÉS	2019	2020	2021
RSA (Revenu de Solidarité Active)	215	251	251
<i>Dont Contrat CER (Contrat d'Engagement Réciproque)</i>	166	208	213
<i>Dont Contrat ASF (Contrat d'Accompagnement Social Formalisé)</i>	49	43	38

L'ACTIVITE DU SERVICE LOGEMENT DE 2019 A 2021



LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REpondre AUX BESOINS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Saint-Maur et le service logement comptent une vingtaine d'agents, dont un quart de travailleurs sociaux. Ils travaillent au quotidien avec d'autres services municipaux, comme avec les services du conseil départemental, avec l'EPT Paris Est Marne&Bois et les acteurs locaux, notamment les associations.

DES AIDES FINANCIERES IMPORTANTES POUR LES MENAGES EN SITUATION DE PRECARITE

La Commission Permanente (CP) du CCAS est chargée d'examiner les demandes d'aides financières facultatives. Les dossiers sont présentés soit par des travailleurs sociaux, soit font suite à des sollicitations directes d'habitants.

En 2021, plus de 126 000€ d'aides facultatives ont été accordés à près de 500 familles, ce qui représente 7,70% des dépenses de fonctionnement du budget principal du CCAS. Le nombre de ménages bénéficiaires a augmenté de plus de 16% en un an, et plus de 15% des familles aidées comptent au moins un enfant de moins de 18 ans.

En matière de précarité énergétique, le CCAS accorde des aides financières, soit au travers du Fonds de Solidarité pour l'Habitat du département du Val-de-Marne (électricité), soit par le biais du dispositif « Eau Solidaire » (VEOLIA). Pour le premier dispositif, près de 23% des ménages sont des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans. Quant au second, cette part représente plus de 85%.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RAS PAR LE CCAS

Le CCAS traite les dossiers de demande de RSA, dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental. Il instruit les dossiers de personnes isolées ou de couples sans enfant de moins de 18 ans. Les ménages avec enfants mineurs relèvent de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) de Joinville-le-Pont.

Entre 2019 et 2021, le nombre de dossiers instruits a augmenté de 16%, pour un total de 251 en 2021, soit 1,13% des familles saint-mauriennes et moins de 2% (1,9%) des familles sans enfant de moins de 18 ans.

UN ACCUEIL PERSONNALISE EN REPONSE A UNE DEMANDE PLUS FORTE

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont entraîné une augmentation du nombre de personnes qui se sont présentées à l'accueil du CCAS ou qui lui ont téléphoné : en 2021, 2 009 personnes sont venues au guichet (+ 41,8% par rapport à 2020) et 1 939 appels téléphoniques ont été reçus (+ 16,7% par rapport à 2020). A l'inverse, le nombre de courriers papier et de courriels reçu a diminué (- 15,42% par rapport à 2020).

L'effort d'accueil personnalisé se retrouve dans le traitement des demandes de logements sociaux. Lorsqu'un logement est disponible dans le parc dont la Ville est réservataire chez un bailleur (logement neuf ou départ des précédents occupants), le service logement propose trois candidats. La commission d'attribution les classe ensuite sur la base de critères tels que la taille de la famille, les revenus ou l'ancienneté de la demande. Le logement est ensuite proposé aux candidats dans l'ordre de classement.

En 2021, le service a géré 89 commissions d'attribution de logements, représentant 213 logements attribués, soit un doublement par rapport à 2020, pour 466 dossiers présentés (+63% par rapport à 2020).

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VERS L'AUTONOMIE

L'ACCES A L'EPICERIE SOLIDAIRE

EPICERIE SOLIDAIRE	2019	2020	2021
Aides indirectes accordées par le CCAS			
Montant total (<i>prise en charge du loyer et des charges, et assurance des locaux</i>).	32 000,00 €	32 445,49 €	32 454,72 €
Aides directes accordées par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés			
Montant des subventions versé à l'association « Terre'anoé »	11 000,00 €	11 000,00 €	7 600,00 €
Ménages ayant bénéficié de l'accès			
Nombre de ménages	118	131	161
<i>Dont nombre de familles saint-mauriennes</i>	118	106	127
<i>Dont nombre de familles saint-mauriennes de plus de deux personnes</i>	32	35	59
Ventes et équivalence			
Nombre de ventes	1 112	1 220	1 500
Nombre de repas, en équivalent du nombre de kilos de denrées alimentaires vendues.	20 290	23 426	37 159

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES COMMISSIONS D'IMPAYES DE LOYERS

Nombre de dossiers examinés	2019	2020	2021
Immobilière 3F	66	24	20
1001 vies Habitat	59	34	0
Vilogia		21	20

LA BOURSE « LEGS ROME »

	2019	2020	2021
Montant	23 300,00 €	43 000,00 €	69 500,00 €
Nombre de bénéficiaires	10	16	24

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS VERS L'AUTONOMIE

Les différents dispositifs d'aide sociale proposés par la Ville de Saint-Maur par l'intermédiaire de son CCAS reposent sur deux principes complémentaires : palier d'une part des difficultés du quotidien ou urgentes, qui menacent de faire basculer les personnes dans la précarité, accompagner d'autre part les bénéficiaires vers l'autonomie. L'idée générale est que les aides ne doivent pas être une solution de long terme, mais s'inscrire dans une démarche visant à faire sortir les bénéficiaires de la situation qui les a conduits à les solliciter.

L'EPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie solidaire créée et animée par l'association « Terre'anoé » existe depuis 2016. Elle est soutenue financièrement par la Ville et le CCAS. Elle est ouverte à des personnes confrontées à une difficulté passagère, qui peuvent y acheter des produits du quotidien à des prix inférieurs à ceux du commerce. En contrepartie, les bénéficiaires sont accompagnés par un travailleur social et doivent élaborer un projet social.

Le nombre de ménages ayant pu accéder à l'épicerie solidaire a augmenté de 22,90% entre 2020 et 2021. Cette variation, sur la même période, pour les ménages de plus de deux personnes, est de plus de 68,00%.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES COMMISSIONS D'IMPAYÉS DE LOYERS

Des commissions d'impayés de loyers (CIL) ont été mises en place depuis 2016 avec les plus importants bailleurs sociaux de Saint-Maur : I3F, 1001 vies Habitat et Vilogia. Leur rôle est d'éviter les expulsions locatives. Les dossiers sont examinés en accord avec les locataires concernés, auxquels des actions correctrices sont préconisées, en contrepartie d'un apurement partiel de leur dette. Les travailleurs sociaux du CCAS et des bailleurs apportent un éclairage sur la situation de chaque locataire et sur les actions déjà mises en œuvre pour les accompagner dans leur démarche.

La crise sanitaire n'a pas permis de maintenir un rythme de trois commissions par an et par bailleur. Elle a également permis de mettre en évidence un besoin réel, puisque les bailleurs ont constaté une hausse des situations précaires (perte d'emploi, rupture de droits, hausse des charges locatives, etc.) et ont également été contraints de lever la suspension des procédures. Ainsi en 2022, neuf CIL ont été organisées, et la création d'une nouvelle CIL avec un autre bailleur est en cours.

L'AUTONOMIE ETUDIANTE, FONDEMENT DE LA BOURSE « LEGS ROME »

En 1924, Madame Agathe ROME, a légué au Bureau de bienfaisance (prédécesseur du CCAS) de la commune de Saint-Maur-des-Fossés tous ses biens immobiliers à charge pour lui d'employer *"les revenus nets des biens à la création et à la distribution de plusieurs prix annuels à de jeunes garçons et jeunes filles désireux de continuer leurs études, mais empêchés de le faire faute de ressources pécuniaires ; on attribuera ces prix à ceux qui se seront distingués par leur intelligence et leurs aptitudes. Le montant des prix sera remis aux attributaires dans le cas où leurs études se prolongeraient, les prix pourront être remis aux mêmes personnes plusieurs années de suite, avec un maximum de trois années"*.

Les jeunes, issus de familles modestes, sont de plus en plus nombreux à solliciter le CCAS et à bénéficier d'une aide financière (entre 500 et 3 000€) pour pouvoir poursuivre leurs études (variation de + 50% de 2021 par rapport à 2020).

L'année 2021 a été marquée par le nombre important de dossiers examinés ainsi que par la qualité des projets présentés.

LA PROTECTION DES PLUS VULNERABLES

PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

	2019	2020	2021
MAISON DE LA SANTE PLURI PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE (MSPU)			
Nombre de situations soumises au CCAS par la MSPU		15	11
Dont part des ménages avec enfant(s) mineur(s)		2	2
Dont part des situations relevant de la MDPH		1	3
Dont part des situations relevant de l'Aide Médicale d'Etat (AME)		1	1
SERVICE D'ACCUEIL MEDICAL INITIAL (SAMI)			
Nombre de patients ayant fréquenté le SAMI	5634	3391	4620
Dont part de Saint-Mauriens	67,70%	60,10%	58,70%

L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDES LEGALES

	2019	2020	2021
AIDE MEDICALE D'ETAT (AME)			
Nombre de dossiers traités	85	92	76
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)			
Nombre de dossiers traités	191	125	128

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

	2019	2020	2021
BAUX GLISSANTS			
Nombre de familles bénéficiant d'un bail glissant	15	11	11
LOGEMENTS PASSERELLE			
Nombre de ménages bénéficiant d'un logement passerelle	8	8	8
LOGEMENTS D'URGENCE			
Nombre de ménages ayant bénéficié d'un logement d'urgence	2	1	1
Dont part de ménages avec enfant(s) mineur(s) ou majeur(s)	100,00%	100,00%	100,00%

LA PROTECTION DES PLUS VULNERABLES

LA SANTÉ : UN DES AXES DE PROTECTION DES PLUS VULNERABLES,

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluri professionnelle Universitaire ont signé, le 31 octobre 2019, une convention de partenariat, dont l'objectif est de mieux identifier le public vulnérable, tant en matière de santé que sur le plan social. En 2020 et 2021, la MSPU a pu orienter respectivement vers le CCAS, 15 et 11 ménages ainsi identifiés.

Les résultats sont très encourageants, car malgré un contexte de crise sanitaire, ce partenariat a déjà permis de repérer un besoin auprès de ménages avec des enfants mineurs ou en situation de handicap, ou nécessitant l'ouverture de l'Aide Médicale d'Etat.

Ainsi, le CCAS a accompagné ces ménages dans la mise en place d'actions permettant de prévenir la précarité sociale (ouverture de droits, orientation vers les partenaires médico-sociaux et associations présents sur le territoire, accompagnement social).

Il existe à Saint-Maur un Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), qui couvre également la commune de Joinville-le-Pont. Après une année 2020 où la fréquentation a baissé à cause de la pandémie, le nombre de patients a de nouveau augmenté en 2021 (+ 36,24%). Il convient de noter que près de six patients sur dix résident à Saint-Maur-des-Fossés. Par ailleurs, la réforme concernant la tarification des urgences pourrait faire augmenter la demande.

AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'AIDE LEGALE

Le pôle des aides légales instruit les dossiers d'aides légales, aussi bien pour le compte de l'Etat que du conseil départemental du Val-de-Marne. Sur les trois années de référence, ce sont, en moyenne, près de 85 dossiers de demandes d'Aide Médicale d'Etat (AME) qui ont été traités par le pôle.

D'autre part, le CCAS a conclu un partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val-de-Marne, le 15 novembre 2016. Ce partenariat permet un service de proximité afin de garantir l'ouverture des droits des personnes à mobilité réduite dans un court délai. Dans cette perspective, les agents du CCAS accompagnent les demandeurs dans la constitution du dossier MDPH, dans son envoi et dans son traitement.

En moyenne, et sur les trois années de référence (2019 à 2021), ce sont près de 150 Saint-Mauriens qui ont pu bénéficier de ce partenariat.

ET LA PROTECTION PAR LE LOGEMENT

Le CCAS a acquis en 2019 et 2021 deux logements d'urgence destinés mettre à l'abri des personnes qui seraient en danger si elles restaient chez elles. Quatre femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, avec six enfants mineurs et un enfant majeur présentant un handicap ont ainsi été mises à l'abri, le temps d'être accompagnées par des associations ou des services spécialisés, pour être relogées.

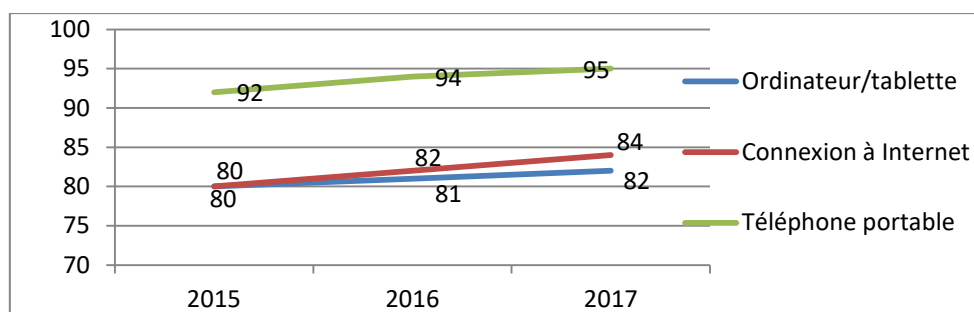
Dans le même ordre d'idée, le CCAS a mis en place deux autres dispositifs : des logements « passerelle », il y en a huit, et des baux glissants, au nombre de onze fin 2022. Le premier permet, sur la base d'un conventionnement entre le CCAS et l'Etat, de proposer un logement, avec un très petit loyer, à un public en très grande précarité. Le second est un bail temporaire, signé entre un bailleur et un locataire, en l'occurrence le CCAS, qui permet à un public défavorisé d'accéder à un logement par le biais d'une sous-location, pendant une durée déterminée, avant de faire « glisser » le bail au nom du sous-locataire, une fois sa situation stabilisée.

L'INCLUSION NUMERIQUE

Les enjeux de l'inclusion numérique à Saint-Maur	78-79
Les moyens au service de l'inclusion numérique	80-81
Les besoins et les attentes des habitants	82-83

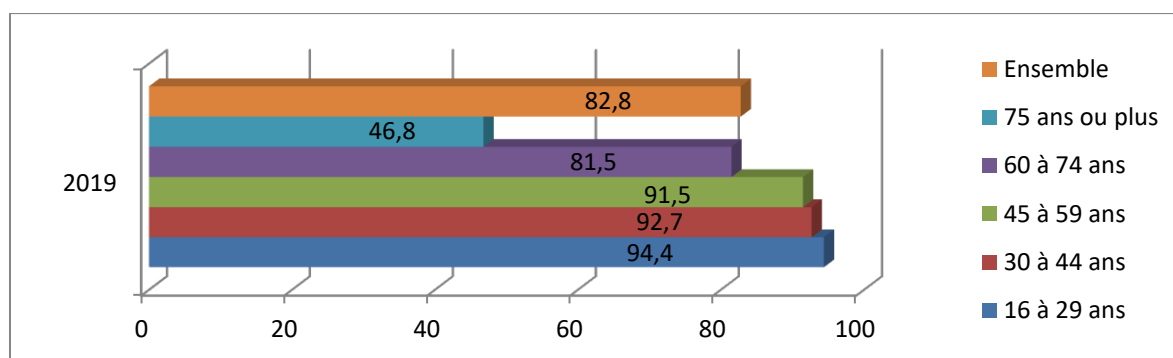
LES ENJEUX DE L'INCLUSION NUMERIQUE A SAINT-MAUR

TAUX D'EQUIPEMENT ET D'ACCES A INTERNET DE LA POPULATION FRANÇAISE



SOURCE : INSEE, ENQUÊTES STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE (SRCV) DE 2004 A 2019.

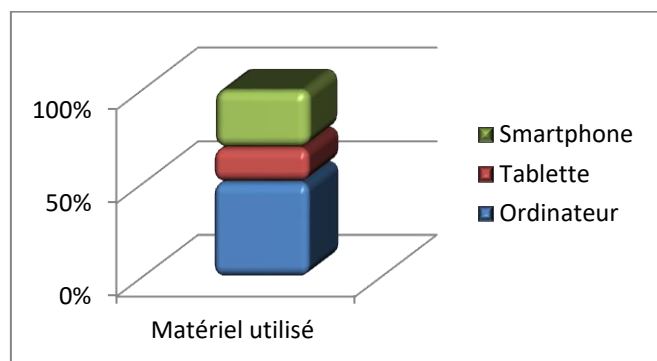
TAUX D'EQUIPEMENT SELON L'AGE EN FRANCE



TAUX D'EQUIPEMENT SELON LE NIVEAU DE VIE EN FRANCE

En 2019 et en %	Ménages les plus modestes	Ménages les plus aisés
Équipement à domicile	68%	95%
Accès à internet	75%	96%

MATERIEL UTILISÉ PAR LES SENIORS A SAINT-MAUR EN 2021



PART DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLECTRONISME

En France	Ensemble de la population	Parmi les usagers d'Internet
Illectronisme	16,5	1,6
Au moins une incapacité/incapacité	47,3	37,9
Logiciel	44,5	34,5
Information	24,3	10,7
Résolution de problèmes	21,9	8,0
Communication	21,5	7,5

LES ENJEUX DE L'INCLUSION NUMERIQUE A SAINT-MAUR

UN TAUX D'EQUIPEMENT DESORMAIS ELEVE

Le premier enjeu de l'inclusion numérique réside dans l'équipement de la population en ordinateurs (fixe, portable, tablette). Le taux d'équipement en ordinateurs a presque doublé en 15 ans en France, et en 2019, la plupart des foyers en France métropolitaine étaient équipés. La progression du taux d'équipement a ralenti depuis 2017, compte tenu du niveau élevé désormais atteint.

DES INEGALITES SELON LE NIVEAU DE VIE ET L'AGE

Le niveau de vie continue de déterminer le taux d'équipement et l'accès à internet : les catégories les plus aisées sont les mieux équipées et les mieux connectées. En ce qui concerne les inégalités liées à l'âge, les plus jeunes, de 16 à 29 ans, possèdent davantage de biens numériques, surtout des ordinateurs à domicile et des téléphones portables. Si la diffusion des ordinateurs continue à progresser chez les plus âgés, elle stagne actuellement chez les 16-29 ans et chez les 30-44 ans au profit des appareils mobiles.

LA POPULATION SAINT-MAURIENNE EST BIEN EQUIPEE ET CONNECTEE

Les informations sur l'inclusion numérique à Saint-Maur sont encore à préciser mais il est possible de cerner la situation en croisant les données disponibles à l'échelle nationale et le profil de la population saint-maurienne. Il en ressort que les Saint-Mauriens sont dans l'ensemble bien équipés et connectés, mais qu'une attention particulière doit être apportée aux plus fragiles économiquement, ainsi qu'aux plus âgés.

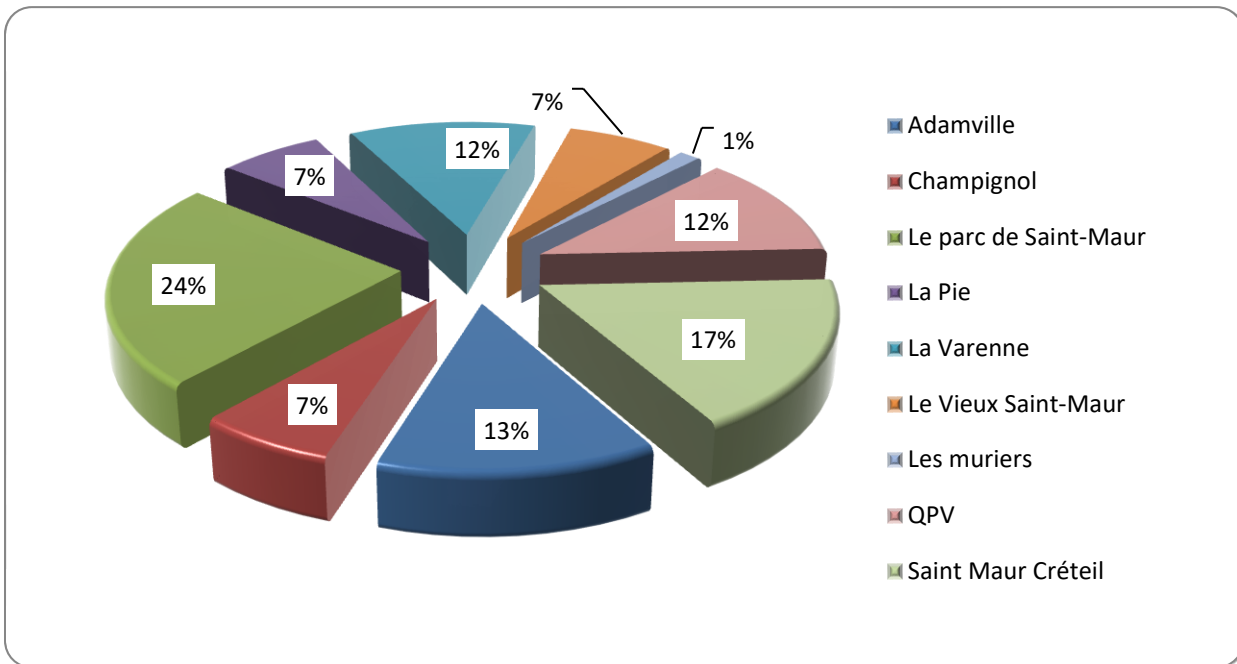
Depuis 2021, le dispositif d'inclusion numérique de Saint-Maur accueille principalement des personnes en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle, en recherche de formation et des seniors. Des moyens importants ont été mis en œuvre pour apporter une réponse à ces besoins. Une enquête réalisée en 2021 auprès des usagers seniors de la Maison du numérique de la Ville confirme la progression de l'équipement des plus de 60 ans, et a montré que 91% des seniors interrogés sont équipés en ordinateurs, tablettes ou téléphones. Lors de cette enquête, 47% des personnes déclarent être plutôt autonomes, 40% encore isolées du numérique et 13% ont besoin d'un accompagnement pour utiliser les outils. 97% des personnes interrogées souhaitent prendre des cours pour découvrir ces outils et apprendre à s'en servir de manière autonome et pour adopter les bonnes pratiques.

L'ILLECTRONISME, ENJEU DE POLITIQUE PUBLIQUE

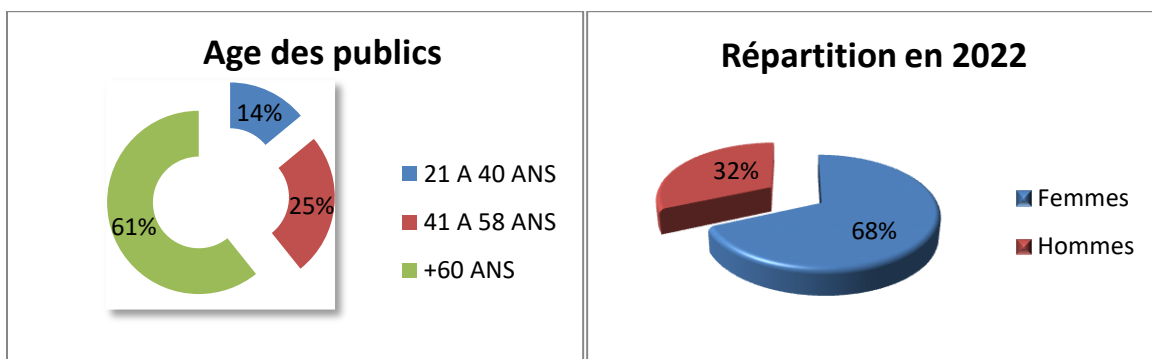
Les enjeux de l'inclusion numérique dépassent aujourd'hui le cadre strict de l'équipement et du simple accès à internet. Ils concernent de plus en plus l'utilisation élémentaire des outils numériques, l'accompagnement et l'autonomie numérique des personnes. Ainsi, 13 millions de personnes se déclarent en difficulté face aux technologies numériques, soit près de 17% de la population française (Insee, 2019). Savoir utiliser des ressources numériques élémentaires est devenu aussi indispensable que savoir compter, lire et écrire. Effectuer des démarches administratives ou accéder aux services publics peut se révéler d'une grande difficulté pour les personnes exclues du numérique, les plaçant alors en position de vulnérabilité sociale. La moitié des personnes interrogées déclarent au moins une incapacité ou une incompétence dans le domaine numérique. Les plus concernées par le non-usage sont les personnes âgées, les personnes peu diplômées, au niveau de vie modeste, vivant seules ou en couple sans enfant, sans emploi.

LES MOYENS AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMERIQUE

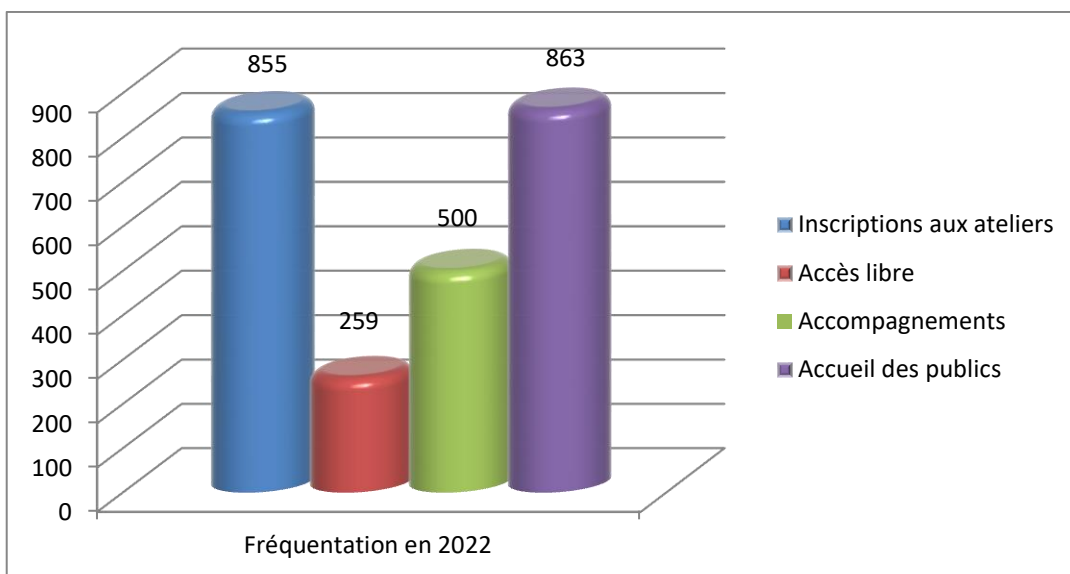
FREQUENTATION PAR QUARTIER DE LA MAISON DU NUMERIQUE EN 2022



LA MAISON DU NUMERIQUE : LES USAGERS



FREQUENTATION DES PERSONNES PAR TYPE D'ACTIVITES



LES MOYENS AU SERVICE DE L'INCLUSION NUMERIQUE

DES MOYENS DEDIES A L'INCLUSION NUMERIQUE DE LA POPULATION

La Ville de Saint-Maur a déployé des moyens visant à aider les habitants confrontés à des difficultés dans leurs usages quotidiens du numérique, et pour les sensibiliser aux enjeux du numérique. Elle a créé un service dédié à l'acculturation au numérique, qui élabore un programme d'actions de médiation adapté aux habitants de la Ville.

Elle a ouvert un espace de médiation numérique en mai 2021 au sein du quartier de Saint Maur Créteil, à proximité du quartier prioritaire des Rives de la Marne, en collaboration avec la fondation de l'entreprise Septodont.

LA MAISON DU NUMERIQUE, UN ESPACE DE MEDIATION PROCHE DU QPV

La Maison du numérique accueille tous les publics, jeunes et adultes qui viennent de tous les quartiers de la ville.

Cet espace rapproche les outils numériques du quotidien des habitants, avec un programme d'activités adaptées, animées par des conseillers numériques de France Service, et grâce à de nombreux partenariats. Il répond aux besoins de la population dans son ensemble et aux besoins spécifiques du quartier, avec par exemple des ateliers Emploi avec les associations du quartier.

ACTIVITES DEVELOPPEES EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMERIQUE

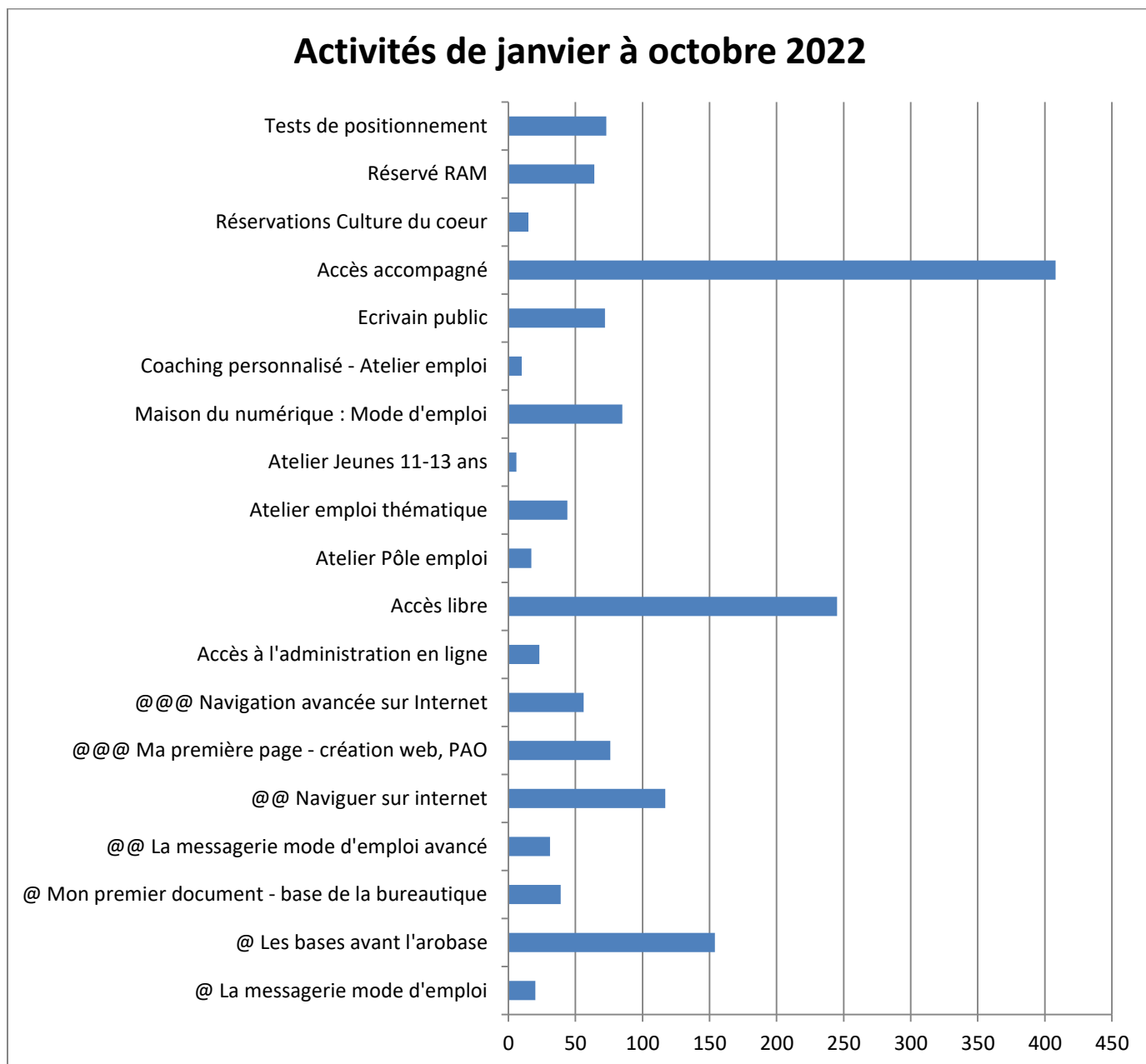
Depuis son ouverture, près de 400 usagers se sont inscrits pour bénéficier des activités de la Maison du numérique.

Grâce à des ateliers et accompagnements : des intervenants associatifs (Algora, école de codage, ItSchool, ASTS du Hub Numérique d'île de France Francil'IN) dispensaient ces activités en 2021. Depuis janvier 2022, les usagers de la Maison du numérique disposent d'un suivi et d'un accompagnement de trois conseillers numériques avec des ateliers d'initiation et de découverte des outils numériques. Les publics exprimant les attentes les plus fortes sont les demandeurs d'emploi et les seniors. Des postes en accès libre sont à la disposition des usagers. Pour répondre à la demande croissante des seniors, des séances d'initiation se tiennent également une fois par semaine à la Maison des seniors.

Aide au retour à l'emploi : un conseiller de Pôle Emploi est présent une fois par mois pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches en ligne. Des associations implantées dans le quartier interviennent trois fois par mois avec un programme d'aide à la recherche d'un emploi. Les demandeurs d'emploi sont également accompagnés dans le cadre d'un mécénat d'entreprise porté par la Fondation Septodont, à travers une séance de coaching personnalisé. Près de 90 personnes ont participé à ces activités d'aide au retour à l'emploi en 2022.

Pour aider les publics dans leurs démarches sociales et d'accès aux droits, la Maison du numérique propose plusieurs permanences mensuelles avec un écrivain public, ou hebdomadaires avec une assistance sociale intervenant pour la Fondation Septodon. Près de 30 personnes ont bénéficié en 2022 de ces permanences de soutien à des démarches dématérialisées.

NOMBRE DE PERSONNES PAR TYPES D'ACTIVITES DE LA MAISON DU NUMERIQUE



LES BESOINS ET LES ATTENTES DES HABITANTS

RENFORCER L'AUTONOMIE NUMERIQUE DES ADULTES

La Maison du numérique propose des actions aux adultes (adultes en quête d'autonomie numérique, personnes isolées, en reconversion, en recherche d'emploi et seniors). Elle propose des activités avec des formes et sur des sujets variés, et les usagers peuvent bénéficier d'accompagnements, d'ateliers collectifs et de séances d'information. Les thèmes abordés sont pour le moment des séances d'initiation et d'accès à l'ordinateur. Des projets spécifiques ont vu le jour comme l'accompagnement à la montée en compétences du réseau des assistantes maternelles en partenariat avec le Relai Petite Enfance (RPE) et ainsi que le dispositif de soutien à l'autonomie numérique des associations de la Ville. Les permanences de l'écrivain public, d'assistance sociale et de la Maison des familles et de la parentalité à travers le dispositif « Cultures du cœur » complètent ce programme pour permettre aux personnes d'accéder aux droits et à la culture. La Maison du numérique doit s'adapter aux besoins des habitants de la Ville et en particulier à ceux du quartier, qui sont, dans l'ensemble plus fragiles que le reste de la population. L'objectif est de continuer à proposer et de renforcer ses actions de médiation en direction des familles, favorisant ainsi l'inclusion numérique des publics et l'accès aux droits.

DEVELOPPER LES ACTIVITES NUMERIQUES DESTINEES A LA JEUNESSE

Les activités pour les jeunes concernaient dans un premier temps les jeunes du quartier, à travers un programme destiné à favoriser la compréhension du numérique par un public de 9 à 17 ans, par l'apprentissage de la robotique et l'initiation au codage. A partir de janvier 2022, la majeure partie des actions s'est concentrée sur les publics adultes et seniors ayant de grandes difficultés numériques, que le contexte sanitaire a particulièrement mises en évidence. Les actions destinées aux jeunes ont été de ce fait moins nombreuses en 2022, faute de matériel et d'équipement adapté aux animations jeunesse. La maison du numérique reçoit également les candidatures pour les stages scolaires des jeunes du quartier. Ainsi, trois jeunes ont pu réaliser leur stage dans la structure. A partir de 2023, la maison du numérique a pour projet de développer des activités pour soutenir et accompagner les jeunes dans l'exercice des bonnes et nouvelles pratiques numériques (équipement, matériel pour se servir des langages de programmation, kits pédagogiques de construction, robotiques, construire et imprimer en 3D, jeux ludo-éducatifs pour les bonnes pratiques des réseaux sociaux et déjouer les pièges.) Ceci dans l'objectif d'informer, former et de dialoguer avec les jeunes pour prévenir les risques. Ces actions pourraient également se prolonger de façon intergénérationnelle en direction de leurs familles.

SOUTENIR LES PRATIQUES NUMERIQUES DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

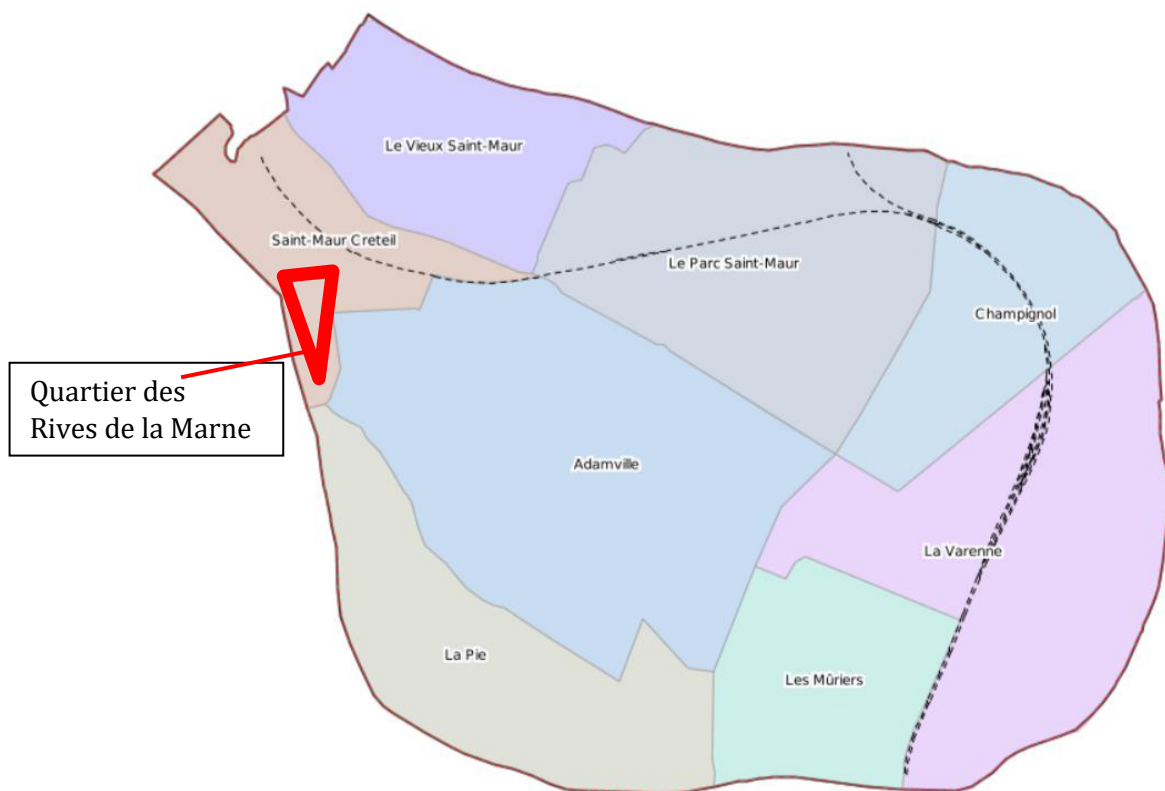
L'arrivée d'une coordination Handicap au sein de la direction de la Politique de la ville, a mis en lumière un besoin des jeunes de 15 à 25 ans en situation de handicap quant à leurs pratiques numériques. Plusieurs volets pourraient être envisagés pour acquérir les bonnes pratiques numériques, soutenir leurs expériences dans les médias sociaux et les aider à comprendre l'environnement digital pour mieux s'en servir. Cette approche inclusive des nouvelles technologies englobe également la sphère familiale, pour accompagner les jeunes afin d'encourager le dialogue et l'entraide intergénérationnelles. Ce programme d'accompagnement serait des séances autour de leurs thèmes et de leurs pratiques privilégiées. Il pourrait prendre également la forme d'une création originale réalisée par les jeunes pour s'exprimer sur leur relation au numérique et faire l'objet d'une présentation publique pour valoriser l'action.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le quartier prioritaire des Rives de la Marne	86-87
Les moyens consacrés au quartier prioritaire	88-89

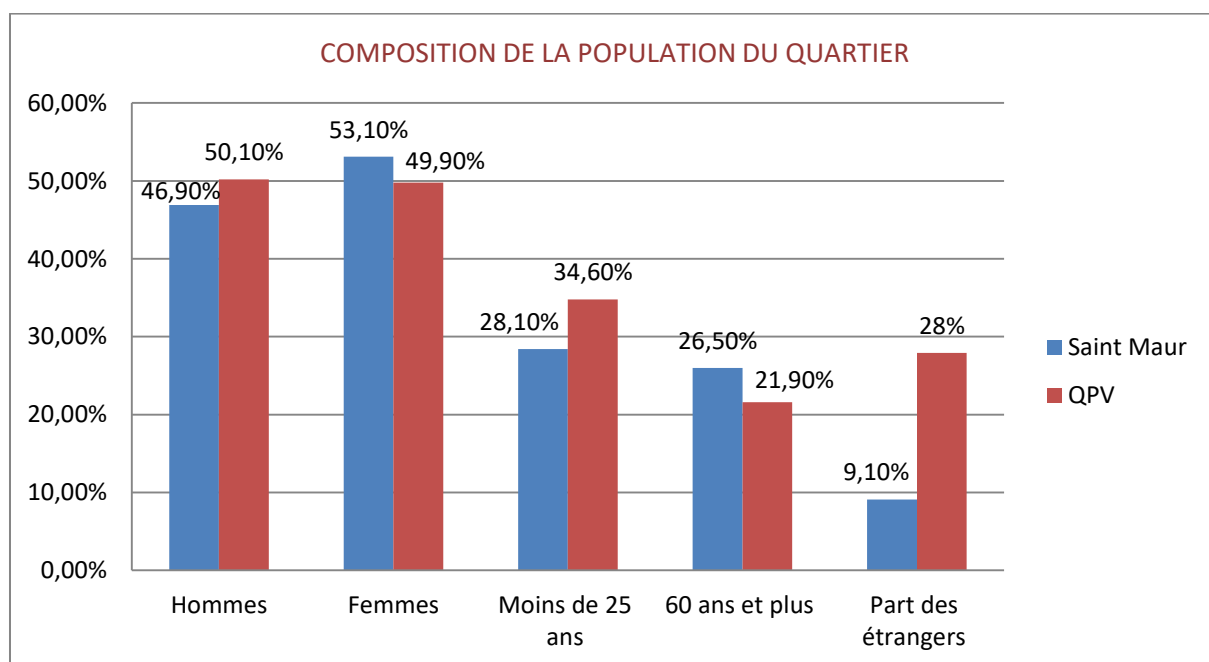
LE QUARTIER PRIORITAIRE DES RIVES DE LA MARNE

LE QUARTIER DES RIVES DE LA MARNE



UNE POPULATION JEUNE AVEC UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

	Saint-Maur des Fossés	QPV
Population en 2013	74 133	1 577
Population en 2018	75 298	1 735
Evolution de 2013 à 2018	+ 1,57%	+10%



LE QUARTIER PRIORITAIRE DES RIVES DE LA MARNE

UN QPV DE PETITE TAILLE

Le quartier prioritaire « Les Rives de la Marne » se situe au nord-ouest de la ville, sur une superficie de 6 hectares. Il compte 1 735 habitants, ce qui représente 2,3% de la population saint-maurienne. Il s'agit d'un des plus petits quartiers prioritaires de France. Le nombre d'hommes et de femmes est à peu près le même, mais la population de jeunes de moins de 25 ans est plus importante dans le quartier que dans le reste de la commune.

Le quartier compte principalement de l'habitat locatif, avec plus de 750 logements sociaux répartis entre les bailleurs I3F, Adoma et Erigère avec respectivement : 500, 183 et 69 logements. Les logements d'I3F répartis dans sept bâtiments datant des années 1965-1970, ont bénéficié d'une importante rénovation entre 2009 et 2011.

Un terrain de sport de proximité et des jardins partagés ont été créés depuis la création du contrat de ville.

Le quartier est desservi par un bon réseau de transport (TVM, lignes de bus et RER A à proximité). La future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express est en cours de construction à proximité, sous l'actuelle gare Saint-Maur-Créteil.

Le quartier dispose d'équipements municipaux (centre de loisirs et bibliothèque), de commerces de proximité, d'un centre dentaire et de quelques associations comme Ecophylle, Parabole ou le Conseil citoyen.

Afin d'accompagner les enfants de 6 à 13 ans, le QPV dispose d'un accueil de loisirs avec un fonctionnement spécifique. Le tarif est unique (4,57€) et l'accompagnement est renforcé et personnalisé. Une vingtaine d'enfants en moyenne fréquentent le centre le mercredi ainsi que lors des congés scolaires.

Le quartier « vécu », qui correspond aux usages des habitants du quartier prioritaire, comprend en outre l'école des Chalets, les collèges Rabelais et Ronsard, les lycées d'Arsonval et Berthelot, la crèche Villa Papillon, le service jeunesse de la ville, la Maison du numérique et celle des étudiants.

UNE SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE JUSTIFIANT UNE ATTENTION RENFORCEE

Le revenu médian de la population du quartier est inférieur à 15 000 € par an, soit presque 2,5 fois moins que le reste de la ville.

Les habitants sont confrontés à une situation très précaire en termes d'emploi (21,7% d'emploi précaire contre 8,9% pour la ville). On compte en moyenne 200 demandeurs d'emploi dans le quartier, mais la majorité d'entre eux ne reste pas plus d'un an au chômage.

La composition des ménages du QPV est sensiblement différente du reste de la commune. La part des familles monoparentales y est importante : elle est environ deux fois plus élevée que dans le reste de la ville. Il s'agit d'un frein au retour à l'emploi bien connu, avec notamment la question du mode de garde des enfants et des problématiques liés à la parentalité.

Le taux d'allocataires est élevé, et les bénéficiaires des minimas sociaux sont nombreux : 16% du revenu des habitants du QPV sont issus de prestations sociales, contre 2,2% pour la ville.

Parmi les allocataires, 24,7% bénéficient du RSA et 31,9% perçoivent la prime d'activité.

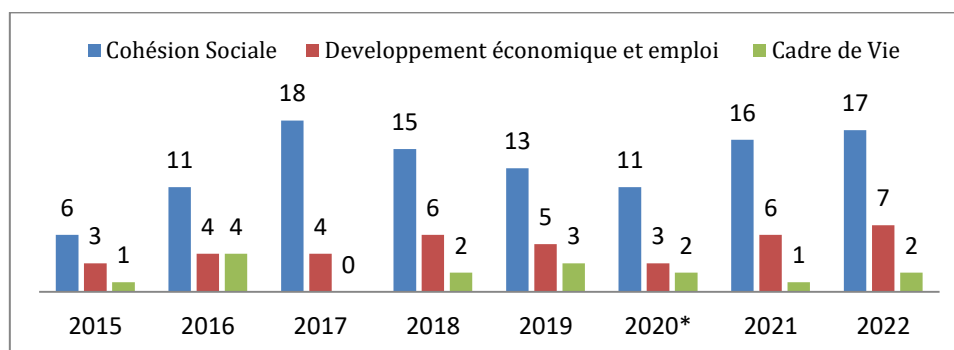
On relève également un phénomène marqué de décrochage scolaire, avec un niveau de diplômes relativement faible : 23% des habitants ont un niveau inférieur au CAP-BEP et 24% supérieur au BAC, contre respectivement 10% et 27% pour le reste de la ville.

LES MOYENS CONSACRES AU QUARTIER PRIORITAIRE

LES PARTENAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE



ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE PAR PILIER DEPUIS 2015



PRINCIPALES ACTIONS DESTINEES AUX JEUNES (2022)

Actions	Porteur
Accompagnement à la scolarité	Périscolaire
Mini accueil de loisirs les Rives de la Marne	Périscolaire
Week-end en famille à la découverte de la préhistoire et de la mer	Périscolaire
Sorties culturelles et découverte de Paris en famille	Périscolaire
Séjour à la ferme en camping	Périscolaire
Coaching examen - Méthodologie pour les révisions du baccalauréat	Jeunesse
Activités culturelles pour la découverte du patrimoine Parisien	Jeunes
Création d'un clip musical	Jeunesse
Parcours littérature jeunesse et art mural	Jeunesse
En avant la musique, nouvelle édition !	Culture
Activités outdoor, en extérieur	Association VGA
Lire, Ecrire et Peindre	Association La compagnie d'imaginaire
"Ohé du bateau"	Association Au fil de l'eau
Formation PSC1	Service Jeunesse
Formation BAFA	Service Jeunesse
De la cuisine à la table	Conseil citoyen
Ça bouge sur les Rives de la Marne	Association VGA

LES MOYENS CONSACRES AU QUARTIER PRIORITAIRE

UN OUTIL D'INTERVENTION ADAPTE A CHAQUE QUARTIER

Les contrats de ville sont destinés à mettre en œuvre une politique de cohésion urbaine et de solidarité à l'échelle du quartier. Ils ont été créés en remplacement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, qui a réformé les outils et les méthodes de la politique de la ville.

Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun, en déployant des projets locaux dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé, et du développement économique.

La géographie prioritaire a été dessinée sur la base du nombre d'habitants de chaque quartier, qui doit être d'au moins mille, et leur pauvreté, mesurée grâce au revenu fiscal médian, qui devait être inférieur à 11 200 euros par an et par habitant au moment de la signature du contrat de ville. C'est sur cette base que le quartier des Rives de la Marne a été classé en quartier prioritaire (QPV).

Le 28 septembre 2015, l'État, la Région, le Département, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et différents partenaires se sont engagés dans un programme stratégique reposant sur les trois piliers définis par l'État.

UN SERVICE MUNICIPAL DEDIE, AU CŒUR D'UN RESEAU PARTENARIAL

La direction de la politique de la ville est composée d'une directrice, d'une assistante et d'une chargée de mission. Pour préparer et mettre en œuvre la programmation annuelle d'actions du contrat de ville, elle travaille avec de nombreux partenaires :

- L'EPT Paris Est Marne&Bois, à qui la loi a confié depuis 2015 la compétence politique de la ville ;
- Plusieurs services municipaux, qui proposent puis mettent en œuvre une partie de la programmation (voir tableau page précédente) ;
- Les associations, qui portent des projets pour le quartier ;
- Les habitants et le conseil citoyen, qui sont à la fois les bénéficiaires et des acteurs de la politique de la ville
- L'État, qui participe à la programmation et cofinance les actions ;
- La CAF, le conseil départemental et le conseil régional, qui sont également cofinanceurs.

UNE PROGRAMMATION D' ACTIONS AU SERVICE DES HABITANTS

La mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville est conduite par une programmation annuelle selon une logique d'appels à projets.

En moyenne, 26 actions à destination des habitants des Rives de la Marne sont menées chaque année, soit par des associations, soit par la collectivité.

Entre 2015 et 2022, plus de 160 actions ont été réalisées dans les trois piliers avec :

- 66% des actions dans le pilier cohésion sociale,
- 27% dans le pilier développement économique et emploi
- 7% dans le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

Chaque année, la part d'actions nouvelles est presque identique à la part d'actions renouvelées.

L'accueil de loisirs situé au sein du quartier prioritaire et le service jeunesse situé tout à côté, c'est-à-dire dans le quartier vécu par les habitants, indépendamment des délimitations

LES MOYENS CONSACRES AU QUARTIER PRIORITAIRE

réglementaires, permettent d'établir un lien actif avec les enfants, les familles et les jeunes du quartier.

III) ANALYSE DU TERRITOIRE

III.1 - ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

ANALYSE DU DIAGNOSTIC

Cette deuxième partie est une version simplifiée et synthétique du diagnostic.

Elle se présente sous la forme de tableaux, pour chacun des champs de politiques publiques couverts par le diagnostic. Ils reprennent les principaux éléments du diagnostic, en les organisant différemment, recensant pour chaque sujet le constat fait dans la première partie, les forces et les faiblesses et indiquant les préconisations, qui elles-mêmes dessinent les actions qui seront développées dans la dernière partie.

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : LA PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

Champ	Besoin	Atouts	Freins	Préconisations
Petite Enfance	Proposer des modes d'accueil collectif adaptés aux besoins des familles	Offres d'accueil nombreuses, bien réparties sur le territoire, variées, et de bonne qualité pédagogique	Non attribution de certaines places par manque de personnel, rotation dans les équipes, baisse de l'attractivité des métiers	Maintenir l'offre d'accueil collective municipale existante Augmenter les recrutements et stabiliser les équipes Maintenir la réponse municipale à la demande de places en crèche
Petite Enfance		Demandes des familles d'accueil en nombre importantes et selon des formes classiques rendant le territoire attractif pour les opérateurs privés Implantations continues de différents types d'équipements petite enfance privés	Inquiétudes sur le modèle économique et le développement d'une concurrence entre les différents modes d'accueil	Augmentation de l'offre d'accueil collective sur la ville Création de places dans les structures municipales Réservation de places dans les crèches privées
Petite Enfance		Une offre d'accueil adaptée aux besoins de la majorité des familles	Offre d'accueil proposée trop uniforme Besoins évolutifs des familles	Diversification de l'offre d'accueil pour répondre à des besoins atypiques Réflexion sur les possibilités de flexibilité des fonctionnements des accueils proposés
Petite Enfance		Accompagner le secteur de l'accueil individuel du jeune enfant	Accueil individuel important, connu et reconnu par les	Viellissement et baisse du nombre d'assistant(es)

		familles	maternel(les)	individuel Développement des actions de promotion des métiers de l'accueil individuel
Petite Enfance		Fréquentation assidue du Relais Petite Enfance par les professionnels, reconnu pour son accompagnement professionnel et pédagogique	Éloignement du RPE des quartiers excentrés de la Ville	Accompagnement de la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel Délocalisation des actions du RPE dans différents équipements de quartier
Petite Enfance	Optimiser l'attribution et l'occupation des places en crèches municipales et réservataires	Parcours d'inscription en crèche satisfaisant Attribution de places en crèche tout au long de l'année Résultats d'activité et financiers des crèches satisfaisants	Connaissance insuffisante des familles des spécificités des différents modes d'accueil du territoire	Maintenir le dispositif d'information sur les modes d'accueils et d'attribution des places en crèche Optimiser la fréquentation des structures et contenir les coûts de fonctionnement
Petite Enfance	Développer les activités pour les jeunes enfants	Une offre pédagogique riche, variée et innovante Plusieurs équipements et espaces extérieurs accessibles aux jeunes enfants et leur famille	Peu d'actions municipales en direction du jeune public	Maintenir voire renforcer les actions municipales en direction du jeune public Réflexion sur une ludothèque
Petite Enfance	Existence d'un poste de coordination petite enfance, assurant la mise en œuvre pour la ville et la Caf 94 du volet petite enfance du Contrat	Poste créé dès la signature du premier Cej Poste reconnu et structuré	Elaboration de nouvelles modalités de travail entre services municipaux et un	En suivant le référentiel Cnaf, transfert et organisation des missions petite enfance au Chargé

	Enfance Jeunesse	au sein de la DPEP Travail partenarial productif et de longue date avec la Caf 94	mode de coordination différente avec la Caf	de coopération CT
Petite Enfance	L'équipement Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre, d'échanges et d'accompagnement pour les enfants, les parents et les professionnels de l'accueil individuel	Équipement reconnu par les professionnels de l'accueil individuel et les parents Très dynamique et répondant au plus près des besoins des professionnels Qui s'appuie sur un solide réseau partenarial	Éloignement du RPE des quartiers excentrés de la ville	Délocalisation des actions du RPE dans différents équipements de quartier

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : L'ENFANCE (3-11 ANS)

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
Enfance (3-11 ans)	Répondre au besoin des familles d'un encadrement des enfants hors du temps scolaire	Un réseau d'ALSH associés aux écoles. Des accueils dans chaque école de la ville	Capacités d'accueil (agrément SDJES) de certains locaux. Des superficies parfois insuffisantes dans certains accueils	Maintien et augmentation du nombre d'ALSH. Extension et/ou aménagement des locaux pour répondre aux besoins. Augmentation des capacités d'accueil de chaque structure
Enfance (3-11 ans)	Des accueils de loisirs ouverts sur une large plage horaire, répondant aux besoins du plus grand nombre de familles et d'enfants	De larges plages d'ouverture	Contraintes d'organisations importantes	Maintien de l'offre
Enfance (3-11 ans)	Des accueils de loisirs répondant aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap ou de PAP	L'accueil de qualité pour de nombreux enfants sous protocole. Renfort d'équipe individuel ou mutualisé mis en place pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Un ETP dédié à la coordination des actions nécessaires pour le bien-être des enfants, suite au repérage sur le terrain et à l'identification des besoins	Identification de certains enfants à besoins particuliers. Besoin d'agents formés. Demandes d'accueil en constante évolution	Poursuivre la formation des agents et renforcer les échanges de pratiques professionnelles avec les partenaires institutionnels Maintenir le renfort des équipes d'animation pour un accompagnement adapté. Renforcer la coordination des actions locales. Renforcer le travail partenarial avec les différents acteurs
Enfance (3-11 ans)	Offrir au quartier prioritaire un accueil de loisirs répondant aux besoins des enfants et des familles	Un accueil de loisirs adapté pour le quartier prioritaire. Une facturation adaptée à cet accueil Des locaux dédiés à l'accueil	Manque de mixité sociale	Maintenir et éventuellement renforcer cette offre spécifique Ouvrir la structure sur la ville et les autres accueils de loisirs

Enfance (3-11 ans)	Des temps d'accueil proposant un riche contenu pédagogique	Des contenus différents et de qualité selon les temps d'accueil : matin, midi, soir, mercredis et vacances Des contenus adaptés aux différentes tranches d'âge et respectant la continuité éducative. Accès réservés aux équipements sportifs, artistiques et culturels (médiathèque, cinéma, conservatoire, théâtre) Des intervenants extérieurs de qualifiés (Ateliers soleil notamment) Des animateurs nombreux et formés	Rotation importante dans les équipes et parfois difficultés de recrutement Intervenants parfois difficiles à trouver	Maintien et enrichissement de l'offre existante. Maintien et renforcement du partenariat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs Renforcer et encourager les parcours de formation pour attirer et fidéliser des animateurs
Enfance (3-11 ans)	Une offre pédagogique complémentaire de celle de l'école	Une offre pédagogique sur temps scolaire organisée en six thématiques	Obligation de se coordonner avec les écoles et avec l'inspection	Poursuite de la coopération avec les écoles
Enfance (3-11 ans)	Une offre pédagogique complémentaire de celle de l'école	Le Clas Complémentarité avec l'école Des actions en faveur de l'implication des parents dans l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages	Besoins en constante augmentation	Maintenir le dispositif, éventuellement l'élargir, en ciblant au mieux les enfants en ayant besoin. Augmenter le nombre de groupes pour répondre aux besoins des familles Maintenir et développer d'avantage les actions d'ouverture culturelle et de soutien aux parents dans leur relation avec leur enfant et l'école
Enfance (3-11 ans)	Assurer la cohérence de l'offre pédagogique entre les différents temps et les différentes tranches d'âge	Existence d'un PEdT	Doit être régulièrement mis à jour pour continuer à répondre aux besoins	Renouvellement régulier et renforcement des partenariats

Enfance (3-11 ans)	Une offre de vacances riche, destinée à faire découvrir aux enfants le partage et le vivre ensemble	Des mini-séjours sont proposés chaque année	Manque de places et de séjours au regard des attentes et des besoins	Poursuivre et augmenter le nombre de mini-séjours. Mettre en place des séjours de vacances ouverts aux enfants de la commune et correspondant à la demande des familles
Enfance (3-11 ans)	Un poste de coordination enfance-jeunesse, assurant la mise en œuvre pour la Ville et la Caf 94 du volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse (Cej) existe déjà	Poste créé dès la signature du premier Cej Poste reconnu et structuré au sein de la direction des Activités périscolaires Travail partenarial productif et de longue date avec la Caf 94	Trouver de nouvelles modalités de travail entre services municipaux et un mode de coordination différente avec la Caf	En suivant le référentiel Cnaf, transfert et organisation des missions petite enfance au Chargé de coopération CTG

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : LA JEUNESSE (12-25 ANS)

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
Jeunesse (12-25 ans)	Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la prévention des conduites à risque	Des actions nombreuses, variées et ciblées	Beaucoup de jeunes restent éloignés des actions proposées	Maintenir et enrichir l'offre et renforcer la communication
Jeunesse (12-25 ans)	Favoriser la découverte de la citoyenneté pour les 11-17 ans	Le CDJ et des actions ciblées	Beaucoup de jeunes ne connaissent pas les actions proposées.	Maintenir et enrichir l'offre, développer la visibilité du CDJ et développer des partenariats avec d'autres services
Jeunesse (12-25 ans)	Aider à l'insertion professionnelle des jeunes	Des formations, les bourses aux permis, le dispositif Coup de pouce, le forum jobs	Beaucoup de jeunes ne connaissent pas les dispositifs et restent éloignés des actions proposées	Développer la visibilité du service jeunesse et de ses actions, en renforçant la communication
Jeunesse (12-25 ans)	Aider les jeunes qui en ont besoin dans leurs études	La Maison des étudiants	Beaucoup de jeunes ne connaissent pas l'équipement.	Faire connaître l'équipement et en ajuster le fonctionnement aux besoins identifiés au fur et à mesure
Jeunesse (12-25 ans)	Aider les jeunes à connaître leurs droits et à accéder à l'information	Le PIJ	Beaucoup de jeunes ne connaissent pas l'équipement.	Faire connaître l'équipement, maintenir et enrichir l'offre et renforcer la communication
Jeunesse (12-25 ans)	Proposer aux 11-17 ans des activités de loisirs	Le Club Ados, les stages sportifs et culturels, le dispositif Coup de pouce	Dimension des dispositifs par rapport à la demande	Maintenir et étendre les dispositifs
Jeunesse (12-25 ans)	Répondre aux besoins spécifiques des jeunes du	Participation aux actions du contrat de ville	Le service Jeunesse n'est pas assez présent ni connu dans le	Renforcer le partenariat avec la direction de la

	quartier prioritaire		QPV, où il n'a pas de référent identifié. Beaucoup de jeunes ne connaissent donc pas les dispositifs proposés	politique de la ville et la présence du service Jeunesse dans le QPV : -Dispositif jeunesse. -Accompagnement. -Conseil des jeunes. -Valoriser le public du QPV (actions, sensibilisations)
Jeunesse (12-25 ans)	Assurer la cohérence d'ensemble de l'offre destinée aux jeunes	Des dispositifs et instances partenariaux : PEdT, comité de pilotage du contrat de ville, CLSPD	Doivent être régulièrement mis à jour pour rester pertinents	Renouvellement régulier et renforcement des partenariats
Jeunesse (12-25 ans)	Des interventions menées par des spécialistes des différents domaines	De nombreux partenariats au sein des services municipaux et à l'extérieur	Un large éventail de compétences est nécessaire	Renforcer les partenariats, les enrichir et former les agents en fonction des besoins

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
Le soutien à la parentalité	Accompagner les familles au travers des différentes étapes de leur vie de parent	Dispositifs variés de soutien à la parentalité mis en place à la Maison des familles et de la parentalité	Structure non connue de toutes les familles saint-mauriennes	Faire connaître au plus grand nombre l'existence de la Maison des familles et de la parentalité, ses missions et ses actions
Le soutien à la parentalité	Favoriser les ateliers partagés enfants-parents	Ateliers variés pour favoriser les moments privilégiés et les temps d'échanges. Accueil possible des grands-parents lors de ces ateliers	Demandes parfois trop larges au regard des missions attribuées à la structure Locaux exigus pour certaines actions	Développer les actions qui favorisent le lien parent-enfant Favoriser les actions « hors les murs »
Le soutien à la parentalité	Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents	Actions collectives variées d'entraide et d'échanges entre parents Écoute et orientation vers d'autres dispositifs existants	La Maison des familles et de la parentalité n'a pas pour vocation d'accueillir les mineurs non accompagnés	Développer l'offre destinée aux adolescents et à leurs parents, ce qui pourra englober un PAEJ
Le soutien à la parentalité	Informar les familles sur leurs droits et prévenir les ruptures familiales	Permanences de professionnels spécialisés en droit de la famille, en médiation familiale et en conseil conjugal et familial Réunions d'informations collectives avec des institutions variées : CAF, CIDFF, etc.	Demande plus importante que l'offre proposée Eloignement de certaines familles fragilisées (QPV)	Élargir l'offre Réflexion sur un centre social
Le soutien à la parentalité	Lutter contre les violences conjugales ou intrafamiliales	Dispositifs de soutien et d'accompagnement individuels et collectifs	Absence d'une entité municipale dédiée à l'accueil des personnes victimes de violences	Développer les capacités et les actions, et renforcer l'offre d'action et d'information

Le soutien à la parentalité	Informier et accompagner les parents d'enfants en situation de handicap	Actions spécifiques mises en place pour les parents aidants. Un partenariat renforcé avec le service handicap	Structure non connue de toutes les familles saint-mauriennes. Coordonner les actions de directions différentes	Développer l'information dans un travail en réseau.
Le soutien à la parentalité	Les professionnels doivent identifier la Maison des familles et de la parentalité comme un lieu ressources pour l'orientation et la prise en charge des familles	La Maison des familles et de la parentalité est un chef de file en parentalité pour les professionnels	Sollicitations nombreuses	Faire connaître la MFP et proposer des formations pour les professionnels
Le soutien à la parentalité	Les familles ont besoin d'un lieu d'échanges dédié, pour se rencontrer et partager leurs questions sur de la parentalité, en présence de professionnels de la petite enfance	Existence du Lieu d'accueil enfants-parents, situé au sein de la Maison des Familles et de la Parentalité, avec une large amplitude d'ouverture hebdomadaire Locaux réservés au LAEP	Equipement excentré et pas assez connu des familles saint-mauriennes	Améliorer la visibilité du LAEP Favoriser l'implication du LAEP dans les animations de la Maison des Familles et de la Parentalité

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : LE HANDICAP

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
Le handicap à Saint-Maur	Traiter les enjeux du handicap comme des questions à part entière	Existence d'un service dédié au handicap : la coordination handicap	Service récent, avec des effectifs réduits	Continuer à faire connaître la coordination handicap
Le handicap à Saint-Maur	Les enjeux du handicap requièrent des compétences variées, qui nécessitent des coopérations entre acteurs du handicap	Existence de structures, d'associations, d'établissements spécialisés, de réseaux et instances de rencontre à Saint-Maur	Les différents champs du handicap sont couverts de manières inégales, les décloisonnements sont parfois difficiles à mettre en œuvre	Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et renforcer le réseau et les coopérations
Le handicap à Saint-Maur	Participer à l'accessibilité et la mobilité dans la vie quotidienne, pour l'inclusion de tous dans la cité	Politiques d'accessibilité de la voirie, des bâtiments recevant du public et des services publics	Mise aux normes longue, compte tenu de l'ampleur du chantier. Méconnaissance de la coordination handicap	Poursuivre la mise en accessibilité des services municipaux, bâtiments communaux et commerces
Le handicap à Saint-Maur	Participer à l'inclusion par l'information et la sensibilisation	Organisation de manifestations sur le handicap	Grande méconnaissance du public des enjeux du handicap	Poursuivre la politique de sensibilisation, en améliorant sa visibilité
Le handicap à Saint-Maur	Participer à l'inclusion par l'insertion professionnelle	Accueil de stagiaires dans les services municipaux	Proposer une offre de stages correspondant aux besoins. Méconnaissance des besoins des entreprises Saint-Maurienne	Maintenir et enrichir l'offre de stage et d'emploi à Saint-Maur

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : L'ACCES AUX DROITS

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
L'accès aux droits et la protection des plus fragiles	Connaître les besoins et identifier les plus fragiles	Réseau partenarial dans et en dehors des services municipaux	Beaucoup de besoins ou de personnes restent difficiles à identifier	Renforcer les partenariats et la veille
L'accès aux droits et la protection des plus fragiles	Personnaliser les réponses	Accueil personnalisé et diversité des dispositifs d'aide et de soutien : aides légales, extra-légales et instruction des demandes de logement social	Importance de la demande et des besoins exprimés	Maintenir les dispositifs et les ajuster selon les besoins
L'accès aux droits et la protection des plus fragiles	Accompagner les usagers vers l'autonomie	Existence de dispositifs d'accompagnement dédiés : épicerie solidaire, legs Rome et commissions d'impayés de loyers	Fragilité de certains demandeurs, qui les empêche de retourner à l'autonomie	Maintenir les dispositifs et les renforcer selon les besoins
L'accès aux droits et la protection des plus fragiles	Accéder à un logement adapté	Veiller à la conformité de la demande Aider à la constitution des dossiers prioritaires Positionner trois candidats Participer aux CALEOL	Importance de la demande et des besoins exprimés Délai de traitement Usage de l'outil informatique	Maintenir les dispositifs et les renforcer selon les besoins
L'accès aux droits et la protection des plus fragiles	Protéger les plus vulnérables	Existence de dispositifs de protection dédiés : Logements passerelles et logements d'urgence - Partenariats avec la MDPH94, la MSPPU et pour le SAMI	Grande vulnérabilité de certains usagers	Maintenir les dispositifs et les renforcer selon les besoins

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : L'INCLUSION NUMERIQUE

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
L'inclusion numérique	Les besoins d'inclusion et d'acculturation au numérique concernent toutes les tranches d'âge, sont spécifiques à chacun et portent sur un large éventail de compétences	Existence d'un équipement dédié à l'inclusion numérique Des intervenants spécialisés et un réseau de partenaires pour répondre aux mieux aux besoins	Equipement récent et obligation pour les usagers de se déplacer Les besoins peuvent être larges et très variés	Mieux le faire connaître et organisation d'actions ou d'événements en dehors de la Maison du numérique Renforcement du réseau de partenaires
L'inclusion numérique	Certains publics ont des besoins bien spécifiques : les seniors, les adultes en situation de fragilité numérique	Ateliers dédiés et organisation d'actions intergénérationnelles	Mobilisation des publics	Maintenir et renforcer les activités en vue d'autonomiser les publics Développer les actions en allant vers les usagers
L'inclusion numérique	Certains publics ont des besoins bien spécifiques : les jeunes	Ateliers dédiés, en insistant sur la prévention des risques liés au numérique	Mobilisation des publics	Développer les actions en allant vers les usagers
L'inclusion numérique	Certains publics ont des besoins bien spécifiques : les jeunes en situation en handicap	Ateliers dédiés, en lien avec le service Handicap	Mobilisation des publics	Développer les actions en allant vers les usagers
L'inclusion numérique	Certains publics ont des besoins bien spécifiques : les habitants du QPV	Ateliers dédiés, notamment de découverte du numérique et d'aide à la recherche d'emploi	Mobilisation des publics	Développer les actions en allant vers les usagers

ANALYSE DU DIAGNOSTIC : LA POLITIQUE DE LA VILLE

Champ	Besoins	Atouts	Freins	Préconisations
La politique de la ville	Une situation socio-économique des habitants du QPV qui justifie une attention renforcée	Besoins bien identifiés grâce au contrat de ville	Evolution des besoins Des statistiques décalées	Mise à jour régulière des informations fournies par le contrat de ville
La politique de la ville	Des interventions couvrant un large éventail de champs	Réseau partenarial riche	Usure des partenaires engagés depuis longtemps Intérêts privés VS intérêts personnels Défiance envers l'administration	Sollicitation régulière de nouveaux partenaires
La politique de la ville	Les jeunes ont des besoins spécifiques et sont exposés à des risques particuliers	Nombreuses actions du contrat de ville destinées aux jeunes	Difficulté à mobiliser les jeunes pour les actions qui leur sont	Adaptation des actions et travail avec le service jeunesse
La politique de la ville	Les enfants du quartier ont aussi besoin d'une offre adaptée	Présence dans le quartier d'un Alsh	Petite taille du quartier et faible capacité d'accueil du centre de loisirs	Maintien et renforcement du dispositif
La politique de la ville	Les habitants et les acteurs du quartier ont besoin d'un lieu pour se retrouver et pour soutenir leurs projets	Forces vives du quartier et soutien de la municipalité	Trouver des locaux adaptés et ne pas enfermer les habitants dans leur quartier	Création d'un centre social ou d'une maison de quartier
La politique de la ville	Un taux de chômage élevé	Travail concerté avec les partenaires de l'emploi	Faible participation Manque de lisibilité avec le droit commun Compétence emploi transférée à l'EPT	Développer l'écosystème de l'emploi

ANNEXE 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

TYPE de STRUCTURE	NOM et ADRESSE de la STRUCTURE
	Toutes les adresses sont situées à Saint-Maur des Fossés - 94100
EAJE municipaux	Multi-accueil Villa Papillon 29, rue des Remises
	Multi-accueil du Mesnil 3, avenue du Mesnil
	Multi-accueil Brossolette 16-18, rue de l'Entreprise
	Multi-accueil Arromanches 17, rue d'Arromanches
	Multi-accueil Les Mûriers 32, avenue Saint-Louis
	Multi-accueil Miss Cavell 32 ter, rue Miss Cavell
	Multi-accueil Les Tournelles 2, rue des Tournelles
	Multi-accueil Champignol 134, avenue Pierre Semard
	Halte-garderie Luc Noyelle 55, avenue de Bonneuil
	Service d'accueil familial 55, avenue de Bonneuil
EAJE non municipaux	Multi-accueil Babilou Saint-Maur-Rollin 47 bis, rue Ledru-Rollin
	Multi-accueil Babilou Saint-Maur-Varenne 16, rue de La Varenne

	Multi-accueil Les petits chaperons rouges Saint-Maur-Didier 3, passage Henri-Dunant
	Multi-accueil de l'Abbaye 3, impasse de l'Abbaye
LAEP	L'arbre à jeu 24, avenue du Port-au-Fouarre
RPE	Relais petite enfance 158, boulevard de Créteil
ALSH maternels	Ecole maternelle Shaken 58, rue de Iles
	Ecole maternelle Les Chalets 11, villa Jarlet
	Ecole maternelle Gatin 10, rue de La Varenne
	Ecole maternelle Marinville 45, avenue Marinville
	Ecole maternelle Les Tilleuls 19, place des Tilleuls
	Ecole maternelle Diderot 20, avenue Diderot
	Ecole maternelle Jules Ferry 58, rue Jules Ferry
	Ecole maternelle La Pie 10, rue Mirabeau
	Ecole maternelle Cazaux 65, avenue du Bac
	Ecole maternelle Miss Cavell 52, avenue Miss Cavell
	Ecole maternelle Parc Est 14, avenue de l'Est

	Ecole maternelle Champignol 12, rue Gaston
	Ecole Maternelle Les Mûriers 3, rue Chevalier
ALSH élémentaires	Ecole élémentaire Les Chalets 11, villa Jarlet
	Ecole élémentaire Auguste Marin 6, avenue Auguste Marin
	Ecole élémentaire Marinville 39, avenue Marinville
	Ecole élémentaire Les Tilleuls 18, place des Tilleuls
	Ecole élémentaire Diderot 16, avenue Diderot
	Ecole élémentaire Bled 89, avenue Carnot
	Ecole élémentaire La Pie 3, avenue d'Arromanches
	Ecole élémentaire Michelet 2, avenue Michelet
	Ecole élémentaire Miss Cavell 52, avenue Miss Cavell
	Ecole élémentaire Parc Est 16, avenue de l'Est
	Ecole élémentaire Champignol 2, rue Louis Maurice
	Ecole élémentaire Les Mûriers Place des Molènes
ALSH enfance autre	Les Rives de la Marne 72, rue du Pont de Créteil

ALSH Jeunesse	Club Ado 41, rue Etienne Dolet
Autres équipements municipaux	Maison des familles et de la parentalité 24, avenue du Port-au-Fouarre
	Maison du numérique 59 bis, rue du Pont de Créteil
	Maison des étudiants 3 bis, rue André Bollier
	Relai jeunesse et Point information jeunesse 41, rue des Remises

LES FICHES ACTION

Les fiches actions découlent naturellement du diagnostic et de son analyse.

Pour chacun des champs des politiques publiques présents dans la CTG, plusieurs fiches actions dessinent le paysage de ce que la Ville envisage de faire au cours de cinq années couvertes par la convention, avec le soutien de la Caf. Il peut s'agir soit du maintien ou du développement d'une offre de service qui existe déjà, soit d'une perspective d'enrichissement.

A ce titre, il s'agit bien de perspectives, c'est-à-dire de nouvelles offres de service que la Ville pourrait mettre en œuvre dans des domaines où des lacunes ou des besoins ont été identifiés, autrement dit, de projets, sans engagements à ce stade.

AXE 1 : LA PETITE ENFANCE

Action 1.1 : Maintenir l'offre d'accueil collectif municipale existante

Action 1.2 : Augmenter l'offre d'accueil collectif dans la ville

Action 1.3 : Diversifier l'offre d'accueil pour répondre à des besoins spécifiques

Action 1.4 : Enrayer la baisse du nombre de professionnels de l'accueil individuel

Action 1.5 : Accompagnement de la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel

Action 1.6 : Améliorer l'information des familles sur les modes d'accueil, d'attribution et d'occupation des places

Action 1.7 : Développer des activités municipales pour les jeunes enfants, y compris en famille

Action 1.8 : Renforcer le rôle et les missions du Relais Petite Enfance

Action 1.9 : Maintenir un poste de coordination petite enfance

ACTION 1.1 : MAINTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPALE EXISTANTE

Diagnostic initial	Public cible
Les modes d'accueil collectifs municipaux sont adaptés aux besoins des familles	Familles, mères, pères, substituts parentaux Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
Assurer les recrutements du personnel travaillant auprès des enfants et stabiliser les équipes Maintenir des conditions de travail assurant apprentissages, reconnaissance et valorisation des métiers de la petite enfance Adapter les modalités d'accueil aux besoins des familles (horaires d'ouverture, périodes de fermeture, mixité des accueils réguliers et occasionnels, etc.) Assurer un entretien régulier des bâtiments et engager des programmes de modernisation	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité Direction des Ressources humaines Médecine professionnelle Services techniques municipaux	Maintenir le nombre de places en crèches municipales Maintenir la qualité de l'accueil des enfants et de leur famille Maintenir et enrichir l'investissement des professionnelles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI Organismes de formation professionnelle Caf 94	Variations du nombre de places en crèche. Stabilité des équipes Types et montant des interventions travaux dans les crèches

ACTION 1.2 : AUGMENTER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DANS LA VILLE

Diagnostic initial	Public cible
L'offre d'accueil collectif municipale doit s'adapter aux besoins des familles	Familles, mères, pères, substituts parentaux Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Création de places en structure municipale par une modification des locaux (extension, réaménagement, etc.)</p> <p>Création de places en structure municipale par une évolution du projet de fonctionnement : application maîtrisée de l'accueil en surnombre, mise en place de l'accueil occasionnel, etc.</p> <p>Réflexion sur le devenir du Service d'accueil familial</p> <p>Réservation de places dans des crèches privées</p> <p>Ouverture d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant municipal</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Point Informations inscriptions</p> <p>Services techniques municipaux</p> <p>Service de la commande publique</p>	<p>Augmentation du nombre de places municipales</p> <p>Réponse de l'offre municipale aux demandes de place en crèche non satisfaites</p> <p>Adaptation de l'offre municipale aux types de demandes de place en crèche (implantation géographique, modalités de fonctionnement)</p> <p>Attractivité renforcée de la commune</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>PMI</p> <p>Caf 94</p> <p>Gestionnaires privés de crèches</p>	<p>Nombre de places en crèches municipales créées</p> <p>Réduction du taux de refus de demandes de places en crèches municipales</p> <p>Augmentation du taux d'attribution de places municipales</p> <p>Types et montant des interventions travaux dans les crèches</p>

ACTION 1.3 : DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR REpondRE A DES BESOINS SPECIFIQUES

Diagnostic initial	Public cible
Certaines familles ont des besoins spécifiques auxquels l'offre d'accueil standard ne répond pas pleinement	Familles, mères, pères, substituts parentaux Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans Parents avec des besoins d'accueil spécifiques Jeunes enfants à particularités
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Innover dans les dispositifs d'accueil proposés pour répondre à des besoins d'accueil atypique de parents pour des raisons professionnelles ou en situation de précarité, de monoparentalité (horaires élargis, en demi-journée, sur de courtes périodes, etc.)</p> <p>Innover dans les types d'accueil proposés pour s'adapter aux besoins des enfants (socialisation avant l'entrée à l'école maternelle, enfants atteints de maladie chronique, enfants porteurs de handicap, etc.)</p> <p>Développer des dispositifs d'accueil flexibles et combinant plusieurs services et activités</p> <p>Développer des solutions d'accueil hybride combinant des objectifs de socialisation des enfants et d'accompagnement de la participation et du soutien à la parentalité des parents</p> <p>Développer des actions passerelle entre les crèches et l'école maternelle et le périscolaire</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Point Informations inscriptions</p> <p>Direction Vie scolaire et périscolaire</p> <p>Maison des Familles et de la parentalité</p> <p>CCAS</p> <p>Service Handicap</p>	<p>Élargissement des possibilités d'accueil proposées aux familles</p> <p>Innovation et diversification des dispositifs d'accueil</p> <p>Assurer plus de mixité sociale dans les accueils municipaux</p> <p>Montage de projets transversaux autour du jeune enfant entre services municipaux</p> <p>Renforcer le partenariat avec les écoles</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Conseil départemental (PMI, centres de PMI, EDS, ASE)</p> <p>Caf 94</p> <p>Écoles maternelles</p> <p>Associations en lien avec le handicap</p> <p>Associations d'insertion sociale et/ou professionnelle</p> <p>CHU La Pépinière Emmaüs Solidarités</p>	<p>Nombre de places en crèche attribuées</p> <p>Diversité des types d'accueil : enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières de sociabilisation</p> <p>Nombre de projets, de projets transversaux</p> <p>Nombre et le type de nouveaux partenaires engagés dans les projets</p>

ACTION 1.4 : ENRAYER LA BAISSSE DU NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Diagnostic initial	Public cible
Le secteur de l'accueil individuel du jeune enfant a besoin d'être accompagné, notamment dans une situation de baisse du nombre de professionnels.	Assistant(e)s maternel(le)s Gardes d'enfants à domicile Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
Développement de démarches de promotion des métiers de l'accueil individuel Information des professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers Réflexion sur un projet d'une MAM municipale	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité Relais Petite enfance - RPE Direction de la Communication	Augmentation du nombre d'assistants maternel(le)s Augmentation du nombre de nouveaux professionnels agréés Actualisation de la connaissance sur les métiers de l'accueil individuel et leur accès
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI Caf 94 Pôle Emploi Organismes de formation professionnelle	Evolution de nombre d'assistants maternels Nombre de nouveaux professionnels agréés Nombre de professionnels venus aux actions organisées Nombre de demandes d'information pour l'agrément

**ACTION 1.5 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION DES
PROFESSIONNEL(LE)S DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL**

Diagnostic initial	Public cible
Le secteur de l'accueil individuel du jeune enfant a besoin d'accompagnement, notamment pour mieux former les professionnels	Assistants maternelles Gardes d'enfants à domicile Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Délocalisation des actions du RPE dans différents équipements de quartier (gymnases, squares, annexes médiathèque, etc.)</p> <p>Mutualisation d'espaces dans des locaux petite enfance afin de toucher plus de professionnels</p> <p>Développement d'actions de formation pédagogique et ludique au sein du RPE (initiation à la musique, aux activités manuelles créatives, littérature enfantine, etc.)</p> <p>Déploiement d'actions d'amélioration de la pratique professionnelle (analyse des pratiques, accès à des conseils, groupe de parole, accompagnement à la rédaction du projet d'accueil, etc.)</p> <p>Aide au départ en formation continue</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Médiathèque Germaine Tillion</p> <p>Théâtre municipal</p> <p>Maison du numérique</p> <p>Direction des Sports</p> <p>Maison de la nature</p> <p>Artothèque</p>	<p>Contribuer à la valorisation et à la professionnalisation des professionnels</p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences, notamment sur le développement de l'enfant</p> <p>Le RPE, lieu ressource au travers des prestations qualitatives proposées</p> <p>Favoriser les départs en formation</p> <p>Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Conseil général</p> <p>PMI</p> <p>Caf 94</p> <p>Intervenants professionnels</p> <p>Organismes de formation professionnelle</p>	<p>Nombre de participants aux réunions, aux actions organisées</p> <p>Nombre de départs en formation</p> <p>Nombre de demandes de formation</p> <p>Nombre de partenaires associés</p>

**ACTION 1.6 : AMELIORER L'INFORMATION DES FAMILLES SUR LES MODES D'ACCUEIL,
D'ATTRIBUTION ET D'OCCUPATION DES PLACES**

Diagnostic initial	Public cible
L'attribution et l'occupation des places en crèches municipales et réservataires peuvent être encore optimisées.	Familles, mères, pères, substituts parentaux Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Faire évoluer le Point Informations inscriptions vers un guichet centralisateur de l'information et de la disponibilité des places des accueils privés et des accueils individuels, à même d'orienter les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil</p> <p>Maintenir le dispositif existant d'attribution des places en crèche</p> <p>Exploiter les possibilités du Portail familles (site de la ville)</p> <p>Développer le partenariat entre le secteur petite enfance municipal et les gestionnaires privés de crèches implantées sur la ville</p> <p>Optimiser la fréquentation des crèches municipales et contenir les coûts de fonctionnement</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Point Informations inscriptions</p> <p>Relais Petite enfance</p> <p>Guichet d'accueil des familles</p>	<p>Meilleure information des familles sur les spécificités des différents modes d'accueil du territoire</p> <p>Qualité du parcours d'inscription en crèche</p> <p>Amélioration de l'accessibilité des familles aux modes d'accueil</p> <p>Suivi des familles sans solution d'accueil</p> <p>Suivi des implantations de structures privées sur la ville</p> <p>Connaissance à l'avance des projets d'implantation de crèches privées</p> <p>Augmentation des montants de subventions de fonctionnement perçus</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

<p>Caf 94 Gestionnaires privés de crèches</p>	<p>Nombre de rencontres, de projets, etc. avec le secteur privé</p> <p>Nombre de familles avec et sans modes d'accueil</p> <p>Amélioration des ratios financiers et d'activité des crèches municipales</p>
---	--

**ACTION 1.7 : DEVELOPPER DES ACTIVITES MUNICIPALES POUR LES JEUNES ENFANTS,
Y COMPRIS EN FAMILLE**

Diagnostic initial	Public cible
Les activités pour les jeunes enfants proposées dans les structures petite enfance sont nombreuses, variées et de bonne qualité pédagogique. Elles doivent être maintenues et développées, et s'enrichir d'une offre d'activités en famille	Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans Familles, mères, pères, substituts parentaux
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Maintenir et renforcer les actions municipales en direction du jeune public dans les secteurs culturel, artistique, du développement durable, sportif, etc.</p> <p>Réflexion et projet à mener interservices sur l'ouverture d'une ludothèque</p> <p>Mener des actions dans le cadre de l'éveil culturel et artistique de l'enfant en crèche, notamment par des résidences d'artistes</p> <p>Mener des actions de plein air dans les crèches</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Direction de la Culture</p> <p>Médiathèque Germaine Tillion</p> <p>Théâtre municipal</p> <p>Cinémas municipaux</p> <p>Saint-Maur Animations</p> <p>Maison de la nature</p> <p>Direction des Sports</p>	<p>Diversification et augmentation de l'offre</p> <p>Prise en considération du jeune enfant dans les manifestations existantes et ouverture à ce public</p> <p>Ouverture d'une ludothèque</p> <p>Développement de projets ludiques variés en crèche</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales</p> <p>Professionnels des secteurs mentionnés</p> <p>Conseil général</p> <p>Caf 94</p>	<p>Nombre d'actions mises en place.</p> <p>Nombre d'entrées de jeunes enfants.</p> <p>Satisfaction des familles.</p>

ACTION 1.8 : RENFORCER LE ROLE ET LES MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Diagnostic initial	Public cible
Maintien de l'équipement Relais Petite Enfance, RPE, lieu d'information, de rencontre, d'échanges et d'accompagnement pour les enfants, les parents et les professionnels de l'accueil individuel.	Assistantes maternelles Gardes d'enfants à domicile Enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
Information en direction des familles et des professionnels de la petite enfance (notamment réglementations, accès et exercice des métiers). Cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Lieu d'animation en direction des professionnels, des enfants et des parents. Accompagner le départ en formation. Accompagner les professionnels dans la mise en valeur de leur travail.	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité Direction de la Communication Direction de la Culture et équipements culturels municipaux : médiathèque Germaine Tillion, théâtre, cinémas. Maison du numérique Direction des Sports Maison de la nature Artothèque	Valorisation de l'accueil individuel. Promotion des métiers de la petite enfance. Optimisation de la recherche d'un mode d'accueil individuel. Connaissances de la réglementation du droit du travail et de l'accueil individuel. Professionnalisation des AM et des GAED. Organisation des ateliers jeux et de manifestations. Favoriser le départ en formation. Animation d'un réseau partenarial.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI Conseil général Caf 94 Professionnels des secteurs mentionnés Organismes de formation professionnelle Réseau départemental des RPE	Déclarations annuelles financières et d'activité Bilan d'activités annuel Evaluation annuelle

ACTION 1.9_: MAINTENIR UN POSTE DE COORDINATION PETITE ENFANCE

Diagnostic initial	Public cible
Maintien du poste assurant la mise en œuvre pour la Ville et la Caf 94 du volet petite enfance du Contrat Enfance Jeunesse le temps de la désignation du Chargé de coopération CTG.	Assistantes maternelles Gardes d'enfants à domicile Établissements d'accueil du jeune enfant, RPE, LAEP, Maison des Familles et de la Parentalité
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
Accompagnement des structures petite enfance : - dans leurs missions quotidiennes d'accueil du jeune enfant et de sa famille ; - dans leur gestion financière et d'activité (fréquentation) ; - dans la réalisation de travaux ; - dans leurs projets organisationnels et d'animations ; - dans la mise en œuvre des dispositifs Caf. Assurer une veille documentaire. Animation du réseau partenarial.	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité	Atteinte des résultats des fiches actions petite enfance Maintien de l'existant Développement de nouveaux projets Réponse aux appels à projets et montage de dossiers d'investissement Transformation d'ici l'échéance de la CTG du poste de coordination petite enfance en chargé de coopération CTG.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF 94 Conseil départemental (PMI, centres de PMI, EDS, ASE) Gestionnaires privés de crèches	Attestation annuelle de paiement de salaires Bilan d'activités annuel

AXE 2 : L'ENFANCE

- Action 2.1 : Maintenir et développer tous les accueils de loisirs
- Action 2.2 : Proposer des temps d'accueil avec un riche contenu pédagogique
- Action 2.3 : Poursuivre l'accueil des enfants en situation de handicap
- Action 2.4 : Maintenir et renforcer l'accueil des enfants du quartier prioritaire
- Action 2.5 : Poursuivre la formation des directeurs et des animateurs
- Action 2.6 : Maintenir le dispositif accompagnement à la scolarité
- Action 2.7 : Poursuivre les mini-séjours des 4-13 ans
- Action 2.8 : Mettre en place des séjours de vacances
- Action 2.9 : Maintenir une coordination enfance-jeunesse

ACTION 2.1 : MAINTENIR ET DEVELOPPER TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Diagnostic initial	Public cible
Saint-Maur dispose d'un réseau d'Alsh associés à chaque école de la ville, qui sont ouverts sur une large plage horaire, répondant aux besoins du plus grand nombre de familles et d'enfants	Les enfants de 3 à 13 ans et leurs parents
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Maintien et augmentation du nombre d'Alsh. Extension et/ou aménagement des locaux pour répondre aux besoins</p> <p>Augmentation des capacités d'accueil de chaque structure</p> <p>Répondre au besoin des familles d'encadrement des enfants hors temps scolaire</p> <p>Maintenir les horaires d'accueils</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>La direction des Activités périscolaires</p> <p>La coordination Handicap</p> <p>La direction des Affaires culturelles</p> <p>La direction des Sports</p> <p>La médiathèque</p> <p>Saint-Maur Animations</p> <p>Les cinémas</p> <p>Le service Jeunesse</p> <p>La direction Petite enfance et parentalité</p>	<p>Augmentation des capacités d'accueil et du nombre d'enfants accueillis</p> <p>Accès aux accueils de loisirs pour tous les enfants du territoire</p> <p>Des locaux équipés avec un aménagement adapté</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>SDJES</p> <p>Caf 94</p>	<p>Nombre d'accueils de loisirs dont l'agrément aura été augmenté</p> <p>Diminution du nombre d'enfants en liste d'attente</p>

**ACTION 2.2 : PROPOSER DES TEMPS D'ACCUEIL OFFRANT UN RICHE CONTENU
PEDAGOGIQUE**

Diagnostic initial	Public cible
<p>Des contenus pédagogiques de qualité et différents selon les temps d'accueil, matin, midi, soir, mercredis et vacances, sont proposés aux enfants</p> <p>Ces contenus sont adaptés aux différentes tranches d'âge et respectent la continuité éducative</p> <p>Les Alsh disposent d'accès réservés aux équipements sportifs, artistiques et culturels municipaux : médiathèque, théâtre, cinéma, conservatoire</p> <p>Des intervenants extérieurs de qualifiés interviennent à certains moments, notamment pendant les Ateliers soleil</p>	<p>Les enfants de 3 à 13 ans et leurs parents</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Maintenir et enrichir l'offre existante</p> <p>Maintenir et renforcer les partenariats avec les différents acteurs institutionnels et associatifs</p> <p>Poursuivre les passerelles avec la petite enfance et la jeunesse</p> <p>Promouvoir les accueils de loisirs</p> <p>Créer une ludothèque</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>La direction des Activités périscolaires</p> <p>Le direction des Affaires culturelles</p> <p>La direction des Sports</p> <p>La médiathèque</p> <p>Saint-Maur Animations</p> <p>Les cinémas</p> <p>Le service Jeunesse</p> <p>La direction Petite enfance et parentalité</p>	<p>Création d'une ludothèque</p> <p>Améliorer l'offre de loisirs proposée aux enfants</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>SDJES</p> <p>Caf</p> <p>Les associations culturelles, artistiques et</p>	<p>Nombre de projets innovants</p> <p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre d'agents diplômés recrutés</p>

sportives	La fréquentation à la ludothèque Le retour des familles et des enfants sur l'espace et les contenus de la ludothèque La fréquentation de la ludothèque par les accueils de loisirs
-----------	--

ACTION 2.3 : POURSUIVRE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Diagnostic initial	Public cible
<p>De nombreux enfants sous protocole sont accueillis dans les Alsh, accompagnés et encadrés par des animateurs spécialement formés</p> <p>Cette demande d'accueil adapté est en évolution et en augmentation constantes</p>	<p>Les équipes d'animation</p> <p>Les enfants âgés de 3 à 13 ans en situation d'handicap</p> <p>Les familles</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Poursuivre la formation des agents</p> <p>Renforcer les échanges de pratiques professionnelles avec les partenaires institutionnelles</p> <p>Maintenir le renfort des équipes d'animation pour un accompagnement adapté</p> <p>Renforcer la coordination des actions locales.</p> <p>Favoriser l'inclusion de tous les enfants</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>La direction des Activités périscolaires</p> <p>La coordination Handicap</p> <p>Le service formation</p> <p>La direction des Affaires scolaires</p> <p>La Maison des familles et de la parentalité</p> <p>La direction des Sports et de la Jeunesse</p>	<p>Augmenter les rencontres avec les familles et partenaires éducatifs</p> <p>Créer du lien autour de l'enfant</p> <p>Mettre en place un accueil adapté aux besoins de chaque enfant</p> <p>Favoriser les échanges d'informations et la communication entre les différents acteurs</p> <p>Mettre en place des projets d'animation adaptés pour chaque enfant</p> <p>Recrutement d'agents formés</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les équipes enseignantes</p> <p>IME de Saint-Maur</p> <p>SESSAD</p> <p>Caf 94</p> <p>SDJES</p> <p>Le conseil départemental</p> <p>EDS : Espace départemental des solidarités</p> <p>ASE : Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>CRIP : cellule de recueil des IP</p>	<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre de rencontres avec les partenaires institutionnels</p> <p>Nombre d'enfant accueilli en PAP.</p>

<p>PMI : centre de protection maternelle et infantile Le CMPP : Centre médico psycho pédagogique. Les associations de parents d'élèves Le tissu associatif local : CAMPS, SESSAD, IME, EMP, Tremplin 94 Les réseaux : Parentalité 94 (CAF) ; ELPH 94 (Enfance loisirs prévention handicap) ; VIF (Violences intrafamiliales) Réseau en Santé Créteil Solidarité (CHIC)</p>	
--	--

**ACTION 2.4 : MAINTENIR ET RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS DU QUARTIER
PRIORITAIRE**

Diagnostic initial	Public cible
Un accueil de loisirs adapté existe dans le quartier prioritaire des Rives de la Marne. Son fonctionnement et son projet pédagogique tiennent compte des spécificités du quartier et de ses habitants	Les enfants de 3 à 13 ans du quartier prioritaire et leurs parents
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Maintenir et éventuellement renforcer cette offre spécifique</p> <p>Ouvrir la structure sur la ville et les autres accueils de loisirs</p> <p>Informer les habitants sur cet accueil</p> <p>Mettre en place un système de communication adapté</p> <p>Poursuivre les actions QPV</p> <p>Renforcer la coordination des actions locales</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>La direction des Activités périscolaires</p> <p>La direction de la Politique de la Ville</p> <p>Le service Jeunesse</p> <p>La Maison du numérique</p>	<p>Poursuivre la mixité sociale</p> <p>Renforcer le partenariat avec les différents acteurs</p> <p>Renforcer le lien avec les familles</p> <p>Proposer une offre de loisirs plus riche et ouverte sur la culture, le sport et l'ensemble des structures municipales</p> <p>Mettre en place de projets avec d'autres accueils de loisirs</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations</p> <p>Caf</p> <p>SDJES</p> <p>Les bailleurs sociaux du quartier</p>	<p>Fréquentation de l'Alsh</p> <p>Nombre de projets mis en place</p>

ACTION 2.5 : POURSUIVRE LA FORMATION DES DIRECTEURS ET DES ANIMATEURS

Diagnostic initial	Public cible
Dans un contexte de renouvellement constant des équipes sous l'effet de départs et de recrutements, il est nécessaire de constamment former des animateurs et de nouveaux directeurs d'Alsh, à la fois pour maintenir une offre d'animation de qualité et pour respecter les taux d'encadrement réglementaires	Directeurs et animateurs des Alsh
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Poursuivre la formation des agents et renforcer les échanges de pratiques professionnelles avec les partenaires institutionnels</p> <p>Maintenir le renfort des équipes d'animation pour un accompagnement adapté</p> <p>Renforcer la coordination des actions locales</p> <p>Renforcer le travail partenarial avec les différents acteurs</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction des Activités périscolaires</p> <p>Direction des Ressources humaines</p>	<p>Respect des taux d'encadrement en termes d'animateurs diplômés</p> <p>Meilleure mise en œuvre des projets pédagogiques</p> <p>Proposer une offre de loisirs plus riche et variée aux enfants</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Organismes de formation</p> <p>Caf</p> <p>SDJES</p>	<p>Nombre d'animateurs et de directeurs formés chaque année</p>

ACTION 2.6 : MAINTENIR ET RENFORCER LE DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Diagnostic initial	Public cible
Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est complémentaire de l'enseignement que les enfants reçoivent pendant le temps scolaire, et a fait la preuve de son utilité et de sa valeur-ajoutée	Les enfants de 6 à 13 ans des écoles élémentaires rencontrant des difficultés scolaires
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Maintenir le dispositif, éventuellement l'élargir, en ciblant au mieux les enfants en ayant besoin</p> <p>Augmenter le nombre de groupes pour répondre aux besoins des familles</p> <p>Maintenir et développer les actions d'ouverture culturelle et de soutien aux parents dans leurs relations avec leur enfant et l'école</p> <p>Maintenir le niveau d'encadrement d'un animateur pour quatre enfants</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction des Activités périscolaires</p> <p>Maison des Familles et de la parentalité</p>	<p>Progression scolaire des enfants</p> <p>Répondre à une demande en augmentation</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Education Nationale</p> <p>Caf</p> <p>Associations</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre d'actions mises en place</p> <p>La progression des enfants durant l'année, suivie sous forme d'évaluation individuelle</p>

ACTION 2.7 : POURSUIVRE LES MINI-SEJOURS DES 4-13 ANS

Diagnostic initial	Public cible
Des mini-séjours sont proposés chaque année, mais l'offre est insuffisante par rapport à la demande	Les enfants de 3 à 13 ans des accueils de loisirs
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Poursuivre et augmenter le nombre de mini-séjours</p> <p>Mettre en place des séjours de vacances ouverts aux enfants de la ville et correspondant à la demande des familles</p> <p>Renforcer la communication sur les différents séjours proposés</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction des Activités périscolaires	Mise en place de plusieurs mini-séjours avec des thématiques et des lieux différents
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDJES Caf	<p>Augmentation du nombre d'enfants inscrits</p> <p>Augmentation du nombre de mini-séjours</p> <p>Retour des participants et des familles</p>

ACTION 2.8 : DEVELOPPER DES SEJOURS DE VACANCES

Diagnostic initial	Public cible
La Ville ne propose pas de séjours de vacances, or de nombreux enfants ne partent pas ou peu en vacances, notamment en été, et fréquentent donc l'accueil de loisirs pendant de longues périodes	Les enfants saint-mauriens de 5 à 13 ans partant peu ou pas en vacances
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Permettre aux enfants, dès leur plus jeune âge de profiter de séjours de vacances</p> <p>Mettre en place des séjours de vacances ouverts aux enfants de la Ville et correspondant à la demande des familles</p> <p>Renforcer la communication autour des différents séjours proposés</p> <p>Offrir aux participants un espace de découverte culturelle et un espace supplémentaire de socialisation</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction des Activités périscolaires	<p>Proposer des séjours de vacances répondant aux besoins des familles</p> <p>Découverte culturelle</p> <p>Développer la sociabilisation des enfants.</p> <p>Renforcer les liens entre les enfants de tous les quartiers de la Ville</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
SDJES Caf	<p>Fréquentation des séjours</p> <p>Participation des familles aux réunions d'information et de préparation des séjours</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Retour des participants et des familles</p> <p>Nombre de séjours proposés</p>

ACTION 2.9 : MAINTENIR UNE COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le coordinateur jeunesse poursuit ses missions de soutien technique et pédagogique auprès des structures d'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires</p> <p>Il assure le pilotage du projet Enfance/Jeunesse sur le territoire communal</p>	<p>Les enfants de 3 à 13</p> <p>Les équipes qui les accueillent</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Coordonner les actions inscrites dans la CTG</p> <p>Suivre la Prestation de Service Ordinaire (PSO), en veillant à remplir les objectifs fixés par la CAF, en mettant des outils de suivi en place</p> <p>Mettre en place la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas), ainsi que son bilan et son appel à projet</p> <p>Effectuer le bilan d'activités des actions réalisées et l'attestation de service fait</p> <p>Apporter son soutien à la création et au développement des accueils jeunes sur le territoire : accompagnement et suivi des projets en appréciant le contexte local et en identifiant les besoins, en respectant la réglementation et en sollicitant des subventions en respectant les objectifs de la Caf (conventions d'objectifs en lien avec l'intégration des enfants en situation d'handicap)</p> <p>Être en contact avec les partenaires (Caf, mise en place de la CTG et évaluation des actions)</p> <p>Mettre en place des outils d'évaluation des projets en lien avec les objectifs de la Caf</p> <p>Evaluer les demandes et attentes des familles sur le territoire</p> <p>Suivre la PSO, en veillant à remplir les objectifs fixés par la Caf</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction des Activités périscolaires	Mise en œuvre de la coordination Développement de projets transversaux. Développement de la communication entre tous les partenaires
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf SDJES	Les nouvelles actions mises en œuvre. Rédaction des bilans Création d'outils d'évaluation. Recherche de financements liés aux nouveaux projets

AXE 3 : LA JEUNESSE

Action 3.1 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie et dans la prévention des conduites à risques

Action 3.2 : Maintenir et faire connaître les actions de découverte de la citoyenneté

Action 3.3 : Maintenir et renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes

Action 3.4 : Aider les jeunes dans leurs études

Action 3.5 : Maintenir et renforcer les dispositifs d'information relatifs aux droits des jeunes

Action 3.6 : Maintenir et renforcer l'offre de loisirs pour les jeunes

Action 3.7 : Répondre aux besoins spécifiques des jeunes du quartier prioritaire

Action 3.8 : Proposer une politique jeunesse cohérente, couvrant tous les champs où des besoins sont identifiés

Action 3.9 : Tisser et entretenir un réseau de partenaires permettant de couvrir l'ensemble des besoins des jeunes de Saint-Maur

**ACTION 3.1 : ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE ET DANS LA
PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES**

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une partie des jeunes a besoin d'être accompagnée vers l'autonomie et dans la prévention des conduites à risque, en complément de l'accompagnement que lui offrent le cadre familial, l'école ou les associations qu'elle peut fréquenter</p>	<p>Les jeunes de 12 à 25 ans, notamment les plus éloignés des dispositifs institutionnels</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Organiser des événements, forums et débats d'accompagnement et de sensibilisation sur les risques</p> <p>Maintenir et développer des projets contribuant à l'autonomie des jeunes</p> <p>Travailler et échanger avec les familles, les éducateurs spécialisés, les médiateurs et les associations chargées de la question de la prévention auprès des jeunes</p> <p>Faire intervenir des spécialistes pour des conférences ou débats autour de la question de la prévention et des conduites à risques, en présence des jeunes</p> <p>Visiter des structures d'accueil de jeunes présentant des conduites à risques, faire un partage d'expériences.</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse Les informateurs jeunesse L'animateur en charge des actions dans le QPV</p>	<p>Une meilleure connaissance des risques par les jeunes et leurs familles</p> <p>Un travail collectif autour d'un projet de sensibilisation</p> <p>Développement de l'autonomie des jeunes ayant participé à des projets</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les collèges et lycées</p>	<p>Le niveau d'implication des jeunes, familles, partenaires et prestataires</p>

<p>Le conseil départemental</p> <p>La protection maternelle et infantile</p> <p>Les associations locales</p> <p>La direction de la politique de la ville</p> <p>Les missions locales du Val de Marne</p> <p>Caf 94</p>	<p>La qualité des échanges entre les acteurs</p> <p>La compréhension des attentes et besoins des jeunes</p> <p>Le nombre de jeunes et de familles impliqués dans le projet</p> <p>Le nombre de partenaires et prestataires sollicités</p> <p>Le nombre de réunion organisées</p>
--	--

ACTION 3.2 : MAINTENIR ET FAIRE CONNAITRE LES ACTIONS DE DECOUVERTE DE LA CITOYENNETE

Diagnostic initial	Public cible
Les jeunes de 12 à 17 ans ont parfois besoin d'un accompagnement dans la découverte de la citoyenneté, de ses enjeux, de ses outils, de leurs droits et de leurs devoirs	Les jeunes de 12 à 17 ans, notamment les plus éloignés des dispositifs institutionnels
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Développer la communication sur les actions du conseil des jeunes</p> <p>Mener des citoyennes visant les Saint-Mauriens, dans le cadre du conseil des jeunes (CDJ)</p> <p>Participer activement aux cérémonies et manifestations de la ville</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>Le coordinateur du Conseil des jeunes</p> <p>Les services municipaux, notamment la direction de la Politique de la ville et Saint-Maur animation.</p>	<p>Une plus grande implication des jeunes dans la vie de la ville.</p> <p>Une meilleure visibilité des actions jeunesse</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	<p>L'implication des jeunes et des familles</p> <p>La qualité des échanges entre les acteurs</p> <p>La qualité des outils de communication</p> <p>L'utilisation d'outils adaptés au public</p> <p>La compréhension des attentes et des besoins des jeunes</p> <p>Le nombre de jeunes au conseil des jeunes</p> <p>Le nombre d'actions citoyennes menées dans la ville</p> <p>Le nombre de partenaires et de prestataires sollicités</p> <p>Le nombre de réunions et de bilans organisés</p>

**ACTION 3.3 : MAINTENIR ET RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES**

Diagnostic initial	Public cible
Une partie des jeunes a besoin d'informations et de dispositifs adaptés pour son insertion professionnelle	Les jeunes de 16 à 25 ans cherchant à entrer sur le marché du travail, notamment les moins diplômés
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Création de la Maison des étudiants, qui sera un lieu d'information et d'accompagnement des jeunes Informations et accompagnement des jeunes grâce aux dispositifs d'informations jeunesse Organisation de forums job Création de dispositifs de mise en relation entre les jeunes et les entreprises	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Le service Jeunesse. Le pôle Information jeunesse. Les informateurs jeunesse de la Maison des étudiants	Une meilleure connaissance des jeunes des outils du service jeunesse Un partenariat de qualité avec les entreprises et associations susceptibles de recruter des jeunes.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les entreprises présentes lors des forums job Pôle emploi Le conseil départemental Le conseil régional d'Ile de France Les missions locales du Val de Marne	Le niveau d'implication des jeunes et de leurs familles La qualité des échanges entre les acteurs La qualité des outils de communication Le nombre d'offres de stage ou d'emploi proposés aux jeunes Le nombre de jeunes en stage, en situation de travail Le nombre de partenaires et prestataires sollicités Le nombre de réunions et bilans organisés

ACTION 3.4 : AIDER LES JEUNES DANS LEURS ETUDES

Diagnostic initial	Public cible
Beaucoup de jeunes ont besoin à la fois d'un lieu pour travailler et de conseils pour s'organiser et préparer leurs examens	Les jeunes de 16 à 25 ans qui poursuivent leurs études
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Ouverture de la Maison des étudiants comme un lieu de révisions et d'accompagnement</p> <p>L'appropriation des outils informatiques mis à disposition des étudiants</p> <p>Mise en relation des jeunes avec des enseignants, des coaches et des associations pouvant les accompagner dans leurs études</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>L'équipe de la Maison des étudiants</p>	Que les jeunes s'approprient la Maison des étudiants, ses outils et l'offre d'accompagnement des informateurs jeunesse
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>La Maison du numérique</p> <p>La Maison des seniors</p> <p>Le tissu associatif local</p>	<p>Le nombre de jeunes fréquentant la Maison des étudiants</p> <p>Le nombre de partenaires et prestataires impliqués dans l'accompagnement des jeunes</p> <p>L'évolution des résultats scolaires et supérieurs des jeunes venant à la Maison des étudiants</p> <p>La qualité du matériel mis à disposition des jeunes.</p> <p>La capacité des jeunes à utiliser le matériel mis à disposition</p> <p>La communication au sujet de la maison des étudiants</p>

**ACTION 3.5 : MAINTENIR ET RENFORCER LES DISPOSITIFS D'INFORMATION RELATIFS
AUX DROITS DES JEUNES**

Diagnostic initial	Public cible
Les jeunes ont besoin d'un lieu et de dispositifs d'information sur leurs droits spécifiques	Les jeunes de 16 à 25 ans
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Réaménager le service Jeunesse, avec un lieu dédié à l'information sur les droits des jeunes et sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement</p> <p>Proposer des ateliers-rencontres de sensibilisation aux droits du jeune, d'éducation à la loi et à la citoyenneté</p> <p>Intervenir dans les collèges, lycées et établissements spécialisés, avec des ateliers ludiques et interactifs animés par des professionnels issus de champs disciplinaires complémentaires, juridique, social ou psychologique</p> <p>Possibilité pour les jeunes de prendre rendez-vous avec un informateur jeunesse</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse.</p> <p>Les informateurs jeunesse.</p>	<p>Une meilleure connaissance des droits des jeunes et de la citoyenneté</p> <p>L'établissement d'une relation de confiance entre les jeunes et les accompagnateurs</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les collèges et lycées</p> <p>Le CCAS</p> <p>Le conseil départemental</p> <p>La protection maternelle et infantile.</p>	<p>Le niveau d'implication des jeunes et de leurs familles</p> <p>La qualité des échanges entre les acteurs</p> <p>La qualité des outils de communication</p> <p>Le nombre de jeunes venant au service</p>

<p>Les associations locales</p> <p>La direction de la Politique de la ville</p> <p>Les missions locales du Val de Marne</p>	<p>jeunesse pour des sujets relatifs à leurs droits</p> <p>Le nombre de partenaires et prestataires</p> <p>Le nombre d'interventions dans les lieux spécialisés</p> <p>Le nombre de réunions et bilans organisés</p>
---	--

ACTION 3.6 : MAINTENIR ET RENFORCER L'OFFRE DE LOISIRS POUR LES JEUNES

Diagnostic initial	Public cible
Certains jeunes n'ont pas accès à des loisirs éducatifs de qualité et ont besoin d'une offre municipale dans ce domaine	Les jeunes de 12 à 25 ans
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Développement des actions du Club ados, avec un recrutement d'animateurs connaissant le domaine de la jeunesse</p> <p>Organiser des séjours l'été dans le cadre des jumelages</p> <p>Mettre en place des temps d'accueil les mercredis et samedis</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>L'équipe d'animation du Club ados</p>	<p>Une meilleure connaissance des jeunes de du Club ados et de son offre de loisirs</p> <p>Avoir des jeunes qui soient acteurs et force de propositions</p> <p>Organiser des séjours en été</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les prestataires de loisirs</p> <p>La CAF</p> <p>Le SDJES</p> <p>Le conseil régional d'Ile de France</p> <p>Le tissu associatif local</p>	<p>L'implication des jeunes et de leurs familles dans le Club ados</p> <p>La qualité des échanges entre les acteurs</p> <p>La qualité des outils de communication destinés aux jeunes</p> <p>Le nombre de jeunes venant au Club ados.</p> <p>Le nombre de nouveaux jeunes inscrits au club ados</p> <p>Le nombre de partenaires et de prestataires sollicités</p> <p>Le nombre de réunions et bilans mise en place avec les jeunes</p>

**ACTION 3.7 : REpondre aux besoins spécifiques des jeunes du quartier
prioritaire**

Diagnostic initial	Public cible
Les jeunes du quartier prioritaire constituent, comme les autres habitants, une population dont les besoins et les difficultés sont en partie différents de ceux du reste de la population de Saint-Maur	Les jeunes de 12 à 25 ans du QPV des Rives de la Marne
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Créer des temps d'échanges et de cohésions avec les jeunes</p> <p>Organiser des temps d'information et d'accompagnement sur des initiatives ou projets jeunes</p> <p>Organiser des actions de valorisation des jeunes dans le quartier et au-delà</p> <p>Travailler selon trois axes principaux : la formation, l'éducation et le lien social par l'accès à la culture, aux sports et à l'ouverture vers l'extérieur</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>L'équipe de la Maison des étudiants</p> <p>Les informateurs jeunesse</p> <p>La direction de la Politique de la ville</p>	<p>La connaissance et la mobilisation des jeunes qui n'étaient jusque-là rattachés à aucun dispositif</p> <p>L'impact de l'accompagnement proposé aux jeunes</p> <p>L'évolution du nombre de bénéficiaires des outils et dispositifs municipaux</p> <p>Une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes</p> <p>Le développement de relations entre les jeunes du QPV et ceux des autres quartiers</p> <p>Une découverte des valeurs de l'éducation populaire et de la citoyenneté à l'échelle locale</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les collèges et lycées</p> <p>Le conseil départemental</p> <p>Le conseil régional d'Ile de France</p> <p>La protection maternelle et infantile</p> <p>Les associations locales</p> <p>Les missions locales du Val de Marne</p> <p>Le service de prévention du Val de Marne</p>	<p>L'implication des jeunes et de leurs familles</p> <p>La qualité des échanges entre les acteurs</p> <p>Le nombre de projets réalisés</p> <p>La qualité des outils de communication destinés aux jeunes</p> <p>La compréhension des attentes et besoins des jeunes</p> <p>Le nombre de jeunes formés</p> <p>Le nombre de jeunes réussissant à trouver un emploi</p> <p>Le nombre de jeunes fréquentant le service jeunesse</p> <p>Le nombre de partenaires et prestataires sollicités</p> <p>Le nombre de réunions et bilans mise en place avec les jeunes et acteurs des projets</p>

ACTION 3.8 : PROPOSER UNE POLITIQUE JEUNESSE COHERENTE, COUVRANT TOUS LES CHAMPS OU DES BESOINS SONT IDENTIFIES EN S'APPUYANT SUR UN RESEAU PARTENARIAL

Diagnostic initial	Public cible
La politique jeunesse couvre un large éventail de domaines et fait appel à de nombreuses compétences spécialisées particulières	Les partenaires ayant les compétences donc le service Jeunesse a besoin pour élaborer et mener ses actions.
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Développer le tissu associatif jeune dans la ville</p> <p>Permettre aux jeunes de devenir des citoyens, acteurs autonomes de leurs projets, en les soutenant dans leurs initiatives</p> <p>Favoriser une démarche partenariale pour améliorer la mobilité locale et internationale des jeunes</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>Les informateurs jeunesse</p>	<p>Développement des juniors associations au sein de la ville</p> <p>Avoir plus de jeunes autonomes dans la mise en place de projets et initiatives jeunes</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les associations de la ville travaillant dans le domaine de la jeunesse.</p> <p>La SDJES.</p> <p>La Caf</p> <p>Le conseil départemental</p> <p>Le conseil régional d'Ile de France</p> <p>Les missions locales du Val de Marne</p>	<p>Le niveau d'implication des jeunes, familles (participation)</p> <p>La qualité des échanges entre les acteurs.</p> <p>La qualité des outils de communication destinés aux jeunes</p> <p>Le nombre de jeunes impliqués</p> <p>Le nombre d'initiatives et de projets organisés</p> <p>Le nombre de partenaires et prestataires sollicités</p> <p>Le nombre de réunions et bilans mise en place avec les jeunes et les acteurs des projets</p>

**ACTION 3.9 : TISSER ET ENTRETENIR UN RESEAU DE PARTENAIRES PERMETTANT DE
COUVRIR L'ENSEMBLE DES BESOINS DES JEUNES DE SAINT-MAUR**

Diagnostic initial	Public cible
La politique jeunesse couvre un large éventail de domaines et fait appel à de nombreuses compétences spécialisées particulières	Les partenaires ayant les compétences donc le service Jeunesse a besoin pour élaborer et mener ses actions, qu'il s'agisse d'autres services municipaux ou de structures extérieures.
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Former des agents municipaux aux spécificités des questions relatives aux jeunes Recruter des agents disposant de compétences spécialisées faisant défaut au service Jeunesse Etablir des partenariats avec des intervenants spécialisés sur les questions de jeunesse, dans des domaines où la Ville manque de ressources internes	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service jeunesse Les informateurs jeunesse Les services municipaux	Elargissement du champ de compétences du service Jeunesse Développement des partenariats Elargissement du nombre et du champ des actions menées par le service Jeunesse ou auxquelles il participe
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les collèges et lycées Le conseil départemental Les associations locales Pôle emploi Les missions locales du Val de Marne Caf 94	Le nombre et la diversité des partenaires du service Jeunesse Le nombre et la diversité des actions organisées par le service Jeunesse La formation des agents pour répondre à besoins plus larges exprimés par les jeunes Le recrutement d'agents spécialisés dans des domaines dont les besoins ne sont pas couverts

AXE 4 : LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Action 4.1 : Faire connaître la Maison des familles et de la parentalité

Action 4.2 : Développer les actions favorisant le lien parent-enfant

Action 4.3 : Développer l'offre destinée aux adolescents et à leurs parents

Action 4.4 : Proposer des permanences et des dispositifs spécialisés

Action 4.5 : Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Action 4.6 : Proposer des actions pour les parents aidants

Action 4.7 : Informer les professionnels de l'existence de la MFP et de sa mission de lieu ressource

Action 4.8 : Faire vivre et fonctionner un lieu d'accueil enfants-parents

ACTION 4.1 : FAIRE CONNAITRE LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITE

Diagnostic initial	Public cible
Les familles ont besoin d'un accompagnement au cours des différentes étapes de leur vie de parent	Les familles, de la grossesse à l'arrivée de leur enfant à l'âge adulte
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Favoriser des temps d'échanges, de rencontre et d'activités Sensibiliser les parents à des actions de soutien à la parentalité en développant la semaine de la parentalité	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité Direction des Activités périscolaires R.E.L.A.I. Jeunesse et Club Ados Médiathèque Coordination handicap Maison des seniors	Augmentation du nombre de familles participantes (parents, grands-parents, enfants) Retours favorables des familles Partages de moments conviviaux, de dialogue entre les familles et les professionnels
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département (EDS, PMI) Associations (PAEJ, Maison de l'adolescent, CHU La Pépinière, CMPP, APCE 94, EFM Olga Spitzer, Joly, CIDFF 94, etc.) Etablissements scolaires CMP enfants CMPP	Fréquentation des parents Travailler en transversalité Nombre et diversité des actions proposées

ACTION 4.2 : DEVELOPPER LES ACTIONS FAVORISANT LE LIEN PARENT-ENFANT

Diagnostic initial	Public cible
Les parents ont besoin d'être soutenus dans l'exercice de leur fonction parentale	Les parents et les enfants
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Favoriser les ateliers partagés Permettre aux parents d'exprimer les difficultés dans leur relation avec leur enfant Développer les actions « hors les murs »	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite enfance et parentalité RELAI jeunesse Maison de la nature Médiathèque Théâtre	Faciliter la communication parentale Accompagner les familles sur plusieurs dispositifs (individuels et collectifs) Retours favorables des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Intervenants extérieurs en fonction des thèmes et des besoins Caf 94	Fréquentation des familles Nombre de nouvelles familles inscrites Nombre et diversité des actions « hors les murs »

ACTION 4.3 : DEVELOPPER L'OFFRE DESTINEE AUX ADOLESCENTS ET A LEURS PARENTS

Diagnostic initial	Public cible
Les parents ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement dans l'éducation de leur enfant à l'adolescence	Les parents et les adolescents
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Maintenir les liens et prévenir les conflits dans cette période de transition Proposer des espaces de parole aux parents d'adolescents Création d'un PAEJ	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Psychomotricienne de la DPEP Théâtre de Saint-Maur Cinémas Politique de la ville Direction des activités périscolaires RELAJ jeunesse Maison des étudiants	Prévenir l'épuisement parental Trouver des solutions alternatives Développer la communication parentale
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Intervenants extérieurs Point Ecoute Champigny Maison de l'adolescent Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) Caf 94	Fréquentation des familles Nombre de nouvelles familles inscrites Fréquentation des mêmes familles des ateliers parents/ados et des groupes de paroles.

ACTION 4.4 : PROPOSER DES PERMANENCES ET DES DISPOSITIFS SPECIALISES

Diagnostic initial	Public cible
Aider les parents à s'orienter dans les offres de service et d'information	Les familles souhaitant s'informer sur leurs droits
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Développer les actions de soutien par des dispositifs collectifs et individuels Préparer la création d'un centre social	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Maison des familles et de la parentalité CCAS Politique de la ville	Accompagnement des familles sur différentes actions Meilleure orientation des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tremplin 94 CIDFF 94 Réseau VIF Point Ecoute de Champigny UDAF 94 EFM Olga Spitzer APCE 94 CAF 94 CDAD 94	Nombre de rendez-vous Travail en réseau Nombre et dispositifs collectifs et individuels proposés Travail sur la création d'un centre social

**ACTION 4.5 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET
INTRAFAMILIALES**

Diagnostic initial	Public cible
La lutte contre les VIF doit être renforcée	Les personnes victimes de violences conjugales et leurs enfants
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Développer les actions de soutien par des dispositifs collectifs et individuels	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CCAS Politique de la ville	Orientation Visibilité des actions
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tremplin 94 CIDFF 94 Réseau VIF Point Ecoute de Champigny Caf 94 EDS	Nombre d'actions proposées Nombre de personnes sollicitant les dispositifs Travail en réseau

ACTION 4.6 : PROPOSER DES ACTIONS POUR LES PARENTS AIDANTS

Diagnostic initial	Public cible
Les parents d'enfants en situation de handicap sont confrontés à des difficultés dues à un manque d'accompagnement et d'information	Les familles dont un enfant est porteur de handicap ou atteint d'une grave maladie
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Renforcer le partenariat avec la coordination handicap Développer les actions spécifiques pour les parents aidants	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap CLEE DPEP	Meilleure orientation des familles Travail en réseau développé
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
APOGEI Les drôles de compères SESSAD / DIP Fondation Sandrine Castellotti UNAFAM UDAF 94 Réseau santé mentale SAMSAH CMP Caf 94	Fréquentation des familles Nombre de nouvelles familles inscrites Travail avec la coordination handicap

ACTION 4.7 : INFORMER LES PROFESSIONNELS DE L'EXISTENCE DE LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITE ET DE SA MISSION DE LIEU RESSOURCES

Diagnostic initial	Public cible
Les professionnels doivent identifier la Maison des familles et de la parentalité comme un lieu ressources pour l'orientation et la prise en charge des familles	Les professionnels du champ social, médical, scolaire, culturel, psychiatrique et associatif
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Informer et sensibiliser les professionnels à l'orientation et la prise en charge des familles	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap Maison des séniors, CLEE DPEP Direction des Activités périscolaire RELAI jeunesse Maison des étudiants CCAS Politique de la ville Direction de la Culture	Actions diversifiées Renforcement des partenariats Transversalité Sensibilisation aux professionnels sur des thématiques précises
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Département (EDS, PMI) Associations (PAEJ, Maison de l'adolescent, CHU La Pépinière, CMPP, APCE 94, EFM Olga Spitzer, Joly, CIDFF 94, etc) Etablissements scolaires Réseau local parentalité Réseau parentalité 94 Intervenants extérieurs pour formations	Orientation et prise en charge Partages d'expériences Nombre de professionnels sollicitant la structure Participation aux différents réseaux

ACTION 4.8 : FAIRE VIVRE ET FONCTIONNER UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Diagnostic initial	Public cible
Les familles ont besoin d'un lieu d'échanges dédié, pour se rencontrer et partager leurs questions sur de la parentalité, en présence de professionnels de la petite enfance	Les familles, de la grossesse aux 4 ans de leur enfant
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Soutenir le lien familial dans un espace de rencontre</p> <p>Maintenir le lien social qui permet de rompre l'isolement des familles, notamment celui des mères</p> <p>Soutenir les parents accueillis en mettant en valeur leurs comportements individuels et conforter la relation parent-enfant</p> <p>Offrir un espace de jeux, de partage, d'observation entre les parents et leurs enfants</p> <p>Accueillir les familles dans l'anonymat et en toute confidentialité</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction Petite enfance et parentalité</p> <p>Maison des familles et de la parentalité</p>	<p>Évolution croissante du nombre de familles accueillies (parents, grands-parents, enfants)</p> <p>Diversité des familles accueillies</p> <p>Retours favorables des familles</p> <p>Échanges entre les familles et les professionnels, ainsi que directement entre les familles</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CAF</p> <p>PMI</p> <p>Etablissements d'accueil du jeune enfant</p> <p>Réseau LAEP 94</p>	<p>Fréquentation régulière des familles</p> <p>Accueil de nouvelles familles</p> <p>Tableau de bord d'activité</p>

AXE 5 : LE HANDICAP

Action 5.1 : Continuer à faire connaître la coordination handicap

Action 5.2 : Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et renforcer le réseau et les coopérations

Action 5.3 : Poursuivre la mise en accessibilité des services municipaux, bâtiments communaux et commerces

Action 5.4 : Poursuivre la politique de sensibilisation en améliorant sa visibilité

Action 5.5 : Maintenir et enrichir l'offre de stage et d'emploi à Saint-Maur

ACTION 5.1 : CONTINUER A FAIRE CONNAITRE LA COORDINATION HANDICAP

Diagnostic initial	Public cible
Traiter les enjeux du handicap comme questions à part entière	Tout public
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Communiquer sur l'existence d'une coordination handicap	Immédiat et récurrent sur la durée de la CTG 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap	Connaissance du service Sollicitation systématique de la coordination handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les partenaires de la coordination handicap : IME, pôle autisme, CMP, foyers de la ville, MAS, ESAT, service d'accompagnement à domicile, Les amis de cléophas, APF, La coccinelle, Danse les yeux fermés, tous les services municipaux, l'Education nationale, la Caf 94	Nombre de sollicitations Nombre d'actions de communication Nombre de participations à des réunions de réseaux et de projets

ACTION 5.2 : FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS ET RENFORCER LE RESEAU ET LES COOPERATIONS

Diagnostic initial	Public cible
Les enjeux du handicap requièrent des compétences variées, qui nécessitent des coopérations entre acteurs du handicap	Tout public
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Créer des projets innovants autour du handicap	Immédiat et récurrent sur la durée de la CTG 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap	<p>Maillage solide entre les associations et les institutions</p> <p>Partage de connaissances et de compétences des partenaires</p> <p>Emergence de nouveaux acteurs</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les partenaires de la coordination handicap : IME, pôle autisme, CMP, foyers de la ville, MAS, ESAT, service d'accompagnement à domicile, Les amis de cléophas, APF, La coccinelle, Danse les yeux fermés, l'Education nationale, la Caf 94	Nombre d'évènements organisés avec les partenaires

**ACTION 5.3 : POURSUIVRE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES MUNICIPAUX,
BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMERCES**

Diagnostic initial	Public cible
Participer à l'accessibilité et la mobilité dans la vie quotidienne ; inclusion dans la cité	Tout public
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Repérer les difficultés d'accessibilité de la voirie Repérer les difficultés de stationnement Identifier un itinéraire avec une ou plusieurs étapes de repos Favoriser le travail transversal entre les services municipaux Faire prendre conscience aux Saint-Mauriens des difficultés et discriminations subies par les personnes en situation de handicap	Immédiat et récurrent sur la durée de la CTG 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap Direction de la Communication Saint-Maur Proximité Direction de l'espace public Direction des Bâtiments communaux	Favoriser les déplacements dans la ville des personnes en situation de handicap Encourager les habitants à plus de civisme en les sensibilisant et les responsabilisant aux difficultés de mobilité des personnes dans la ville Mise en accessibilité des services municipaux, bâtiments communaux et commerces Inciter les Saint-Mauriens à utiliser l'espace citoyen de la ville pour signaler les incivilités, les stationnements abusifs, etc. Création d'une carte interactive consultable sur le site de la ville Préparer son déplacement dans la ville en fonction de ses aptitudes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les partenaires de la coordination handicap : IME, pôle autisme, CMP, foyers de la ville, MAS, ESAT, service d'accompagnement à domicile, Les amis de cléophas, APF, La coccinelle, Danse les yeux fermés, l'Education nationale	Nombre de travaux réalisés Nombre de sensibilisations organisées Nombre de personnes sensibilisées

ACTION 5.4 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DE SENSIBILISATION, EN AMELIORANT SA VISIBILITE

Diagnostic initial	Public cible
Participer à l'inclusion par l'information et la sensibilisation.	Equipes accueillant les enfants en situation de handicap Familles
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Accompagner les agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap et faire face aux situations d'accueil difficiles Sensibiliser les enfants Sensibiliser les agents Proposer un espace de parole et de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap Informer et conseiller les Saint-Mauriens sur l'inclusion scolaire des enfants	Immédiat et récurrent sur la durée de la CTG 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination handicap Direction Petite enfance et parentalité Direction des Activités périscolaires Direction des affaires scolaires et prestations aux familles Direction des Sports Direction de la Communication Service des fêtes Coordination enfance éducation Maison des Familles et de la parentalité Service formation Conseil Municipal des Enfants Conseil Consultatif des Jeunes	Personnel sensibilisé au handicap : formations adaptées et mises en situation, Equipes solides pour l'encadrement des enfants en situation de handicap Equipes aptes à maîtriser les situations difficiles Equipes capable de distinguer un enfant en situation de handicap d'un enfant dont le comportement handicapé l'adaptation en collectivité Familles accompagnées
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements médico-sociaux Caf 94	Nombre de sensibilisations organisées Nombres d'agents sensibilisés

ACTION 5.5 : MAINTENIR ET ENRICHIR L'OFFRE DE STAGES ET D'EMPLOI A SAINT-MAUR

Diagnostic initial	Public cible
Participer à l'inclusion par l'insertion professionnelle.	Tout public
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Accompagner le personnel communal dans l'accueil de collègues et stagiaires en situation de handicap	Immédiat et récurrent sur la durée de la CTG 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Tous les services municipaux Coordination handicap	Proposer des offres de stages adaptées aux personnes empêchées Fiches de poste aménagées en prévision d'une embauche Accueil de collègues en situation de handicap
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements médico-sociaux	Nombre d'embauches de personnes en situation de handicap Nombre de services et d'agents sensibilisés Nombre de stagiaires accueillis

AXE 6 : L'ACCES AUX DROITS

Action 6.1 : Accompagner les usagers vers l'autonomie

Action 6.2 : Permettre l'accès à un logement pérenne

Action 6.3 : Elaborer, maintenir et actualiser les dispositifs d'aide

Action 6.4 : Etablir des conventions de partenariat

ACTION 6.1 : ACCOMPAGNER LES USAGERS VERS L'AUTONOMIE

Diagnostic initial	Public cible
Certains ménages présentent des fragilités économiques, qui les empêchent d'être socialement autonomes	Familles en situation de précarité sociale ou en recherche d'un logement pérenne
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Maintenir les dispositifs existants et les développer selon les besoins : les commissions d'impayés de loyers, legs Rome, épicerie solidaire	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Centre Communal d'Action Sociale Service logement	Amener les ménages vers l'autonomie
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseil régional d'Ile-de- France Conseil départemental du Val de Marne Association Terre'Anoe Ecoles d'études supérieures Bailleurs sociaux Caf 94	Nombre de dossiers traités Nombre de projets formalisés

ACTION 6.2 : PERMETTRE L'ACCES A UN LOGEMENT PERENNE

Diagnostic initial	Public cible
<p>Accroissement du nombre de demandeurs de logement et des besoins exprimés.</p> <p>Délai moyen d'accès à un logement de l'ordre de trois ans</p> <p>Difficultés dans l'usage de l'outil informatique</p>	<p>Familles à revenus modestes, à la recherche d'un logement pérenne</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Maintenir les dispositifs existants (accueil en guichet unique, aide dans la constitution des dossiers prioritaires et des dossiers de candidatures, orientations vers les partenaires adéquats) et les renforcer selon les besoins</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Service logement</p> <p>Centre Communal d'Action Sociale</p> <p>Service Hygiène</p> <p>Service Urbanisme</p>	<p>Accès des demandeurs à un logement social</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>EPT Paris Est Marne & Bois</p> <p>Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement</p> <p>Conseil départemental du Val de Marne</p> <p>Agence départementale d'information sur le logement</p> <p>Maison de la justice et du droit</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Caf 94</p>	<p>Nombre de demandeurs de logement</p> <p>Nombre de dossiers présentés en CALEOL</p> <p>Nombre de logements attribués</p> <p>Nombre de dossiers prioritaires constitués</p>

ACTION 6.3 : ELABORER, MAINTENIR ET ACTUALISER LES DISPOSITIFS D'AIDE

Diagnostic initial	Public cible
Le nombre de familles en situation de précarité sociale et/ou en recherche d'un logement adapté à leur situation socio-économique augmente	Familles en situation de précarité sociale ou en recherche d'un logement pérenne
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Elaborer, maintenir et consolider les dispositifs d'aide et soutien : aides légales, extra-légales, de domiciliation et de demande de logement social	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Centre Communal d'Action Sociale Service logement	Répondre au plus juste aux besoins exprimés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseil départemental du Val de Marne Services de l'Etat Associations locales Bailleurs sociaux Caf 94	Nombre d'appels téléphoniques Nombre de ménages accueillis au guichet Nombre de demandes traitées

ACTION 6.4 : DEVELOPPER UN LARGE EVENTAIL DE PARTENARIATS

Diagnostic initial	Public cible
Des partenaires nombreux, intervenant dans différents domaines, sont nécessaires, compte tenu du nombre et la diversité des besoins, ainsi que la difficulté à identifier les personnes et les ménages en difficultés	Familles en situation de précarité sociale ou en recherche d'un logement pérenne
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
Initier ou renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux, les associations locales, les instances œuvrant dans l'accompagnement des familles en difficultés	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Centre Communal d'Action Sociale Service logement	Connaître et s'ajuster aux besoins des familles Repérer les ménages les plus fragiles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Bailleurs sociaux Instances de l'Etat Conseil départemental du Val de Marne Caf 94 Associations locales Ecrivain public Partenaires médico-sociaux	Nombre de conventions existantes Nombre de conventions actualisées Nombre de nouvelles conventions Nombre de personnes orientées vers le CCAS et le service logement dans le cadre des partenariats

AXE 7 : L'INCLUSION NUMERIQUE

Action 7.1 : Faire connaître et valoriser les actions d'inclusion numérique sur le territoire

Action 7.2 : Renforcer l'autonomie numérique des adultes

Action 7.3 : Développer les actions destinées à la jeunesse

Action 7.4 : Soutenir les pratiques numériques des jeunes en situation de handicap

Action 7.5 : Développer les activités numériques des habitants du QPV

**ACTION 7.1 : FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LES ACTIONS D'INCLUSION
NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE**

Diagnostic initial	Public cible
Les besoins d'inclusion et d'acculturation au numérique concernent toutes les tranches d'âge et sont spécifiques à chaque individu. Malgré l'existence d'un équipement dédié à l'inclusion numérique, les usagers sont souvent contraints de se déplacer pour y accéder, ce qui peut représenter un obstacle. Les besoins des utilisateurs sont variés et nécessitent des réponses adaptées	Tous les publics, de toutes les tranches d'âge, avec des besoins spécifiques en matière d'inclusion numérique.
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Promouvoir les services et ressources disponibles à la Maison du numérique, ainsi que les actions d'inclusion numérique menées hors les murs</p> <p>Renforcer la visibilité de l'équipement dédié à l'inclusion numérique et des actions menées</p> <p>Organiser des actions ou événements d'inclusion numérique pour sensibiliser et informer un large public sur les possibilités offertes par le numérique</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Maison du numérique, pour la coordination globale de l'action, l'identification des besoins des adultes en termes d'autonomie numérique, de créativité et de culture numérique</p> <p>Tout service municipal organisant une action ou un événement pour lequel les acteurs municipaux de l'inclusion numérique doivent être présents</p> <p>Direction de la communication</p>	<p>Participation active d'un large public aux actions ou événements d'inclusion numérique</p> <p>Sensibilisation et information des participants sur les possibilités offertes par le numérique et les services disponibles</p> <p>Promotion et visibilité de l'équipement dédié à l'inclusion numérique et des actions menées</p> <p>Engagement de nouveaux partenaires pour soutenir les actions d'inclusion numérique</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales</p> <p>Caf 94</p>	<p>Nombre de participants aux événements d'inclusion numérique.</p> <p>Taux de satisfaction des participants</p> <p>Nombre d'actions et d'événements proposés</p>

ACTION 7.2 : RENFORCER L'AUTONOMIE NUMERIQUE DES ADULTES

Diagnostic initial	Public cible
<p>La maison du numérique propose des actions ciblées pour les adultes, personnes isolées, en reconversion, en recherche d'emploi, seniors</p> <p>Les adultes, en particulier les personnes éloignées du numérique, les seniors et ceux qui cherchent des activités d'initiation et de découverte ludique du numérique, ont souvent besoin de renforcer leur autonomie, leur créativité et leur culture numérique</p> <p>Ils peuvent se sentir exclus ou peu à l'aise avec les nouvelles technologies et ont besoin de soutien pour les utiliser de manière autonome et créative</p> <p>Des actions spécifiques sont nécessaires pour répondre à leurs besoins et leur permettre de s'approprier les outils numériques</p>	<p>Publics éloignés du numérique</p> <p>Adultes éprouvant des difficultés à s'inclure dans le numérique</p> <p>Public en quête d'autonomie</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Renforcer l'autonomie des adultes dans l'utilisation des technologies numériques.</p> <p>Favoriser la créativité des adultes en les encourageant à explorer différentes applications et outils numériques</p> <p>Développer la culture numérique des adultes, en leur fournissant des connaissances sur les enjeux, les opportunités et les bonnes pratiques du numérique</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Maison du numérique pour la coordination globale de l'action, l'identification des besoins des adultes, en termes d'autonomie numérique, de créativité et de culture numérique</p>	<p>Progression dans l'autonomie dans l'utilisation des technologies numériques</p> <p>Les adultes acquièrent une culture numérique plus solide en adoptant les bonnes pratiques numériques</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales</p> <p>Maison des seniors</p> <p>Résidences autonomie</p>	<p>Nombre d'adultes ayant participé aux sessions d'initiation et de découverte</p> <p>Niveau de satisfaction des participants quant aux progrès de leur autonomie numérique</p>

ACTION 7.3 : DEVELOPPER LES ACTIONS DESTINEES A LA JEUNESSE

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les jeunes sont confrontés à des défis liés à l'utilisation des technologies numériques.</p> <p>Les jeunes ont besoin de développer leurs compétences numériques et de comprendre les enjeux liés à l'usage responsable des technologies</p>	Jeunes de 12 à 26 ans
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Favoriser l'inclusion numérique des jeunes en renforçant leurs compétences et en promouvant un usage responsable et créatif des technologies numériques</p> <p>Sensibiliser les jeunes et leurs parents aux enjeux liés à l'usage des technologies numériques</p> <p>Fournir des ressources et des outils pratiques pour les aider dans leurs usages numériques</p>	Durée de la CTG : 2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Maison du numérique pour la coordination globale de l'action, l'identification des besoins des adultes en termes d'autonomie numérique, de créativité et de culture numérique</p> <p>Service Jeunesse pour la co-coordination de l'action et l'identification des besoins spécifiques des jeunes</p>	<p>Les jeunes acquièrent des compétences numériques renforcées</p> <p>Les jeunes sont conscients des enjeux liés à l'usage des technologies et adoptent des comportements responsables</p> <p>La sécurité des jeunes qui utilisent les outils numériques s'améliore</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales, notamment celles travaillant sur les questions liées à la jeunesse et aux technologies.</p> <p>Services de prévention et de soutien aux jeunes.</p> <p>Caf 94</p> <p>Parents</p>	<p>Nombre de jeunes participant aux formations et aux activités proposées</p> <p>Niveau de satisfaction des participants (jeunes et parents) quant à l'utilité et à la pertinence des formations et activités</p> <p>Évolution des compétences numériques des jeunes, mesurée par des évaluations pré et post-action</p> <p>Nombre de ressources et d'outils mis à disposition des parents. Eventuellement un rendu public sous forme événementielle pour présenter les travaux réalisés</p>

ACTION 7.4 : SOUTENIR LES PRATIQUES NUMERIQUES DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les jeunes en situation de handicap sont confrontés à des difficultés spécifiques dans l'utilisation des technologies numériques</p> <p>Ils ont besoin de soutien et d'adaptations pour accéder aux outils numériques et bénéficier des opportunités qu'ils offrent</p> <p>Les services existants ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins spécifiques</p>	<p>Jeunes adultes en situation de handicap, notamment ceux résidant dans les foyers</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Identifier les besoins spécifiques des jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap, en matière de pratiques numériques</p> <p>Mettre en place des adaptations et des solutions personnalisées pour faciliter leur accès aux technologies numériques</p> <p>Sensibiliser les acteurs impliqués (éducateurs, professionnels de la santé, parents) aux enjeux et aux bonnes pratiques pour soutenir les jeunes handicapés dans leurs pratiques numériques</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Maison du numérique pour la coordination globale de l'action et l'identification des besoins des adultes en termes d'autonomie numérique, de créativité et de culture numérique</p> <p>Coordination Handicap</p> <p>Foyers des jeunes concernés et leur personnel</p>	<p>Les besoins spécifiques des jeunes handicapés de 16 à 25 ans en matière de pratiques numériques sont identifiés et pris en compte</p> <p>Des actions sont mises en place pour faciliter l'accès des jeunes handicapés aux technologies numérique</p> <p>Les acteurs impliqués sont sensibilisés aux enjeux et aux bonnes pratiques pour soutenir les jeunes handicapés dans leurs pratiques numériques</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations et organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap</p> <p>Caf 94</p> <p>Educateurs et professionnels proches de</p>	<p>Les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'efficacité des adaptations, la satisfaction des bénéficiaires et des acteurs impliqués, ainsi que l'impact global sur l'autonomie et l'inclusion des jeunes en situation de handicap</p>

l'environnement des jeunes	<p>Nombre de jeunes en situation de handicap bénéficiant des activités numériques</p> <p>Niveau de satisfaction des jeunes en situation de handicap concernant l'accessibilité des technologies numériques</p> <p>Retours d'expérience des acteurs impliqués, sur l'efficacité des adaptations et des solutions sur l'autonomie et l'inclusion des jeunes en situation de handicap</p> <p>Eventuellement un rendu public sous forme événementielle, pour présenter les travaux réalisés en présence des acteurs du projet</p>
----------------------------	---

ACTION 7.5 : DEVELOPPER LES ACTIVITES NUMERIQUES DES HABITANTS DU QPV

L'objectif des ateliers d'inclusion numérique dédiés aux habitants du QPV est de favoriser leur autonomie et leur insertion professionnelle, en renforçant leurs compétences numériques. Grâce à la mobilisation de différents services et partenaires, l'objectif est de créer un environnement inclusif, où tous les habitants pourront accéder aux avantages du numérique.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont confrontés à des besoins spécifiques en matière d'inclusion numérique</p> <p>Beaucoup d'entre eux manquent d'accès aux outils numériques et de compétences numériques de base, ce qui constitue souvent un frein dans leur quotidien, notamment pour la recherche d'emploi</p>	<p>Les habitants du QPV de tous âges et niveaux de compétences numériques</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Faciliter l'accès aux outils numériques pour les habitants du QPV</p> <p>Développer les compétences numériques des participants à travers des ateliers de découverte du numérique</p> <p>Fournir une aide spécifique à la recherche d'emploi, en utilisant les ressources numériques disponibles</p> <p>Mobiliser les publics du QPV et les inciter à participer activement aux ateliers d'inclusion numérique</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Maison du numérique</p> <p>Direction de la Politique de la ville</p>	<p>Amélioration de l'accès aux outils numériques pour les habitants du QPV</p> <p>Acquisition de compétences numériques de base par les participants</p> <p>Augmentation de la recherche d'emploi en utilisant les ressources numériques</p> <p>Participation active des habitants du QPV aux ateliers d'inclusion numérique</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales, notamment du QPV</p> <p>Caf 94</p> <p>Pôle Emploi</p>	<p>Nombre de participants aux ateliers d'inclusion numérique</p> <p>Niveau de satisfaction des participants</p>

AXE 8 : POLITIQUE DE LA VILLE

- Action 8.1 : Mettre à jour régulièrement les informations du contrat de ville
- Action 8.2 : Solliciter constamment de nouveaux partenaires
- Action 8.3 : Mener, avec le service jeunesse, des actions spécifiques destinées aux jeunes
- Action 8.4 : Maintenir et renforcer le dispositif ALSH propre au quartier
- Action 8.5 : Créer un centre social ou une maison de quartier
- Action 8.6 : Développer un écosystème de l'emploi adapté au quartier

ACTION 8.1 : METTRE A JOUR REGULIEREMENT LES INFORMATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le contrat de ville doit refléter l'état et les besoins du quartier et de ses habitants</p> <p>Il doit être actualisé en fonction de l'évolution du territoire</p>	<p>Tous les acteurs concernés par le contrat de ville : les habitants, les associations, les services municipaux</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Actualiser les informations contenues dans le contrat de ville afin de refléter les changements et les nouveaux enjeux</p> <p>Assurer la pertinence et la qualité des informations disponibles pour les différents acteurs</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p> <p>Veille permanente et mises à jour en tant que de besoin</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction de la Politique de la ville, pour assurer la mise à jour des données</p>	<p>Un contrat de ville actualisé et adapté aux besoins actuels du territoire</p> <p>Des informations fiables et à jour, disponibles pour les acteurs et partenaires du contrat de ville</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>ONPV</p> <p>Observatoire départemental</p> <p>INSEE</p> <p>La Caf et les autres partenaires impliqués (CD à travers l'observatoire de la PDV), EPT, Pôle emploi, etc.) dans la collecte et l'analyse des données</p>	<p>Nombre de mises à jour réalisées sur une période donnée</p> <p>Participation des acteurs concernés</p> <p>Niveau de satisfaction des utilisateurs (services municipaux, partenaires, habitants) par rapport à la qualité et la pertinence des informations mises à jour</p>

ACTION 8.2 : SOLLICITER CONSTAMMENT DE NOUVEAUX PARTENAIRES

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le champ très large et varié des domaines couverts par la politique de la ville rend nécessaire l'intervention d'acteurs spécialisés</p> <p>Des partenariats sont donc nécessaires pour créer le réseau de compétences requises</p>	<p>Tous les acteurs potentiels susceptibles de contribuer aux objectifs du contrat de ville</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Elargir le réseau de partenaires</p> <p>Diversifier les ressources et les perspectives</p> <p>Renforcer l'efficacité et l'impact des actions menées grâce à de nouvelles collaborations</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p> <p>Rythme annuel, pour le lancement de l'appel à projets du BOP 147</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction de la Politique de la ville (PDV)</p>	<p>Un réseau de partenaires élargi et diversifié</p> <p>Des partenaires ciblés pour répondre aux différents champs de la PDV</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations</p> <p>Fondations d'entreprises</p> <p>Société civile</p>	<p>Nombre de nouveaux partenariats établis sur une période donnée</p> <p>Evaluation qualitative de l'impact des nouveaux partenariats sur la réalisation des objectifs du contrat de ville</p>

**ACTION 8.3 : MENER, AVEC LE SERVICE JEUNESSE, DES ACTIONS SPECIFIQUES
DESTINEES AUX JEUNES**

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les jeunes ont des besoins spécifiques, qui doivent être traités en tant que tels</p> <p>Il est nécessaire de travailler avec le service Jeunesse, qui est le spécialiste des questions relatives aux jeunes</p>	<p>Les jeunes de 12 à 25 ans du quartier prioritaire</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Adapter les actions du contrat de ville pour répondre aux besoins des jeunes</p> <p>Renforcer la participation active des jeunes dans la conception et la mise en œuvre des actions</p> <p>Etablir une collaboration étroite avec le service Jeunesse pour une coordination efficace</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p> <p>Toute l'année, et plus particulièrement lors du lancement de l'appel à projets du BOP 147</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Le service Jeunesse</p> <p>La direction de la Politique de la ville</p> <p>Un référent QPV au sein du service Jeunesse qui travaille sur les actions, avec la direction de la Politique de la ville</p>	<p>Une plus grande participation des jeunes aux actions, à la planification et la mise en œuvre des actions</p> <p>Un renforcement de la collaboration avec le service jeunesse</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Service Jeunesse</p> <p>PIJ</p> <p>Mission locale</p> <p>Caf 94</p> <p>Etablissements scolaires</p>	<p>Nombre d'actions nouvelles à destination des jeunes</p> <p>Taux de participation des jeunes aux actions</p> <p>Niveau de satisfaction des jeunes</p>

ACTION 8.4 : MAINTENIR ET RENFORCER LE DISPOSITIF ALSH PROPRE AU QUARTIER

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les enfants du quartier ont besoin d'une offre d'accueil de loisirs adaptée aux spécificités du QPV</p> <p>Le dispositif d'Alsh du QPV doit être maintenu, renforcé et adapté si besoin</p>	<p>Les enfants de 6 à 12 ans et leurs parents</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Assurer la continuité de l'accueil de loisirs existant</p> <p>Améliorer la qualité et la diversité du programme</p> <p>Renforcer l'inclusion et l'accessibilité de l'accueil de loisirs pour les enfants du QPV</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction des Activités périscolaires</p> <p>Direction de la Politique de la ville</p> <p>Directeur de l'ALSH du quartier</p>	<p>Un accueil de loisirs continu et de qualité</p> <p>Des règles d'accueil particulières, pour répondre aux besoins des familles du quartier</p> <p>Une variété d'activités adaptées aux besoins et aux intérêts des enfants</p> <p>Une capacité d'accueil plus importante</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Direction des Activités périscolaires</p> <p>Associations de quartier</p> <p>CAF</p>	<p>Nombre d'enfants bénéficiant de l'accueil de loisirs</p> <p>Nombre de nouveaux enfants fréquentant l'ALSH</p> <p>Taux de satisfaction des parents et des enfants concernant la qualité de l'accueil de loisirs</p>

ACTION 8.5 : CREER UN CENTRE SOCIAL OU D'UNE MAISON DE QUARTIER

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les habitants et les acteurs du quartier ont besoin d'un lieu pour se retrouver et pour soutenir leurs projets</p> <p>Un centre social ou une maison de quartier largement ouvert aux habitants répondrait au besoin d'être ensemble</p>	<p>Les habitants du quartier, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables (seniors et jeunes), les personnes en situation de précarité (demandeurs d'emploi, allocataires CAF) et le lien intergénérationnel</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Créer un espace de proximité favorisant la participation et le lien social entre les habitants et les institutions</p> <p>Proposer des activités et des services répondant aux besoins identifiés par la population</p> <p>Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et favoriser leur implication dans la vie locale</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction de la Politique de la ville</p> <p>CCAS</p> <p>Autres services municipaux : Seniors, Jeunesse, Economie sociale et solidaire</p> <p>CAF</p> <p>Un agent chargé de la préfiguration du centre social</p>	<p>La création d'un centre social ou d'une maison de quartier</p> <p>Une participation importante des habitants aux activités et aux décisions liées au centre social</p> <p>Un renforcement du tissu associatif et de la solidarité dans le QPV</p> <p>Large éventail d'activités proposé</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>CCAS</p> <p>Association de quartier</p> <p>La Fédération des centres sociaux</p> <p>Caf</p> <p>Comité de quartier</p> <p>Collectif d'habitants</p>	<p>Création du centre social ou d'une maison de quartier</p> <p>Fréquentation du lieu</p>

ACTION 8.6 : DEVELOPPER UN ECOSYSTEME DE L'EMPLOI ADAPTE AU QUARTIER

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le quartier est marqué par un taux de chômage élevé et d'importantes difficultés des habitants pour revenir à l'emploi</p> <p>Il est nécessaire de développer un écosystème adapté au quartier pour aider ses habitants à (re)trouver un emploi</p>	<p>Les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion professionnelle, les jeunes en insertion, les entreprises locales</p>
Objectifs opérationnels	Echéances de réalisation
<p>Réduire le taux de chômage des habitants du QPV</p> <p>Mettre en place des actions/dispositifs adaptés pour les demandeurs d'emploi</p> <p>Favoriser la collaboration entre les entreprises et les acteurs de l'emploi en général</p>	<p>Durée de la CTG : 2023-2027</p> <p>Séquençage annuel, notamment lors du lancement de l'appel à projets du BOP 147</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Direction de la Politique de la ville</p> <p>Service emploi de l'EPT</p> <p>Un référent emploi au sein de la collectivité</p>	<p>Diminution du taux de chômage</p> <p>Diversification des métiers occupés par les habitants du QPV</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Pôle emploi</p> <p>PIJ</p> <p>Mission locale</p>	<p>Nombre de retour vers l'emploi</p> <p>Nombre de CDI</p> <p>Nombre de formations</p>

AXE 9 : PILOTAGE DE LA CTG

Action 9.1 : Créer un poste de chargé de coopération Gtg

ACTION 9.1 CREER UN POSTE DE CHARGE DE COOPERATION CTG

Diagnostic initial	Public cible
Il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Ctg, dont les actions seront réalisées par un grand nombre de services différents. Un poste de chargé de coopération Ctg (catégorie B) est donc nécessaire	
Objectifs opérationnels	Échéances de réalisation
<p>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</p> <p>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</p> <p>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg</p> <p>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</p> <p>Organisation et animation de la relation avec la population</p> <p>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</p> <p>Impulser et mettre en œuvre les politiques petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits</p> <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <p>Assurer le lien avec la Caf 94</p> <p>Participer aux échanges du réseau chargés de coopération Ctg des autres communes</p>	Premier semestre 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
L'ensemble des services municipaux concernés par la Ctg	<p>Réalisation et mise à jour des diagnostics territoriaux</p> <p>Organisation de comités de pilotage de la Ctg</p> <p>Suivi de la mise en œuvre des projets figurant dans la Ctg</p> <p>Développement de nouveaux projets</p> <p>Développement du réseau partenarial</p> <p>Implication des habitants dans les processus figurant dans la Ctg</p>

	<p>Bonne circulation de l'information entre les services</p> <p>Echanges d'informations avec la Caf</p> <p>Echanges d'informations avec les communes partenaires</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Caf 94</p> <p>Associations locales</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Autres communes du département ayant signé une Ctg</p>	<p>Nombre de projets mis en œuvre</p> <p>Nombre de comités de pilotage internes organisés</p> <p>Nombre de partenaires associés à la Ctg</p> <p>Nombre de rencontres avec les Caf et/ou les autres communes du département ayant signé une Ctg auxquelles la Ville de Saint-Maur participe</p> <p>Taux et vitesse de réponse aux demandes de la Caf sur la Ctg</p>

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la caf et la commune

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la convention territoriale globale (ctg), outil des politiques sociales familiales. Elle vise à mesurer les impacts de la ctg sur les pratiques des acteurs, en repérant les changements occasionnés avec l'intervention publique sur le territoire. L'évaluation a la finalité d'aider à la décision, d'encourager la convergence des points de vue par une mobilisation des acteurs et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Evaluer c'est se poser la question suivante : dans quelle mesure la ctg permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger de nouvelles réponses ?

Méthodologie proposée

- Mise en place d'une instance d'évaluation (caf /commune)
- Elaboration des outils d'évaluation (indicateurs, critères)
- Mise en œuvre et suivi des résultats

En fin de convention une analyse accompagnée de conclusions et de préconisations seront réalisées quant à la plus-value de la ctg avec restitution des résultats.

ANNEXE 6 : Coordonnateur de la convention territoriale globale

Préambule :

Le coordonnateur devra être capable d'utiliser un ensemble de technique et de savoir- faire qui permettront l'élaboration du diagnostic, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de la Ctg.

Domaines d'activités :

- Expertise sur le champ de l'action sociale (enfance, loisirs, logement/habitat, vie locale...).
- Développement d'une dynamique partenariale.
- Elaboration et mise en place de dispositifs spécifiques.
- Mise en place et suivi d'une coordination transversale en interne et en externe.

Principales missions du coordonnateur	Technicité
Promeut et participe à la définition d'objectifs et à la stratégie de la mise en place d'une politique globale d'action sociale.	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité de rédiger des supports, projets, évaluations, ... - Analyser l'existant, recenser les besoins et conduire des enquêtes, en liaison avec un bureau d'étude ou le service communal concerné. - Savoir gérer et coordonner une équipe de travail. - Savoir relayer l'information entre les différents partenaires.
Met en œuvre, avec le concours de l'ensemble des signataires ou partenaires, les orientations ou actions de la Ctg.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir un plan d'action et un schéma de développement. - Favoriser la création de réseaux d'informations et le regroupement des partenaires. - Savoir mobiliser et maintenir la motivation des équipes et savoir donner un feed-back positif ou négatif. - Elaborer, en liaison avec le responsable adjoint d'antenne/Caf, les supports de communication, les réunions de suivi, d'évaluation et de bilan.
Participe à la gestion des actions mises en place dans le cadre de la CTG, assure leur évaluation et diffuse les bilans aux partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et coordonner les équipes de travail. - Analyser le rapport d'activité des différents signataires et participer aux suivis de projet (comité technique et comité de pilotage). - Connaître les éléments de l'analyse financière et comptable. - Connaître les méthodes d'évaluation quantitative et qualitative.